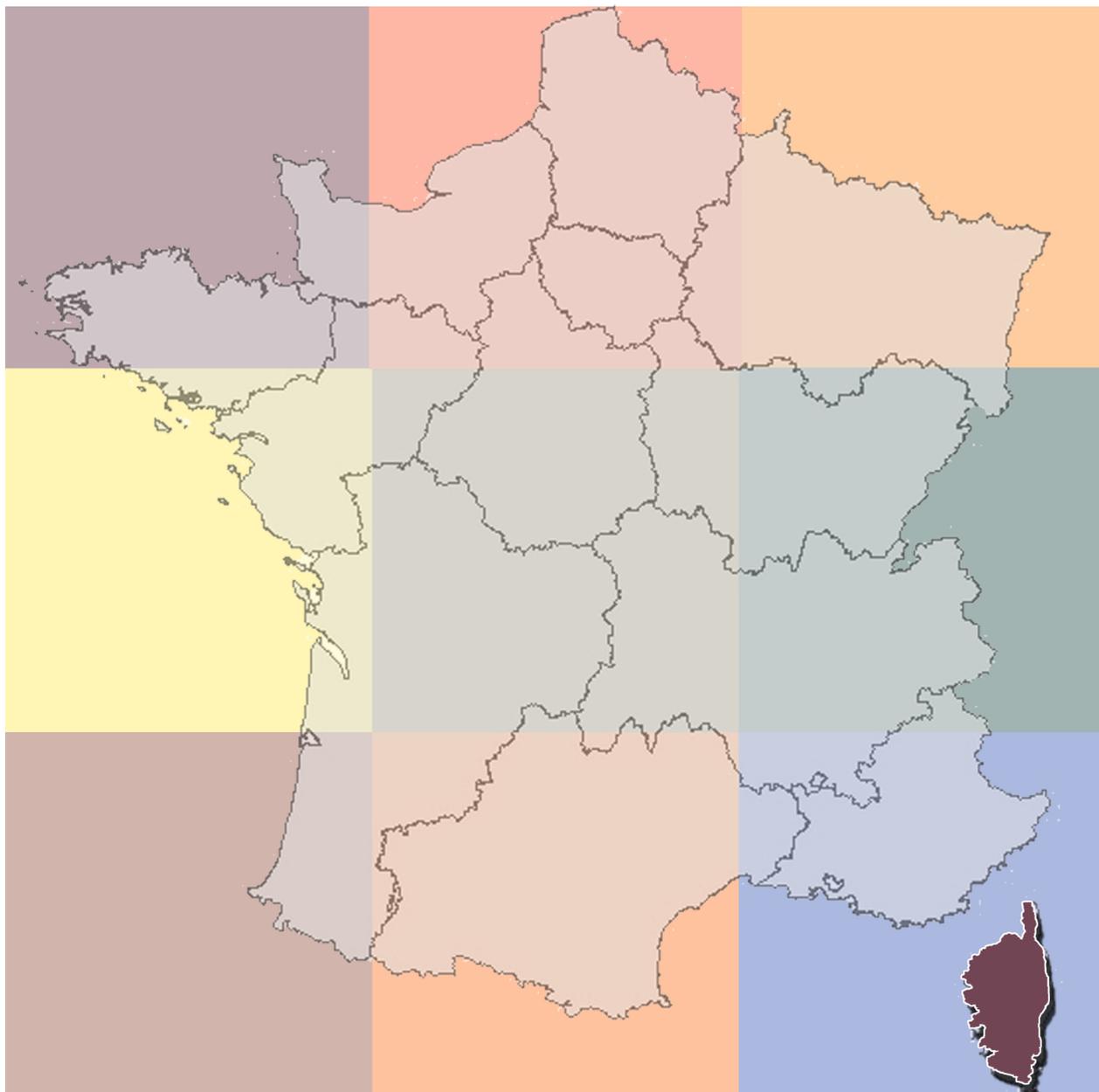


STRATER

Diagnostic territorial

Corse

Décembre 2020



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

L'objectif des diagnostics territoriaux est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses).

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Les territoires considérés

Ces diagnostics ont été bâtis sur la base du découpage régional en vigueur. Ils présentent les caractéristiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les 13 régions métropolitaines françaises et les territoires d'Outre-Mer.

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Île-de-France

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Territoires d'Outre-Mer : Antilles, Guyane, Nouvelle Calédonie, Océan Indien, Polynésie Française.

Précisions concernant les données et leur interprétation

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 31 octobre 2020. Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées. Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre. Les sources des présentations des actions PIA proviennent principalement des porteurs de projet (contenu des dossiers de candidature, communiqués de presse, site internet....).

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Enfin, les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

PARTIE 1 - VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN « CORSE »	5
A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle du territoire.....	6
B. Les dynamiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire.....	18
PARTIE 2 - VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DU TERRITOIRE.....	19
A. Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de recherche.....	20
B. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants	22
C. La production des connaissances scientifiques à l'échelle du territoire	44
D. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.....	48
E. Les ressources financières et humaines	57
PARTIE 3 - ANNEXES	65
A. Glossaire	66
B. Sigles et abréviations	85

Partie 1

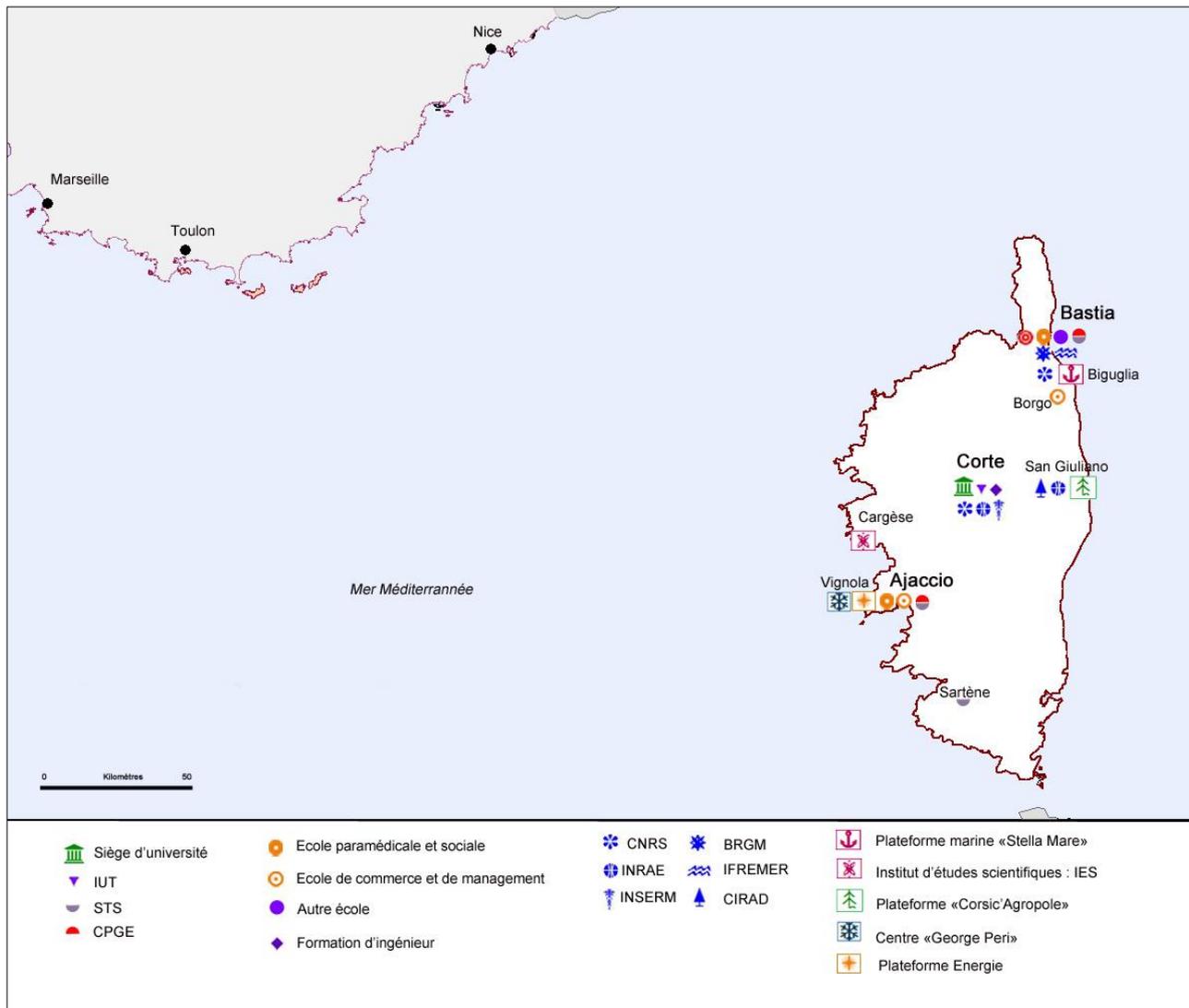
VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN « CORSE »

A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle du territoire

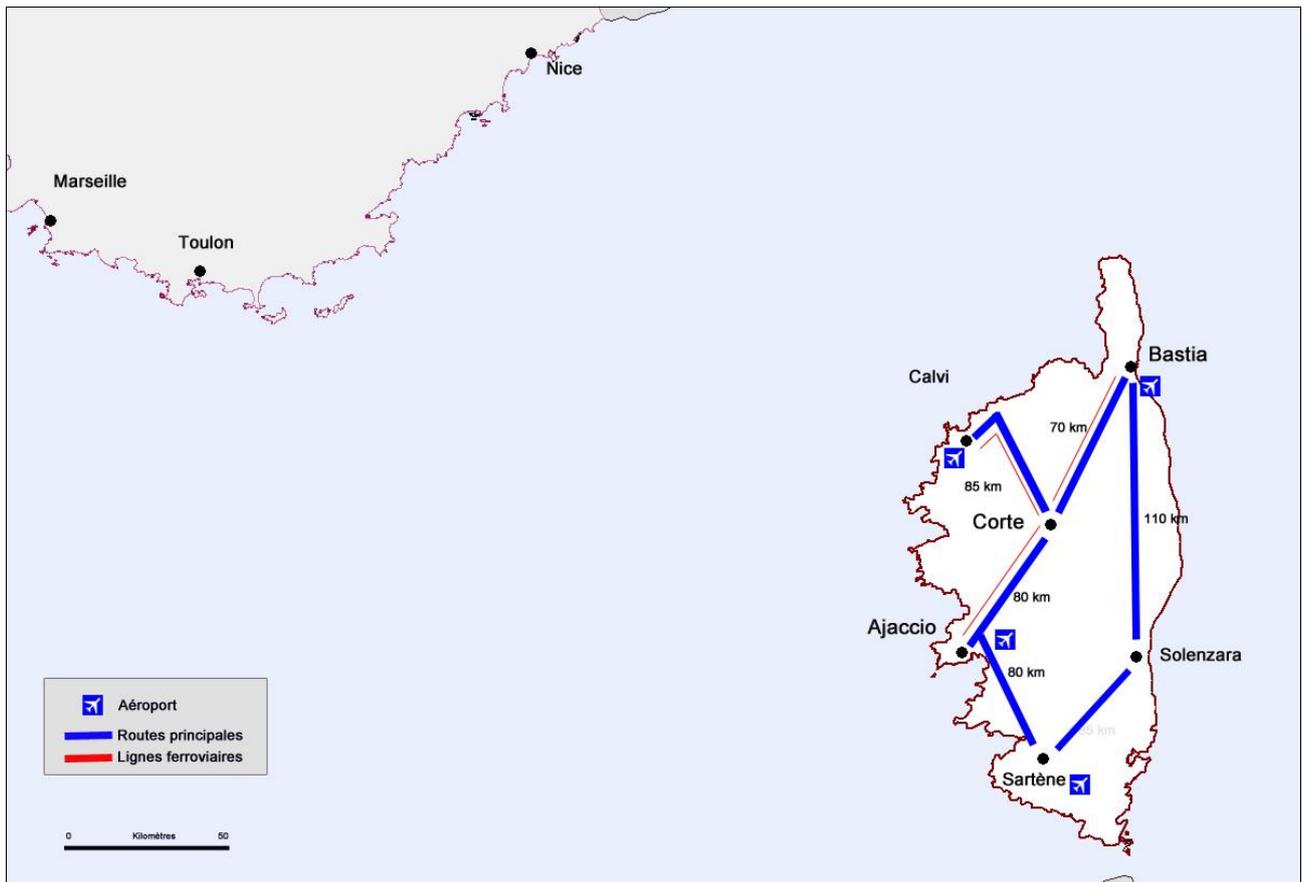
A.1 Analyse qualitative

A.1.1 Les principales implantations géographiques

Carte 1 - « Corse » : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Carte 2 - « Corse » : les distances entre les principales villes proposant des formations d'enseignement supérieur sur le territoire (Traitement DGESIP-DGRI A1-1)



A.1.2 Les enjeux du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

► Le recours à un dispositif institutionnel spécifique pour la Corse

Située au cœur du golfe de Gênes, la Corse se caractérise par son relief montagneux, son littoral découpé et toute une gamme de milieux contrastés avec une faune riche et une flore rare et diversifiée. De nombreux dispositifs permettent la préservation de ce patrimoine naturel, à l'image du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate créé en 2016 qui est le plus vaste de la France métropolitaine.

L'isolement de la Corse lié à son insularité est partiellement atténué par la présence de sept ports et de quatre aéroports internationaux. Cette géographie particulière a un impact sur l'économie régionale, caractérisée par la prédominance des très petites entreprises dans le tissu productif, la place des activités tertiaires comme principal moteur de croissance et un secteur industriel peu développé, sans sièges sociaux de grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois de haut niveau et pouvant consacrer des montants importants aux investissements de recherche et développement.

La géographie et le relief accidenté de l'île ont un impact sur la durée des déplacements. La fréquence des liaisons avec la métropole ou d'autres pays peut également être problématique. Les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les acteurs de l'innovation doivent par conséquent s'accommoder de ces contraintes qui nuisent à leur mobilité.

Le territoire insulaire ne comprend qu'une seule université, l'université de Corse Pascal-Paoli localisée à Corte qui accueille 76% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Depuis 2004, une contractualisation tripartite spécifique entre l'État, la collectivité territoriale de Corse (CTC-devenue Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018) et l'université a été mise en place. Ce dispositif institutionnel a permis la signature de quatre conventions, dont la dernière pour la période 2018-2022 porte des objectifs de réussite et l'insertion professionnelle des étudiants, de soutien aux établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent valoriser leur excellence scientifique et développer les alliances et coopérations. Elle accorde une importance à la nécessité de s'inscrire dans la dynamique et les évolutions annoncées de l'Enseignement Supérieur tout en répondant aux besoins spécifiques du territoire insulaire.

Pour s'inscrire pleinement dans la dynamique de l'ESRI en cours et améliorer l'attractivité et la visibilité de son enseignement supérieur et de sa recherche, l'université de Corse vise à promouvoir une dynamique plus marquée d'internationalisation de ses missions. Trois domaines stratégiques ont été retenus, la formation initiale, la recherche et les relations internationales.

► Une offre de formation renouvelée et des projets de nouveaux diplômes

En 2018, les 5 500 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur représentent 0,2% du poids national. 35% de l'ensemble de ces étudiants, soit près de 2 000 étudiants, bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.

Les 4 200 étudiants qui relèvent des établissements publics du MESRI sont répartis pour 73,5% en cursus licence, 24% en cursus master et 2,5% en doctorat (France métropolitaine respectivement 58,3%, 37,9% et 3,8%). Les étudiants en master et doctorat sont peu nombreux, une grande partie des étudiants corses s'arrêtant après l'obtention de leur licence. La majorité de ces étudiants de licence s'orientent dans les grandes disciplines arts lettres langues et sciences humaines et sociales.

Néanmoins, en Corse, le taux de réussite au baccalauréat est supérieur au taux constaté pour la France métropolitaine, quel que soit le type de baccalauréat. Pour le baccalauréat général, ce taux atteint 94%, contre 91,1% en France métropolitaine.

Le taux de 66,8% de poursuite d'études de l'ensemble des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur est nettement inférieur à celui de 74,3% de la France métropolitaine. La poursuite d'études se fait essentiellement à l'université de Corse. Les STS et les CPGE ne représentent que 11% des étudiants. Les étudiants inscrits à l'université de Corse sont, pour les trois quart d'entre eux, issus du territoire corse ; celui-ci accueille peu d'étudiants étrangers.

Pour répondre aux objectifs de réussite des étudiants, l'Université de Corse a construit pour 2018-2023, une nouvelle offre de formation en favorisant l'interdisciplinarité et les doubles formations. L'ambition est de privilégier les mobilités étudiantes nationales et internationales à travers des programmes d'échanges, la mise en place de stages et l'introduction de périodes de césures obligatoires à l'international. L'approche par compétence a été prise en compte et des dispositifs d'orientation et de réussite des étudiants sont mis en place pour réduire le taux d'échec en première année universitaire encore trop important. Une généralisation

des dispositifs de spécialisation progressive en premier cycle est en cours ainsi que l'accompagnement des étudiants à travers le tutorat pédagogique.

L'université a également comme objectif la création de diplômes à forte valeur ajoutée notamment par la prolongation des études médicales, ou la création d'un bachelor de technologie avec l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM). Dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier, il est envisagé de proposer un diplôme d'université qui pourrait plus tard préfigurer un projet de création d'une école d'architecture en Corse.

► Une recherche et des relations internationales en cours de développement

La recherche repose sur sept unités : deux unités mixtes de recherche CNRS, une fédération de recherche CNRS, deux unités mixtes de services et deux équipes de recherche. Quatre plateformes ont été mises en place pour venir en appui à la recherche. La première concerne le milieu marin et porte sur la maîtrise et la gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales. Deux autres plateformes s'intéressent à la production et au stockage de l'énergie renouvelable, notamment le solaire. L'université participe en particulier à l'Equipex Durasol dont l'objectif est d'augmenter la durabilité de tout type de systèmes d'énergie solaire. La quatrième plateforme a pour objectif l'étude des interactions «hommes-Milieu » et les conditions de soutenabilité du développement au sein d'un espace contraint et vulnérable. Cette dernière plateforme est développée en lien avec le labex DRIHM (Observatoire Hommes-Milieus Littoral méditerranéen porté par le CNRS).

Les effectifs de chercheurs comprennent 182 ETP dont 153 sont localisés au sein des universités. Huit projets structurants pluridisciplinaires alliant recherche fondamentale et recherche appliquée ont été identifiés :

- Champs ondes mathématiques et applications ;
- Territoires, Ressources, Acteurs;
- Énergies renouvelables ;
- Feux de forêt ;
- Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée ;
- Identités, cultures : les processus de patrimonialisation ;
- Ressources naturelles ;
- Simulation informatique et systèmes ubiquitaires.

Trois nouveaux projets sont attachés notamment à la spécificité du territoire : le premier concerne le développement de la filière bois avec à terme la création d'une « Académie des métiers du bois », 55% du territoire insulaire étant boisé pour 30% en France métropolitaine. Le deuxième porte sur l'étude des espèces invasives terrestres et marines, la Corse possédant une biodiversité riche mais vulnérable. Quant au troisième « Virtual Corsica », il se situe dans le domaine des humanités numériques et s'attache à valoriser la notion de territoire.

Les relations internationales seront renforcées dans le cadre du Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires créé à l'initiative de la Corse et qui associe 28 universités. Il permet de confronter les expériences et de proposer des solutions sur les problématiques de l'insularité.

La mondialisation des systèmes d'information et de formation a conduit l'Université de Corse à s'inscrire dans cette dynamique et à construire un schéma directeur du numérique pour s'ouvrir davantage à des échanges d'information culturelle, patrimoniale ou scientifique (projet SMART-BU) ou pour favoriser l'émergence de tiers-lieux connectés dédiés à la créativité et à l'innovation.

L'innovation s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- la SATT Sud-Est qui associe les universités de Corse et de PACA ainsi que l'école centrale de Marseille, le CNRS, l'INSERM et la caisse des dépôts ;
- L'incubateur INIZIA qui a permis la création de 48 entreprises innovantes en Corse ;
- le pôle de compétitivité interrégional CapEnergie qui rassemble 536 membres dont 58 en Corse ;
- Le PEPITE Corse qui compte 56 étudiants entrepreneurs.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) adopté pour la période 2017-2022 a fixé quatre grandes orientations stratégiques destinées à construire une société apprenante, soutenir un écosystème « recherche et diffusion », mobiliser l'ensemble des acteurs et adapter les gouvernances pour répondre aux différents enjeux. Il devra renforcer la visibilité et l'attractivité de la Corse autour du triptyque formation, recherche et innovation.

A.1.3 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une convention tripartite 2018-2022 entre l'État, la collectivité de Corse (CdC) et l'université (attribution pour l'université de moyens nouveaux) • Une mobilisation affirmée des acteurs sur de nombreux projets bien identifiés (création de nouveaux diplômés notamment) • Cinq unités de recherche, huit axes structurants pluridisciplinaires et quatre plateformes dédiées au milieu marin, à l'énergie renouvelable et aux interactions « Hommes-Milieu » • Ouverture internationale dans le cadre d'un réseau Euro-Méditerranéen, TETHYS, et d'un réseau territoires insulaires, RETI 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux de transports peu développés à l'intérieur du territoire (mobilité interne) • Un territoire insulaire peu attractif pour des enseignants chercheurs et des étudiants qui aspirent à être mobiles • Une offre de formation concentrée sur l'université de Corse Pascal-Paoli qui ne permet pas une attractivité suffisante • Une faible industrialisation de l'économie et peu de sièges sociaux de grandes entreprises pouvant investir en Recherche et développement • Financements européens et en provenance du PIA limités (un équipex et un labex en partenariat)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de création d'un GIP « Formasup Corsica » pour consolider l'offre de formation tout au long de la vie • Développement des TIC pour former, collaborer et innover en s'affranchissant de contraintes locales • Un projet futur d'école d'architecture en Corse • La perspective de négociation d'un nouveau grand plan d'investissements pour la Corse • Patrimoine naturel exceptionnel : 7 réserves et 2 parcs naturels aux valeurs biologiques remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pyramide des âges défavorable • Un endorecrutement d'enseignants-chercheurs important (supérieur à 50% en 2014-2018) • Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur en master et doctorat très en dessous de la moyenne nationale (masse critique pour constituer des équipes de recherche) • La situation sociale précaire de certains étudiants (fort taux de boursiers)

A.1.4 Les documents d'orientations stratégiques

Tableau 1 - « Corse » : les documents d'orientation stratégique

Nature du document	Territoire concerné	Date de validité	Thématiques
Convention-cadre tripartite entre l'Etat, la CTC et l'Université de Corse	Corse	Signée le 30/01/2004	Enseignement supérieur et recherche (répartition des compétences)
Convention d'application tripartite	Corse	2018-2022	Enseignement supérieur et recherche
Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante	Corse	2019-2023	Conditions d'études et Vie étudiante
SRESRI	Corse	2017-2022	Enseignement supérieur, recherche et innovation
Programme exceptionnel d'investissement (PEI)	Corse	Echéance : 2020	Investissements publics
Contrat de plan Etat Région	Corse	2015-2020	Développement économique et Aménagement du territoire

A.2 Analyse quantitative

Grands chiffres de la « Corse »

Population & géographie

337 800 habitants en 2018
13^{ème} région française

38 habitants au km²,
Densité la plus faible de France
métropolitaine

1 Collectivité, 360 communes,
10 communes = 52% population totale
17 intercommunalités

8 600 km²
1000 km de littoral

Économie

PIB (2018) : 9,6 Mds
13^{ème} région de France métropolitaine
28 200 € par habitant
10^{ème} région française

Taux de chômage (2019) : **8,5 %**
Taux de pauvreté : **19,6%**

46 100 établissements

4 387 créations, **en 2018**

4 aéroports, 7 ports
10,9 M. de nuitées en hébergements
touristiques

Enseignement supérieur

5 550 étudiants,
0,2% du poids national

40 étudiants
en formation **d'ingénieurs**

230 diplômés de licence
professionnelle, **150 DUT, 240**
BTS/BTSA

390 licences

1 université

5 sites d'enseignement supérieur

10 docteurs et HDR
en 2017

76 % des étudiants de
l'enseignement supérieur sont
inscrits en **université**

310
diplômés de master

1 école doctorale

DIRDA : 19 M €
Dépenses en recherche et développement en 2016,

Recherche et Innovation

Participation à **1 Equipex** et
1 Labex labellisé PIA

8 projets de recherche pluridisciplinaire

**Taux d'innovation des
entreprises: 42,3%**

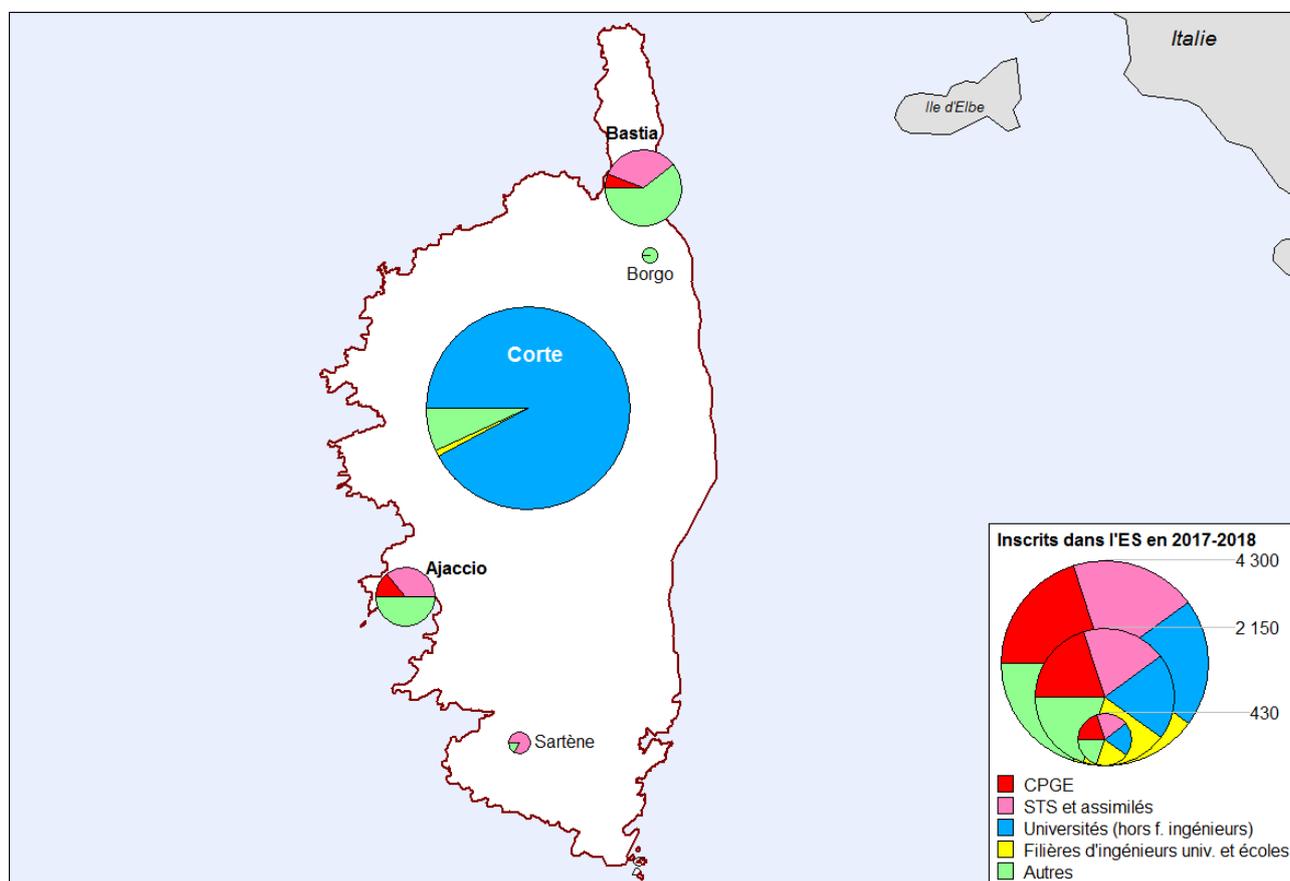
170 chercheurs publics (en
ETP, en 2016)

1 pôle de compétitivité,
1 SATT et
2 Instituts Carnot représentés sur le
territoire

A.2.1 Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur et les personnels des établissements du territoire

► La répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Carte 3 - « Corse » : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites en 2017-2018, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Les personnels des établissements publics MESRI

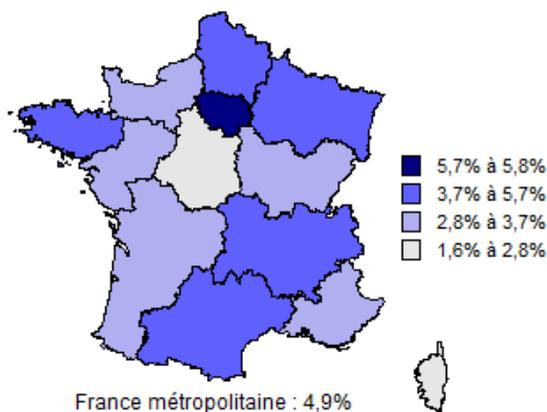
Tableau 2 - « Corse » : les effectifs de personnels des établissements publics MESRI en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants et enseignants-chercheurs	BIATSS	Total	% enseignants et enseignants-chercheurs	% BIATSS
Corse	351	280	631	56%	44%
France métropolitaine	95 228	92 287	187 515	51%	49%

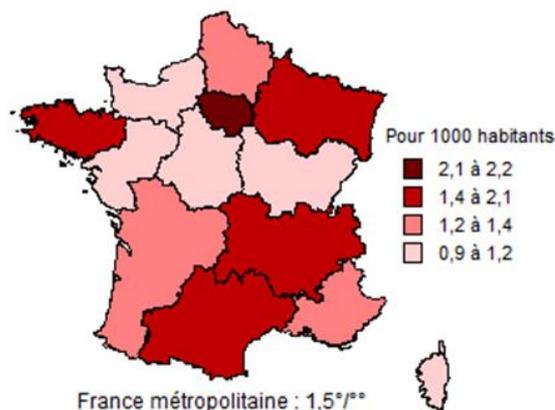
La part de personnels BIATSS est la plus faible de France, territoires d'Outre-mer compris. Le nombre de personnels BIATSS est cependant en très forte croissance entre 2014 et 2018 (voir partie E3.2).

A.2.2 L'accueil des étudiants et des personnels enseignants dans la région

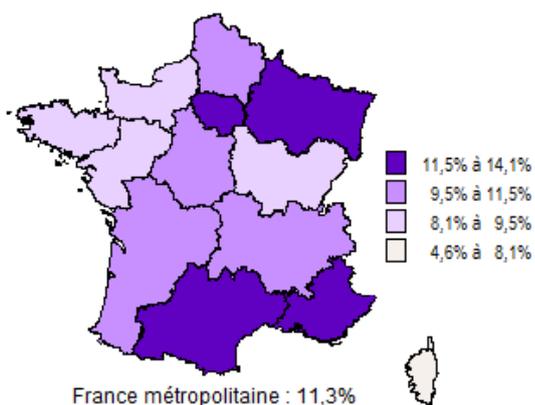
Carte 4 - la part des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 parmi la population régionale estimée 2018 (sources : SIES, INSEE)



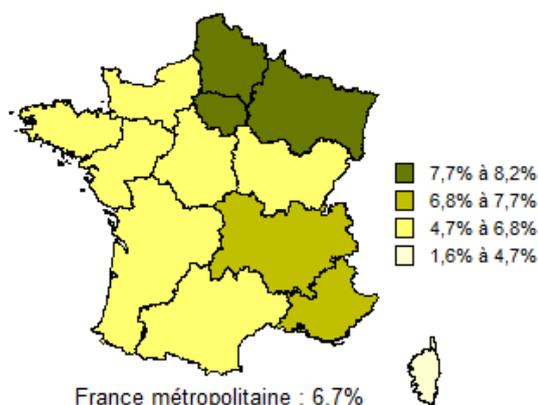
Carte 5 - la part des personnels enseignants en 2018 parmi la population régionale estimée 2018 (sources : DGRH, INSEE)



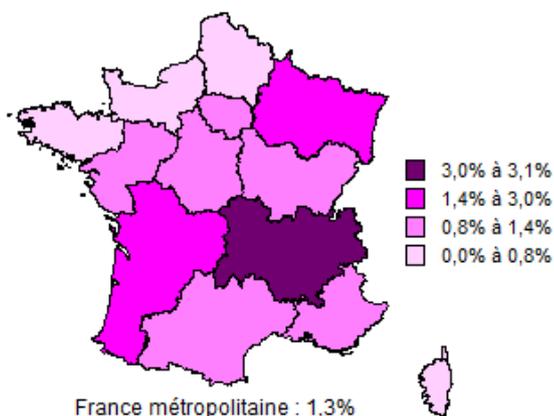
Carte 6 - la part des étudiants étrangers en mobilité entrante de diplôme parmi la population étudiante régionale en université en 2017-2018 (source SIES)



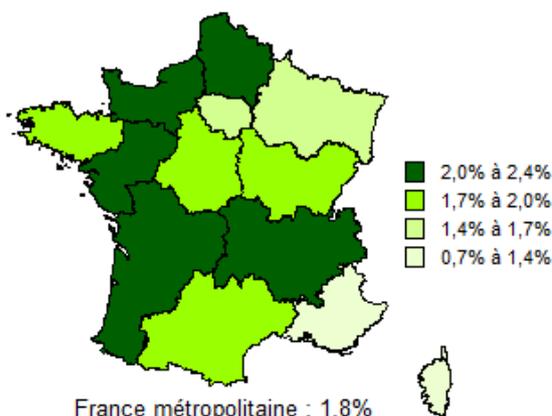
Carte 7 - la part des personnels enseignants étrangers parmi les effectifs régionaux de personnels enseignants sur poste de titulaires en 2018 (source DGRH)



Carte 8 - la part des étudiants étrangers en mobilité entrante d'échange (Erasmus+ et autres) parmi la population étudiante régionale en université en 2017-2018 (source SIES)



Carte 9 - la part des étudiants en mobilité sortante Erasmus parmi la population étudiante de l'enseignement supérieur en 2017-2018 (sources : Erasmus+, SIES)



L'ensemble des cartes a fait l'objet d'un traitement DGESIP-DGRI A1-1

A.2.3 La recherche dans les sites universitaires en France métropolitaine

Tableau 3 - « Corse » : la recherche dans les régions en France métropolitaine

Régions	Résultats IA			IUF nominations 1991-2020	Docteurs et HDR 2017	Chercheurs et enseignants-chercheurs 2017 en ETP(2)	ERC nominations 2007-2020	CNRS Médailles Or et Argent 2000-2020
	Idex I-Site	Labex	Equipex et autres projets de recherche (1)					
Auvergne Rhône-Alpes	IDEX Grenoble I-SITE Clermont	29	59	414	2 010	15 721	193	62
Bourgogne Franche-Comté	I-SITE UBFC	2	6	40	340	1 972	9	5
Bretagne	-	3	14	85	660	4 492	26	8
Centre-Val de Loire	-	3	2	41	280	2 143	12	5
Corse	-	-	-	1	10	182	-	-
Grand Est	IDEX Strasbourg, I-SITE Lorraine	14	19	178	1 010	6 720	80	25
Hauts-de-France	I-SITE Lille	7	13	112	800	5 293	19	3
Île-de-France	4 IDEX 2 I-SITE	70	156	1 004	5 170	38 648	729	205
Normandie	-	2	9	45	410	2 571	4	5
Nouvelle Aquitaine	IDEX Bordeaux I-SITE Pau	7	18	119	1 030	6 268	51	19
Occitanie	I-SITE Montpellier	15	37	239	1 530	14 478	130	37
Pays de la Loire	-	2	14	57	450	3 657	14	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	IDEX Aix-Marseille IDEX Nice	14	24	198	1 120	8 826	113	25

(1) Sont prises en compte les actions labellisées : Equipement d'Excellence, Institut Hospitalo-Universitaire, Institut Hospitalo-Universitaire 2, Pôle de recherche Hospitalo-Universitaire en Cancérologie, Projet de Recherche Hospitalo-Universitaire, les projets de Bioinformatiques, Biotechnologies-Bioressources, Démonstrateurs, Cohortes, Infrastructures, Nanobiotechnologies, Institut de Transition Énergétique, Institut de Recherche technologique, Instituts Convergences, Ecole universitaire de recherche, Projets Prioritaires de Recherche, Actions Espace et Recherche en Sureté Nucléaire et Radioprotection.

(2) il s'agit des chercheurs de la recherche publique en ETP Recherche

A.2.4 La présentation synthétique des labellisations PIA à l'échelle du territoire

► Les projets PIA labellisés depuis 2010

Tableau 4 - « Corse » : les labellisations PIA

Type d'actions	Nombre de projets coordonnés par un établissement du territoire	Nombre de projets dont un ou plusieurs établissements du territoire sont partenaires	Total des projets labellisés du territoire	
Centres d'excellence	I-DEX et/ou I-SITE			
	GUR (SFRI, IDEES et Universités européennes)			
	LABEX		1	1
	Institut Convergences			
	EQUIPEX		1	1
	PPR			
	EUR			
	IDEFI et IDEFI-N			
	NCU			
	DUNE			
	TIP (Orientation, pôles pilotes, campus des métiers, campus connectés)			
	E-FRAN			
	DISRUPT CAMPUS			
	PFPE			
Santé et biotechnologies	IHU			
	PHUC			
	RHU			
	Démonstrateur			
	Bioinformatique			
	Biotechnologies-Bioressources			
	Nanobiotechnologies			
	Cohortes			
Infrastructures				
Valorisation	SATT ou expérimentation valo		1	1

Type d'actions		Nombre de projets coordonnés par un établissement du territoire	Nombre de projets dont un ou plusieurs établissements du territoire sont partenaires	Total des projets labellisés du territoire
	IRT			
	ITE			
	Démonstrateur de la transition écologique et énergétique			
	PFMI			
	PSPC			
Sureté nucléaire	RSNR			
	Autres actions			
Actions espace				
CSTI				
Total		-	3	3

Les acronymes sont généralisés dans le tableau et déclinés dans l'annexe - sigles en fin de document.

A.2.5 L'offre documentaire

Tableau 5 - « Corse » : l'offre documentaire globale en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires - ESGBU)

	Offre de documents en mètres linéaires	Dépenses d'acquisition			Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Surfaces allouées au public (m ²)
		Total (€)	Part consacrée à la formation	Part consacrée à la recherche			
Corse	3 516	573 709	41%	59,0%	121 733	14 015	3 000

champs : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche

L'université de Corse Pasquale Paoli dispose d'une nouvelle bibliothèque universitaire, implantée à Corte et construite en 2015. Elle offre une surface de 4 500 m² et 380 places assises réparties autour de cinq espaces documentaires thématiques.

Elle propose plus de 100 000 documents en libre accès dans les espaces ouverts au public, et plus de 400 000 documents en ligne.

L'offre de documentation sur support physique est satisfaisante, au vu de la population étudiante à desservir (4 069 en 2016-2017). On note cependant un déséquilibre dans le budget consacré à l'acquisition de documentation, entre la documentation de niveau recherche (environ 60 % du budget) et la documentation étudiante (environ 40 %). Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les abonnements aux ressources électroniques de niveau recherche sont très coûteux, avec des tarifs en augmentation régulière.

B. Les dynamiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire

B.1 Le cadre juridique et institutionnel : la convention tripartite

Une convention-cadre signée entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et l'Université de Corse en 2004 a prévu l'établissement de contrats pluriannuels ou conventions d'application tripartites. Trois conventions ont ainsi été signées en 2005, 2009 et 2014. La quatrième convention a été signée le 18 juillet 2019.

L'État a conservé ses prérogatives de collation des grades et diplômes, la charge d'une partie des dépenses directement liées à la pédagogie et à la recherche ainsi que l'attribution et le financement des postes. Il revient à la Collectivité de Corse d'assurer la construction, l'équipement et l'entretien des établissements universitaires ainsi que la grande majorité des coûts de fonctionnement et d'équipement par le biais de dotations globales. Elle participe également à l'élaboration de la carte des formations. Ce transfert de compétences s'est accompagné d'un transfert de moyens dans le cadre d'une dotation générale de décentralisation (DGD).

La convention d'application tripartite a défini trois axes stratégiques pour la période 2018- 2022 :

- Promouvoir la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants
- Développer de nouveaux objets scientifiques et de nouvelles alliances comme, entre autres, un programme de recherche sur les espèces invasives ou le prolongement du cursus d'études médicales
- Assumer la responsabilité sociétale pour répondre aux besoins du territoire et renforcer ses capacités d'innovation.

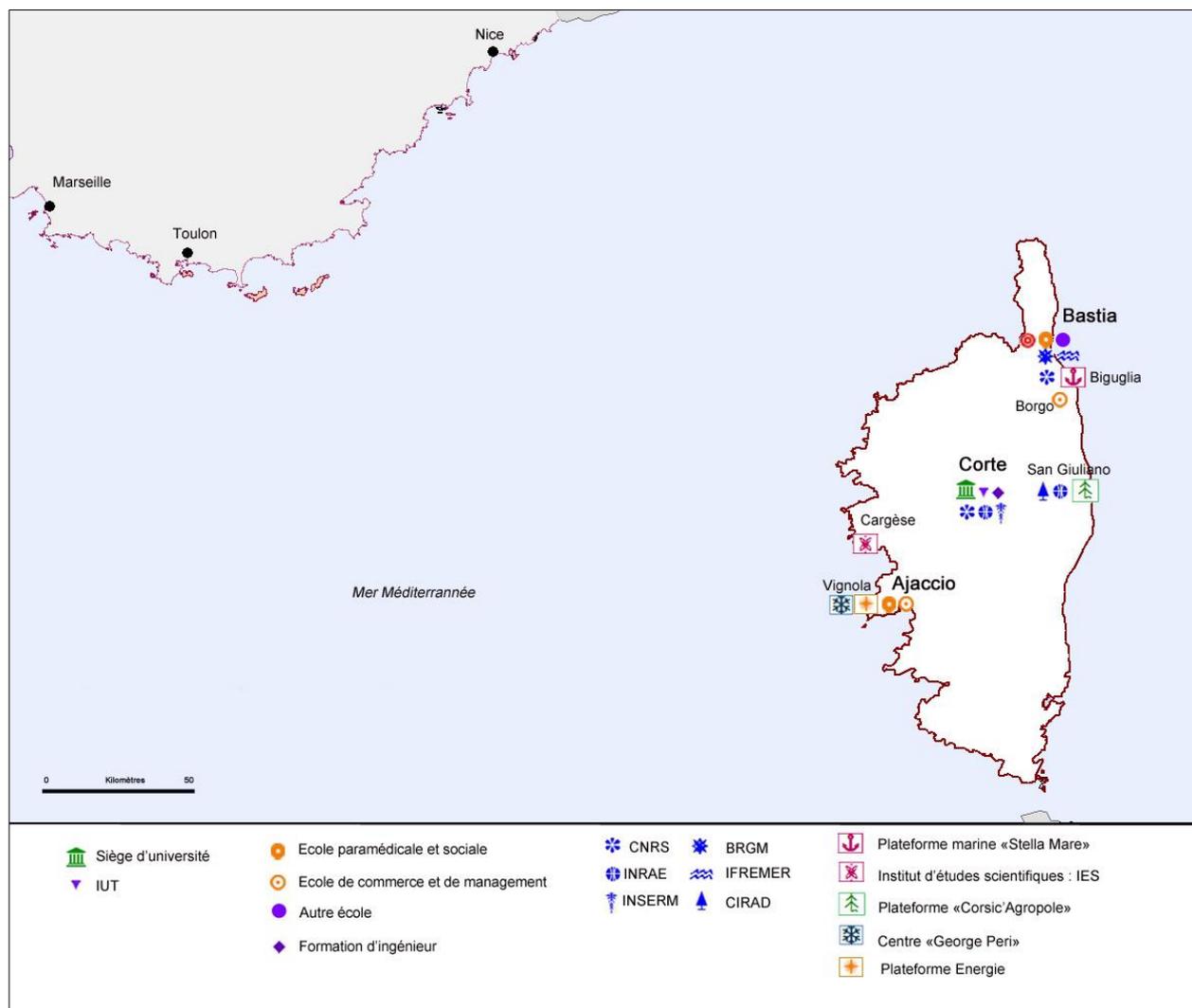
Partie 2

VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DU TERRITOIRE

A. Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de recherche

Carte 10 - « Corse » : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► L'université de Corse Pasquale Paoli

Elle est située à Corte (UCPP), c'est une université pluridisciplinaire « hors santé », sauf la Première année commune des études de santé (PACES)

○ 3 UFR

Droit, sciences sociales, économiques et de gestion

Lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales

Sciences et techniques

○ 3 Instituts

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Institut Universitaire de Santé (IUS) qui organise la première année commune des études de santé (PACES)

- L'INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est implanté sur 3 sites : Corte, Ajaccio et Borgo.
- PAOLI TECH, école d'ingénieur spécialité énergétique.
- Par ailleurs, l'université de Corse Pascal Paoli, en collaboration avec l'IEP d'Aix-en Provence, organise à Corte un parcours Sciences po.

► Les organismes de recherche

- 3 EPST : CNRS, INRAE, INSERM
- 6 EPIC : ADEME, BRGM, CEA, CIRAD, IFREMER, ONF

► Les autres écoles et instituts

- Centre régional du CNAM à Bastia
- Institut régional d'administration (IRA) de Bastia (Établissement rattaché au Premier Ministre et placé sous la tutelle du ministère en charge de la Fonction Publique)
- École de gestion et de commerce Méditerranée (EGC) à Borgo, près de Bastia

► Les principaux établissements de culture scientifique, technique et industrielle

- Centre de culture scientifique technique et industrielle « RINASCITA » à Corte (CCSTI - CPIE)

► Les structures de coopération

La Fondation de l'Université de Corse

Dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) de 2007 permettant aux universités de créer une fondation d'emblée reconnue d'utilité publique, l'Université de Corse a créé sa Fondation destinée à répondre à une double ambition : libérer les synergies entre monde académique et monde socio-économique et réaliser des projets innovants, porteurs de haute valeur ajoutée pour le territoire.

La Fondation permet de faire émerger et d'accompagner des projets d'intérêt général répondant à trois critères prioritaires : innovation et prospective ; attractivité internationale et promotion de l'identité universitaire ; transfert des savoirs et compétences de l'université vers le territoire insulaire.

Le Réseau d'excellence des territoires insulaires

Le RETI (Réseau d'excellence des territoires insulaires), créé en 2010, rassemble 28 partenaires universitaires implantés dans des îles de l'océan Indien, de l'océan Pacifique ou de la mer Méditerranée. Cette fédération d'universités des territoires insulaires, ouvre la voie :

- à des collaborations pédagogiques classiques (échanges d'enseignants, multiplication de partenariats Erasmus) ou plus innovantes (création de diplômes communs, échanges autour des pratiques d'insertion professionnelle...);
- à des coopérations scientifiques autour d'un certain nombre de thématiques ;
- à des transferts de technologie, à la création de plateformes communes de recherche ou d'innovation.

● **Le réseau Téthys**

L'Université de Corse a rejoint en septembre 2013 le réseau TETHYS, un concept inédit créé en 2000 de coopération transnationale basée sur le partage des connaissances et des compétences sur l'espace Euro-Méditerranéen tout entier. Le réseau rassemble plus de 60 universités partenaires issues d'une quinzaine de pays.

● **L'université numérique**

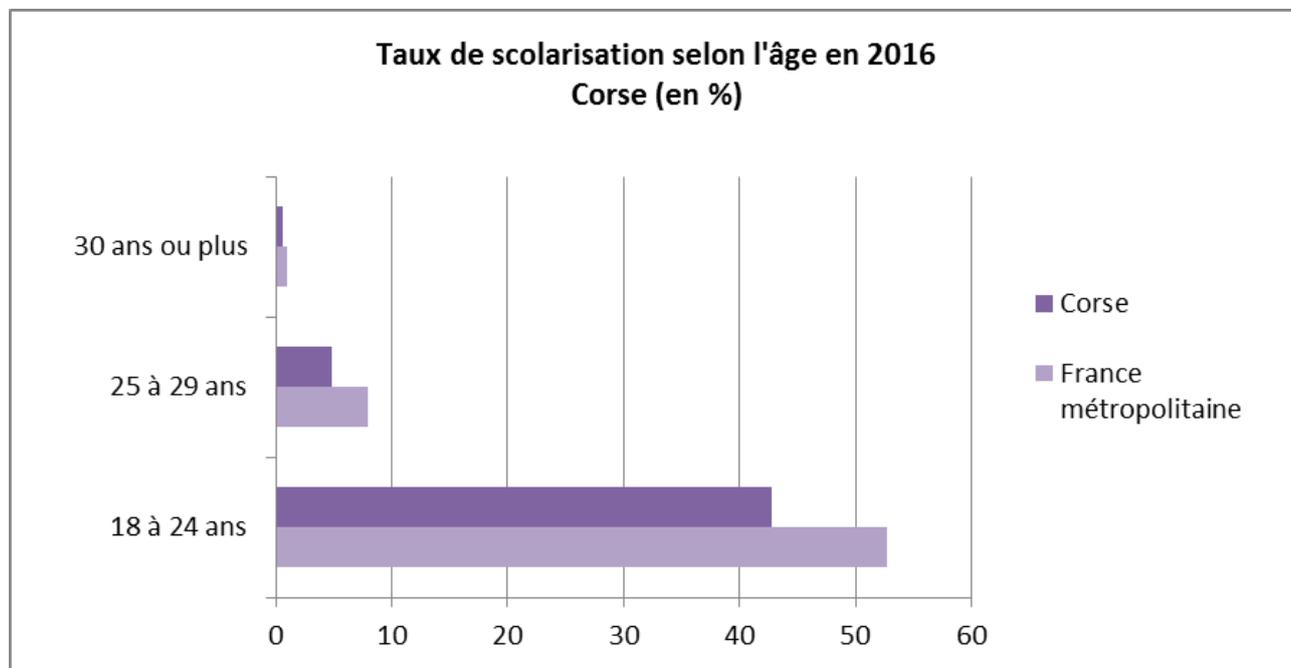
L'Université de Corse adhère à l'Université numérique juridique francophone (UNJF). L'UNJF est un groupement d'intérêt public créé pour mutualiser les ressources des facultés de droit au service de l'enseignement numérique. La Faculté de droit de l'Université de Corse est l'une des 30 facultés de droit françaises membres de l'UNJF.

L'université a également déployé des services et des ressources en ligne offrant un environnement numérique de travail (ENT) à la communauté universitaire de la région (étudiants et personnels). La transformation en université numérique est une des priorités de la prochaine période.

B. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

B.1 Le contexte socio-économique

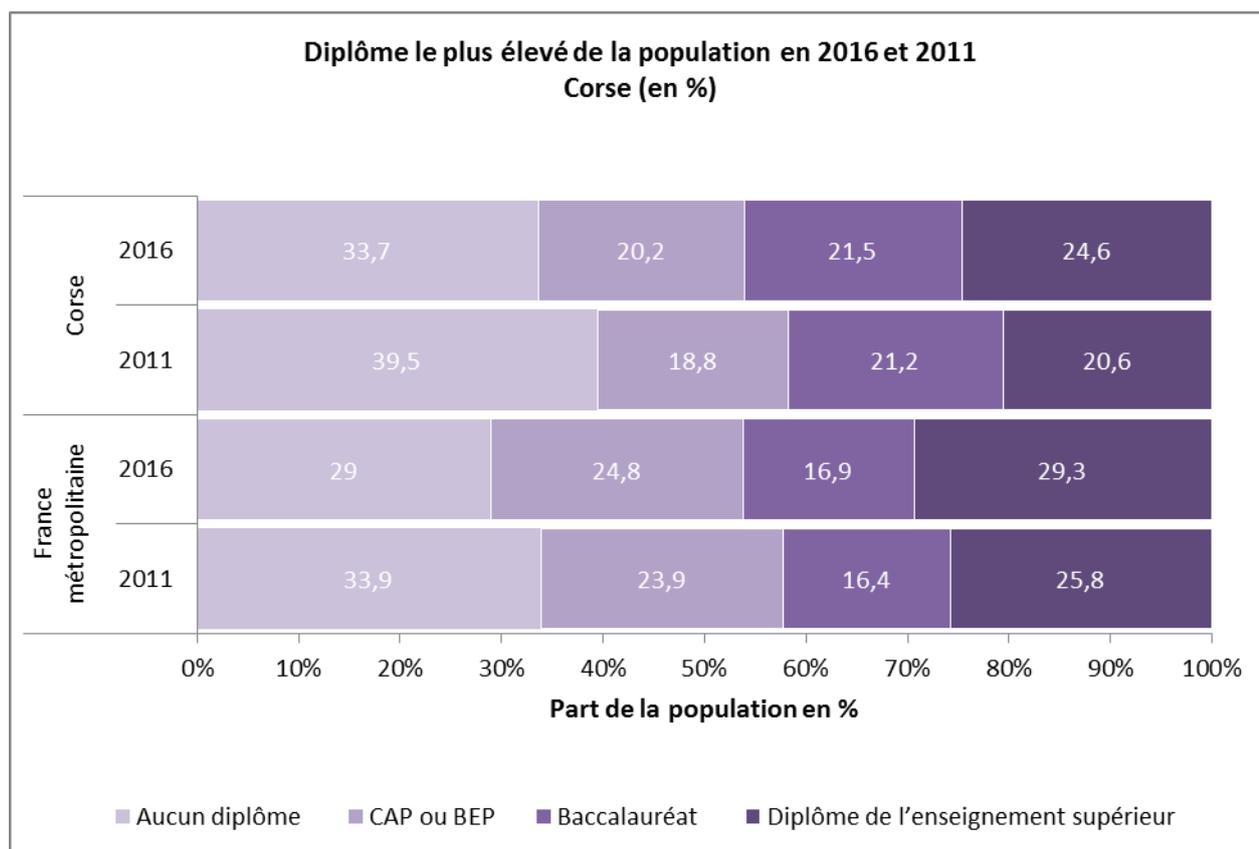
Graphique 1 - « Corse » : le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 30 ans ou plus, selon l'âge en 2016 (Source : INSEE)



En 2016, les taux de scolarisation corses restent inférieurs aux taux nationaux avec un déficit de scolarisation particulièrement marqué (10 points d'écart) dans la tranche des 18-24 ans, celle qui correspond le plus souvent aux premières années passées dans l'enseignement supérieur.

Ce résultat fait apparaître une situation paradoxale entre les résultats du bac, marqués par une forte proportion d'admis (cf tableau 6 suivant) et la poursuite d'études qui est moins fréquente en Corse qu'ailleurs.

Graphique 2 - « Corse » : le diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 et en 2016 (Source : INSEE)



En 2016, la part de diplômés de l'enseignement supérieur reste relativement faible par rapport à la moyenne nationale. Elle progresse néanmoins sensiblement passant de 20,6% en 2011 à près de 24,6% en 2016.

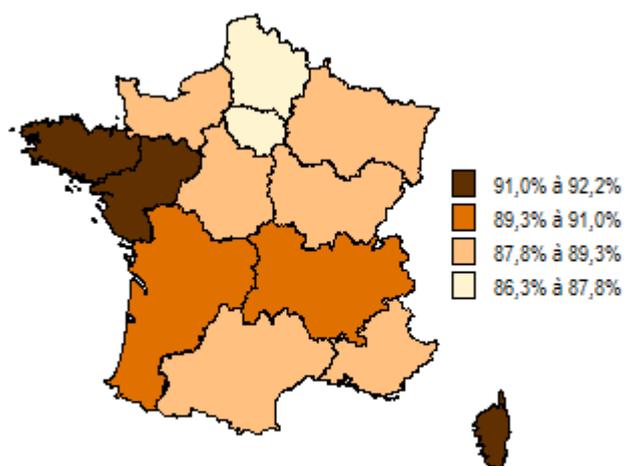
La part de la population sans diplôme reste élevée avec 33,7% de non diplômés contre 29% en moyenne nationale. A noter qu'elle se situe en 2016 au même niveau que la France métropolitaine en 2011.

Quant à la proportion de bacheliers, elle est bien supérieure en Corse à la proportion nationale avec un écart de près de 5 points en 2016.

B.2 Les parcours d'accès à l'enseignement supérieur

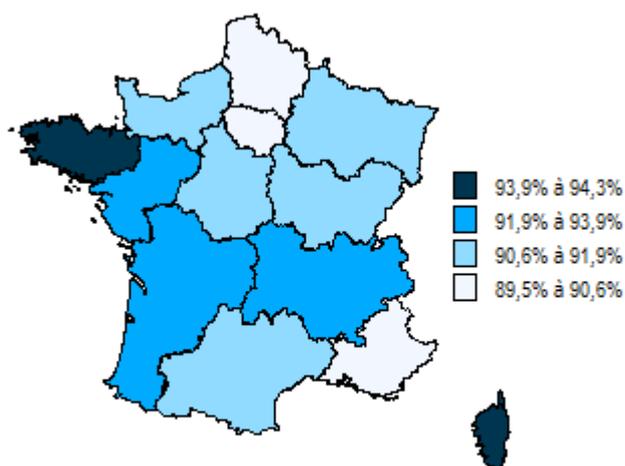
B.2.1 La réussite au baccalauréat

Carte 11 - le taux de réussite au baccalauréat en France, en 2018



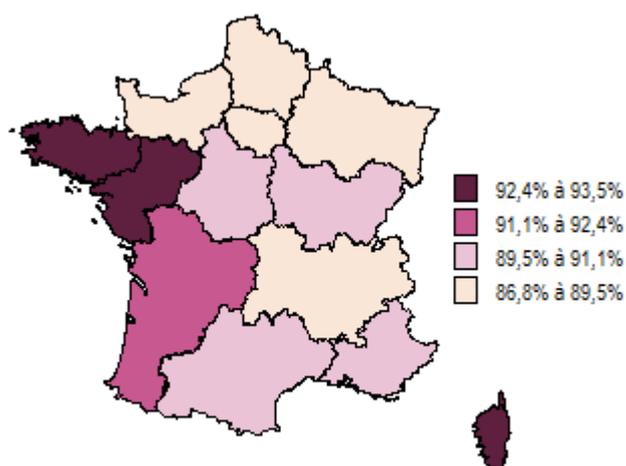
France métropolitaine : 88,4%

Carte 12 - le taux de réussite au baccalauréat général en France, en 2018



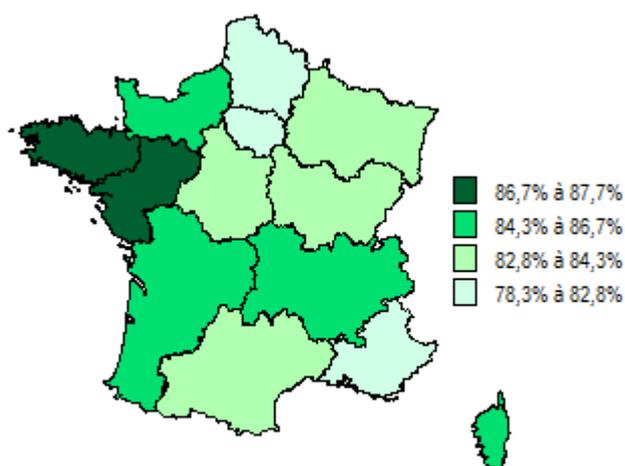
France métropolitaine : 91,1%

Carte 13 - le taux de réussite au baccalauréat technologique en France, en 2018



France métropolitaine : 89,2%

Carte 14 - le taux de réussite au baccalauréat professionnel en France, en 2018



France métropolitaine : 82,9%

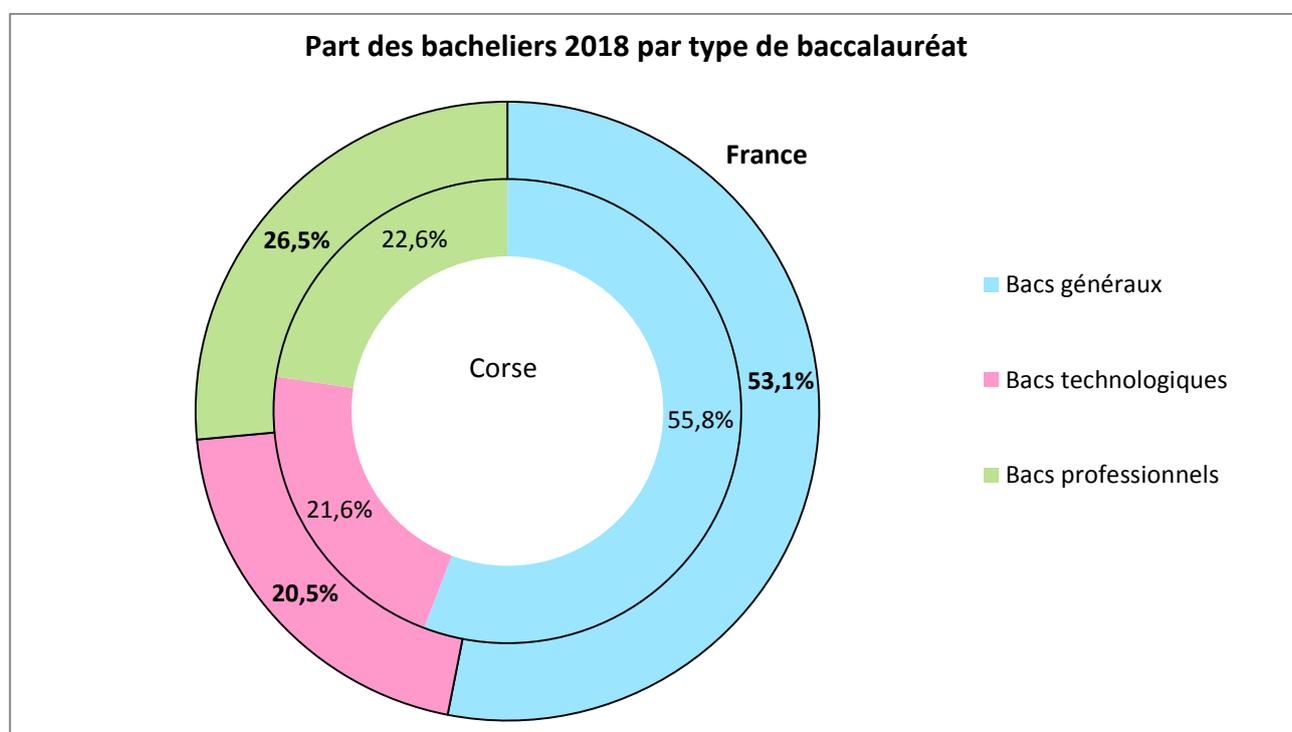
Sources : DEPP, traitement DGESIP-DGRI A1-1

Tableau 6 - « Corse » : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2018 (Source : DEPP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Corse	1 448	94,0%	560	92,4%	587	84,9%	2 595	91,4%
France métropolitaine	347 321	91,1%	132 035	89,2%	171 120	82,9%	650 476	88,4%

La Corse occupe le deuxième rang derrière l'académie de Rennes pour ce qui concerne le taux de réussite global. Quel que soit le type de baccalauréat, les taux de réussite sont supérieurs à la moyenne nationale.

Graphique 3 - « Corse » : la répartition des admis 2018 par type de baccalauréat (Source : DEPP)



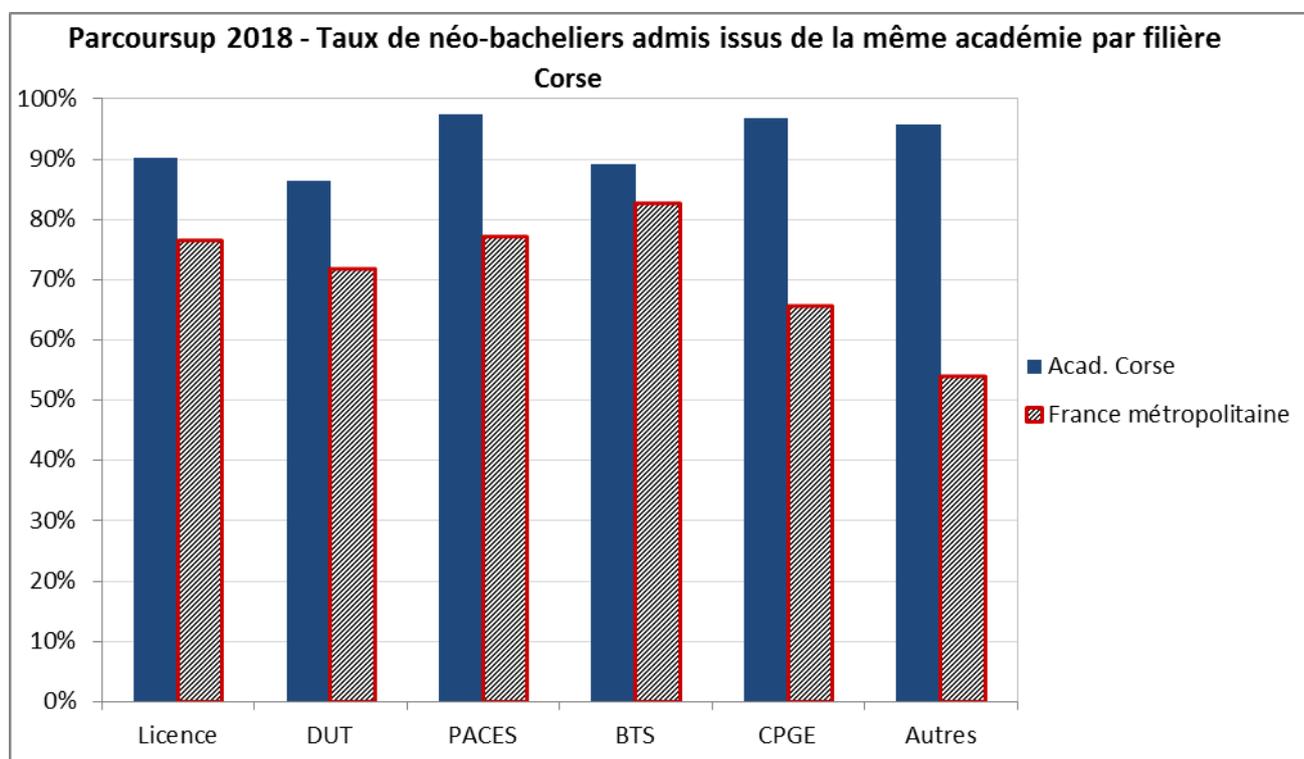
B.2.2 L'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation

► Les résultats du dispositif Parcoursup

Tableau 7 - « Corse » : les vœux et admissions dans le cadre de Parcoursup 2018 (Sources : Parcoursup/SIES, traitement DGESIP- DGRI A1-1)

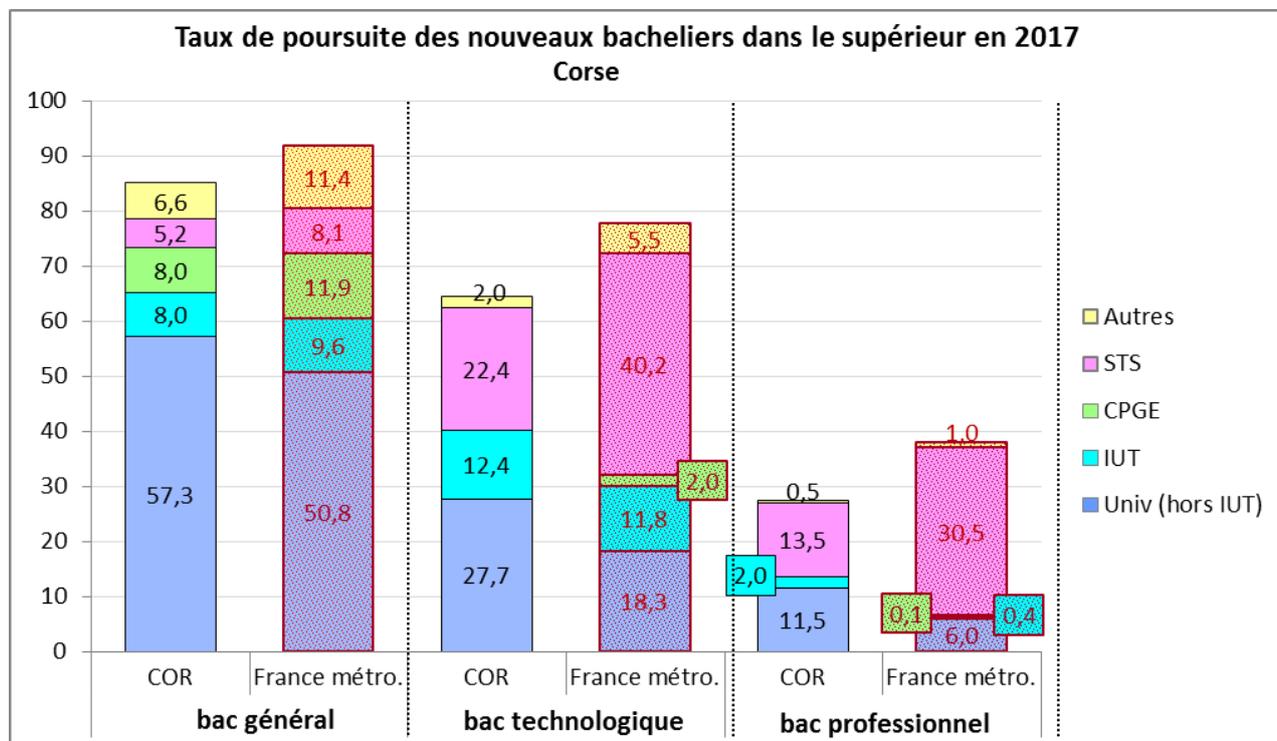
	Capacités d'accueil	Candidatures confirmées	Candidatures retenues (admis)	Répartition des néo-bacheliers admis par type de bac				Part autres admis
				Général	Techno.	Pro.	Ensemble bac	
Licence	1 080	3 544	768	54,2%	14,2%	5,7%	74,1%	25,9%
DUT	269	1 854	242	52,5%	23,6%	6,2%	82,2%	17,8%
PACES	170	498	168	91,7%	3,0%	0,6%	95,2%	4,8%
STS	374	2 628	317	20,2%	33,4%	30,9%	84,5%	15,5%
CPGE	66	329	63	98,4%	0,0%	0,0%	98,4%	1,6%
Autres	108	496	89	34,8%	32,6%	13,5%	80,9%	19,1%
Total	2 067	9 349	1 647	51,9%	18,6%	10,3%	80,8%	19,2%

Graphique 4 - « Corse » : le taux de néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur par Parcoursup, issus de la même académie, en 2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Le taux de poursuite immédiat des néo-bacheliers

Graphique 5 - « Corse » : le taux de poursuite immédiat des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur, par type de bac et par type de filières, à la rentrée 2017 (Source : SIES)



Globalement, tous bacs confondus, les bacheliers corses ont un taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale (66,8% contre 74,3%). Ce déficit concerne surtout les STS, en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels, pour lesquels les taux de poursuite dans cette filière sont très inférieurs à la moyenne nationale.

A contrario, la part de ces bacheliers poursuivant en université est plus élevée en Corse que sur le continent. L'attractivité de l'université, et sans doute aussi une faible implantation de STS sur l'île, sont peut-être à l'origine de cette situation atypique.

B.3 L'attractivité des formations auprès des étudiants et l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur

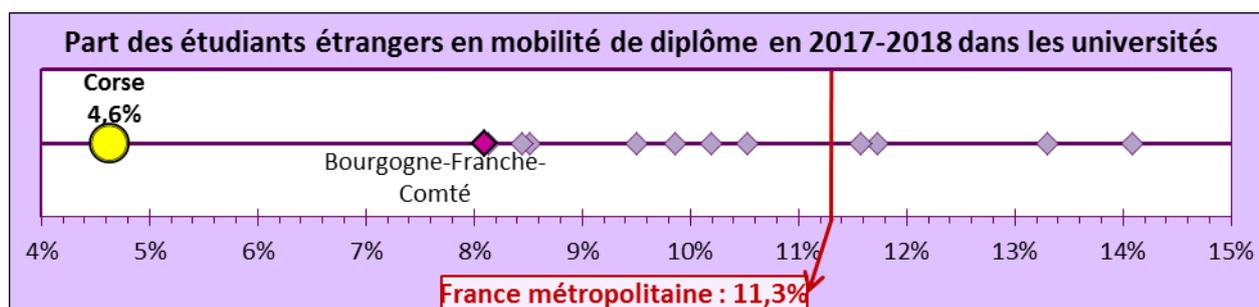
B.3.1 L'attractivité des établissements de la région pour les étudiants et les dynamiques de mobilité internationale

Tableau 8 - « Corse » : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics MESRI selon la région d'obtention du baccalauréat, en 2017-2018 (Source : SIES)

Répartition des effectifs étudiants	issus de la même région	provenant d'une autre région	ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger	d'origine géographique indéterminée	Total	Effectif total
Corse	77,1%	15,5%	0,6%	6,8%	100 %	4 219
France métropolitaine	60,0%	21,9%	1,9%	16,1%	100 %	1 719 205

L'éloignement de la Corse du continent joue comme facteur de frein à la mobilité entrante. Les étudiants sont à plus des trois quart d'entre eux issus de la région.

Graphique 6 - « Corse » : la part des étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire sur l'ensemble des effectifs en université, hors doubles inscriptions CPGE, en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



La Corse accueille 192 étudiants étrangers en 2018.

Avec une part de 4,6% des effectifs, la Corse est très peu attractive vis-à-vis des étudiants étrangers du fait de son éloignement géographique, du poids modeste de son pôle universitaire et peut être aussi de la difficulté à faire connaître les formations proposées à l'université.

Graphique 7 - « Corse » : Les 10 premiers pays d'origine des étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 dans les universités (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

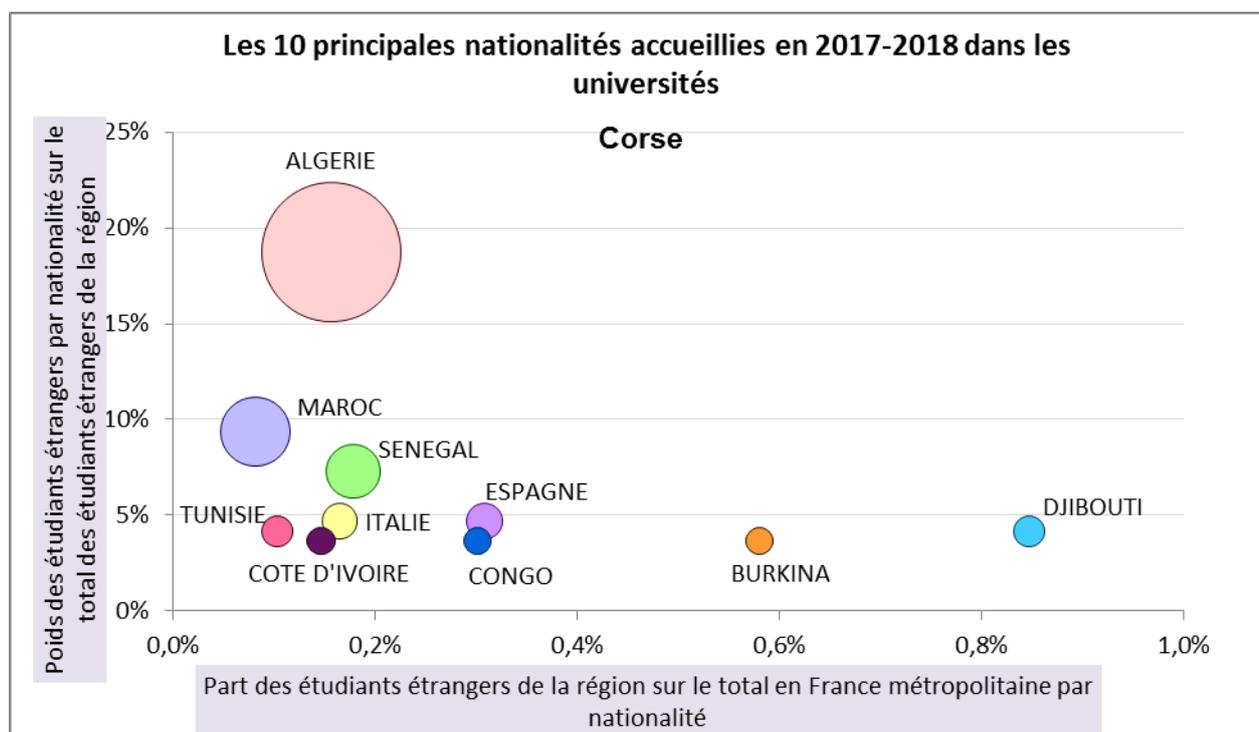


Tableau 9 - « Corse » : la mobilité sortante des étudiants Erasmus + en 2017-2018 (Source : Erasmus + France)

Étudiants Erasmus	Effectif d'étudiants en mobilité d'études	Effectif d'étudiants en mobilité de stages	Effectifs totaux 2017-2018	Poids national	Évolution 2015-2018
Corse	38	3	41	0,1%	32,3%
France métropolitaine	30 719	16 457	47 176	100,0%	15,8%

Si les effectifs de sortants Erasmus restent modestes, on note leur bonne progression sur 4 ans. L'évolution est double de la tendance nationale.

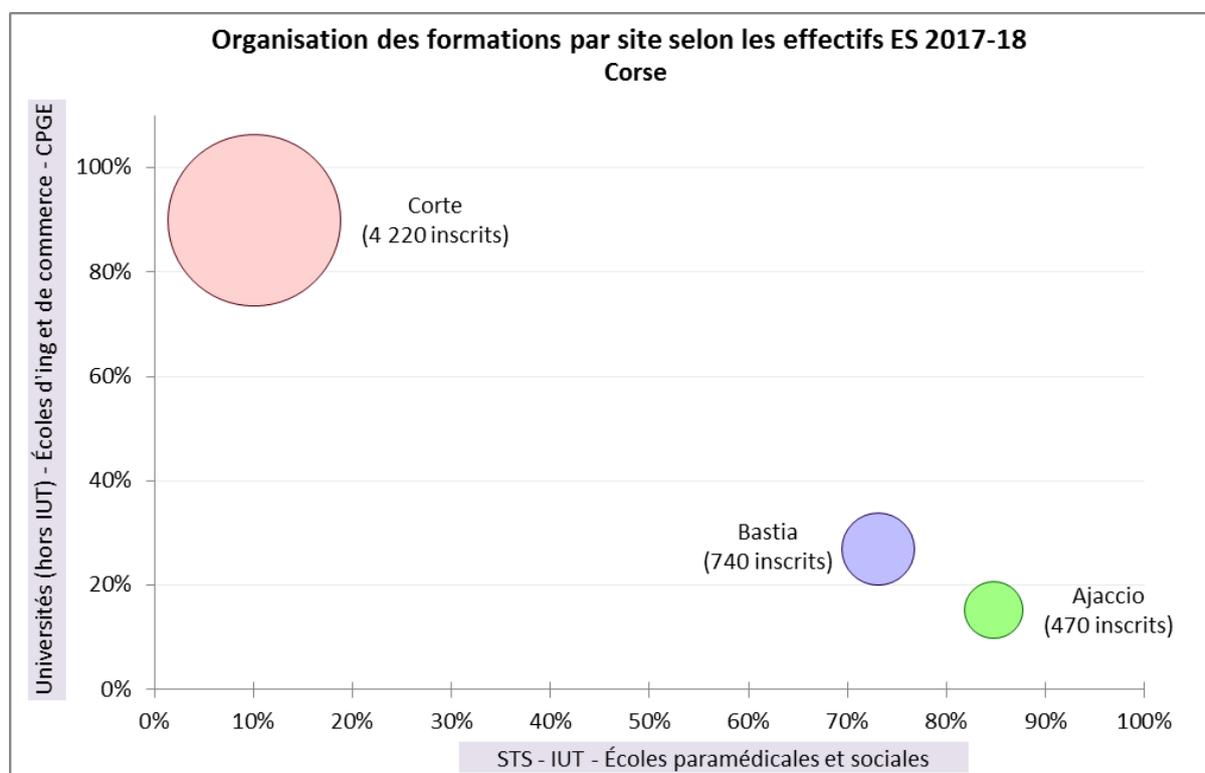
B.3.2 La répartition des étudiants dans les établissements publics et privés

Tableau 10 - « Corse » : la répartition des effectifs étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement supérieur par grand type de filières en 2017-2018 (Source : SIES)

	CPGE	STS	Formations universitaires	Formations d'ingénieurs	Commerce et Jurid.	Art et culture	Para-médical & social	Autres	total
Effectifs étudiants en établissement public	108	457	4 179	40	145	-	422	60	5 411
Effectifs étudiants en établissement privé	-	34	-	-	46	-	60	-	140
Part des effectifs en établissement public en Corse	100,0%	93,1%	100,0%	100,0%	75,9%	-	87,6%	100,0%	97,5%
Part des effectifs en établissement public en France métropolitaine	83,2%	66,8%	97,9%	68,4%	3,3%	39,3%	58,3%	32,7%	80,5%

B.3.3 L'organisation territoriale de l'enseignement supérieur

Graphique 8 - « Corse » : la répartition des effectifs de l'enseignement supérieur sur les principaux sites d'implantation en 2017-2018 (Source : SIES)



Le graphique ci-dessus nous indique qu'en 2017-2018, les 4 220 étudiants du site de Corte sont 90 % à suivre leur cursus en universités (hors IUT), écoles d'ingénieurs et de commerce et en CPGE contre 10 % en STS - IUT - écoles paramédicales et sociales.

Sur le site de Bastia, ils sont 73% inscrits en STS -IUT et en écoles paramédicales et sociales contre 27 % en universités (hors IUT), écoles d'ingénieurs et de commerce et en CPGE sur un effectif total de 740 étudiants.

B.4 Les choix d'études des étudiants en formation initiale, leurs diplômes et leur insertion professionnelle

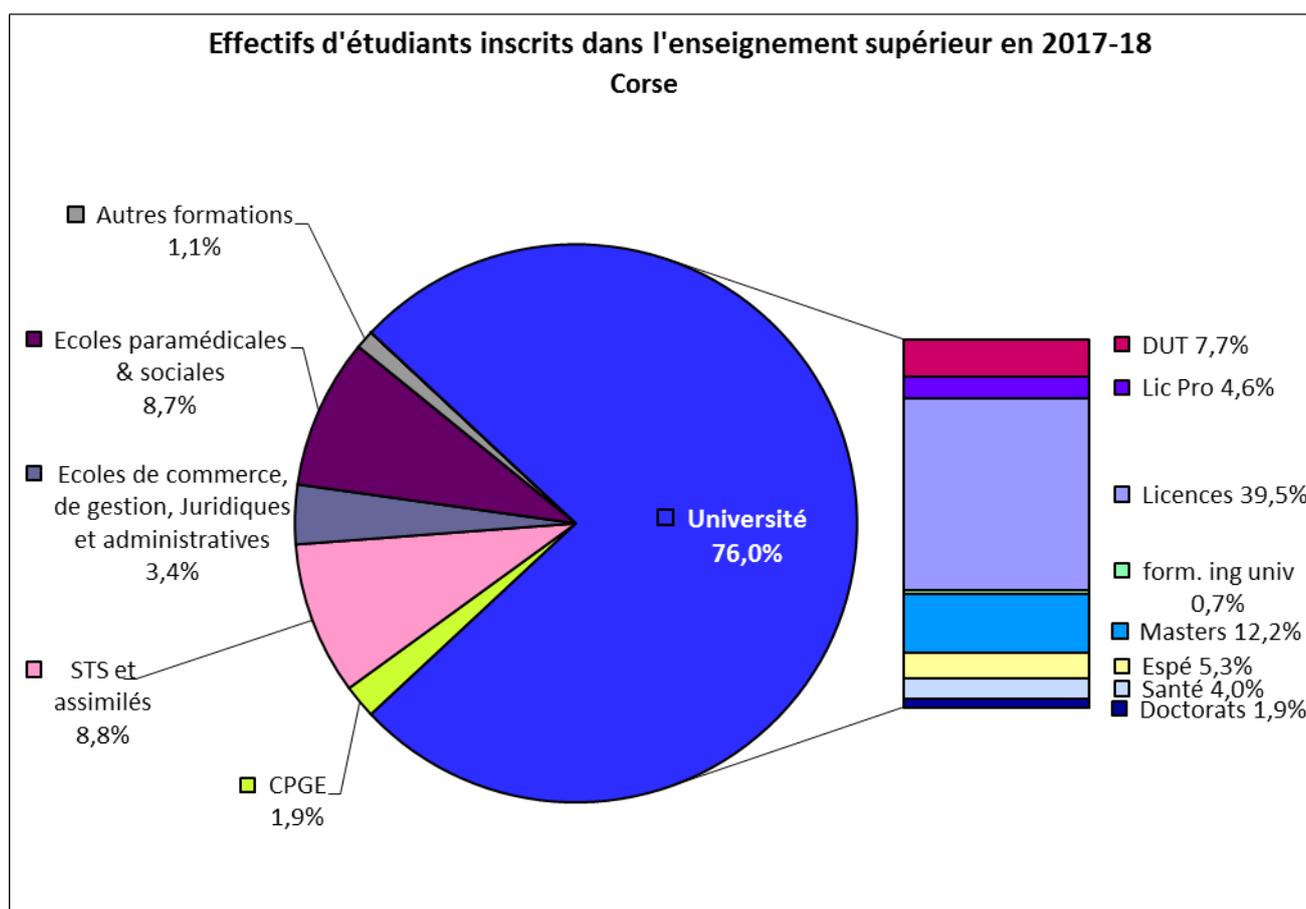
B.4.1 Les étudiants inscrits et les diplômés de l'enseignement supérieur

► Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Tableau 11 - « Corse » : les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur				dont inscrits à l'université			
	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids	Rang	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids	Rang
Corse	5 551	4,9%	0,2%	13	4 219	6,3%	0,3%	13
France métropolitaine	2 633 242	2,7%	100%	/13	1 613 659	9,6%	100%	/13

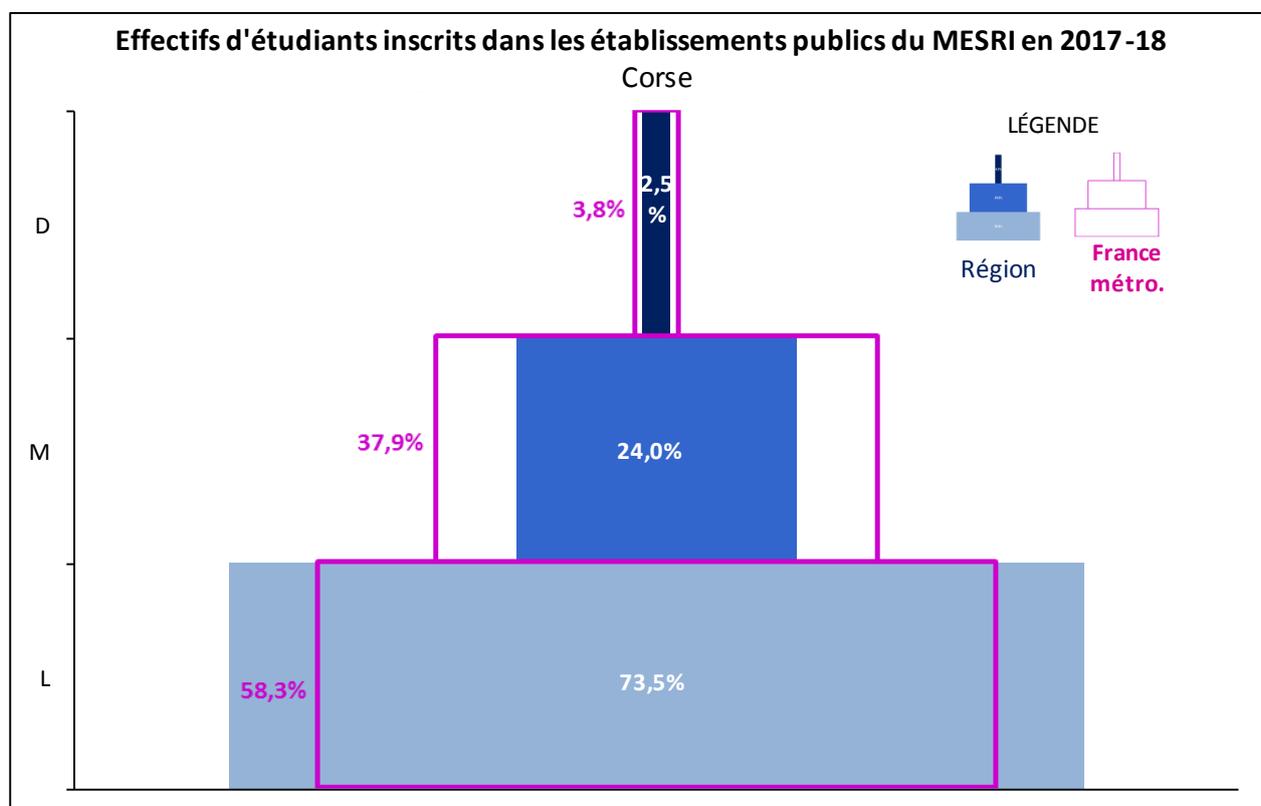
Graphique 9 - « Corse » : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



La structure de l'enseignement supérieur en Corse est atypique : la part des effectifs en université est très supérieure à la moyenne nationale (61,3%) au détriment des CPGE (3,2% au national), des écoles d'ingénieurs (5,1%) des STS (9,4%) et d'autres formations.

► Les étudiants inscrits à l'université et dans les autres établissements publics du MESRI

Graphique 10 - « Corse » : la répartition des effectifs étudiants inscrits dans les cursus L, M et D des établissements publics du MESRI en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Etablissement pris en compte : Université de Corse

Tableau 12 - « Corse » : l'évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : SIES)

Cursus	L	M	D	Total
Effectifs de la Corse	3 101	1 014	104	4 219
Évolution des effectifs	11,4%	-4,1%	-24,6%	6,1%
Évolution France métropolitaine	12,6%	6,5%	-5,6%	9,4%

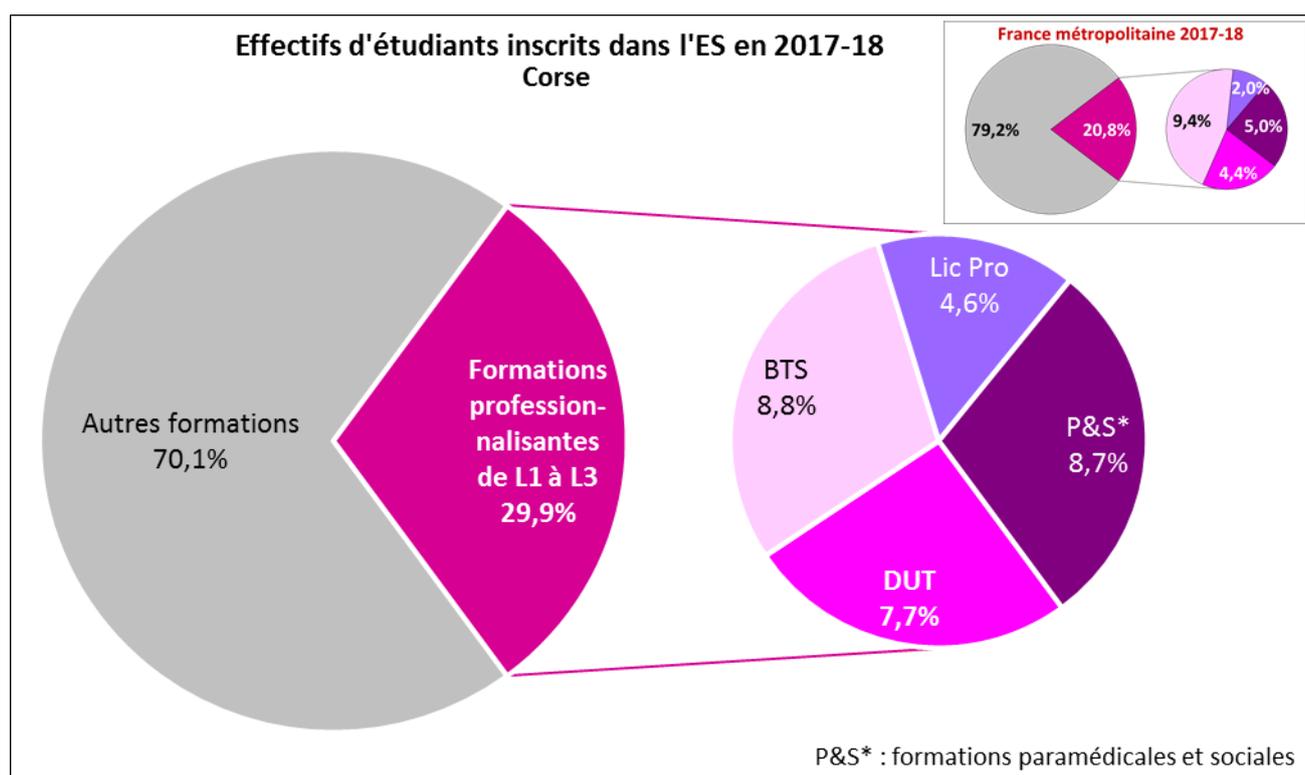
La baisse des effectifs en doctorat est récente : les effectifs s'élevaient encore à 135 doctorants en 2016-2017.

Tableau 13 - « Corse » : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics du MESRI, par grande discipline en 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Formations ingénieurs	Santé	STAPS	Total
Effectifs de la Corse	1 132	1 784	808	40	265	190	4 219
Proportion de la Corse	26,8%	42,3%	19,2%	0,9%	6,3%	4,5%	100 %
Proportion France métropolitaine	27,0%	30,6%	21,3%	4,9%	13,1%	3,1%	100 %

► Les étudiants inscrits dans les formations professionnelles courtes

Graphique 11 - « Corse » : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Les principaux diplômes nationaux délivrés en 2017

Graphique 12 - « Corse » : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 par type de diplôme national (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

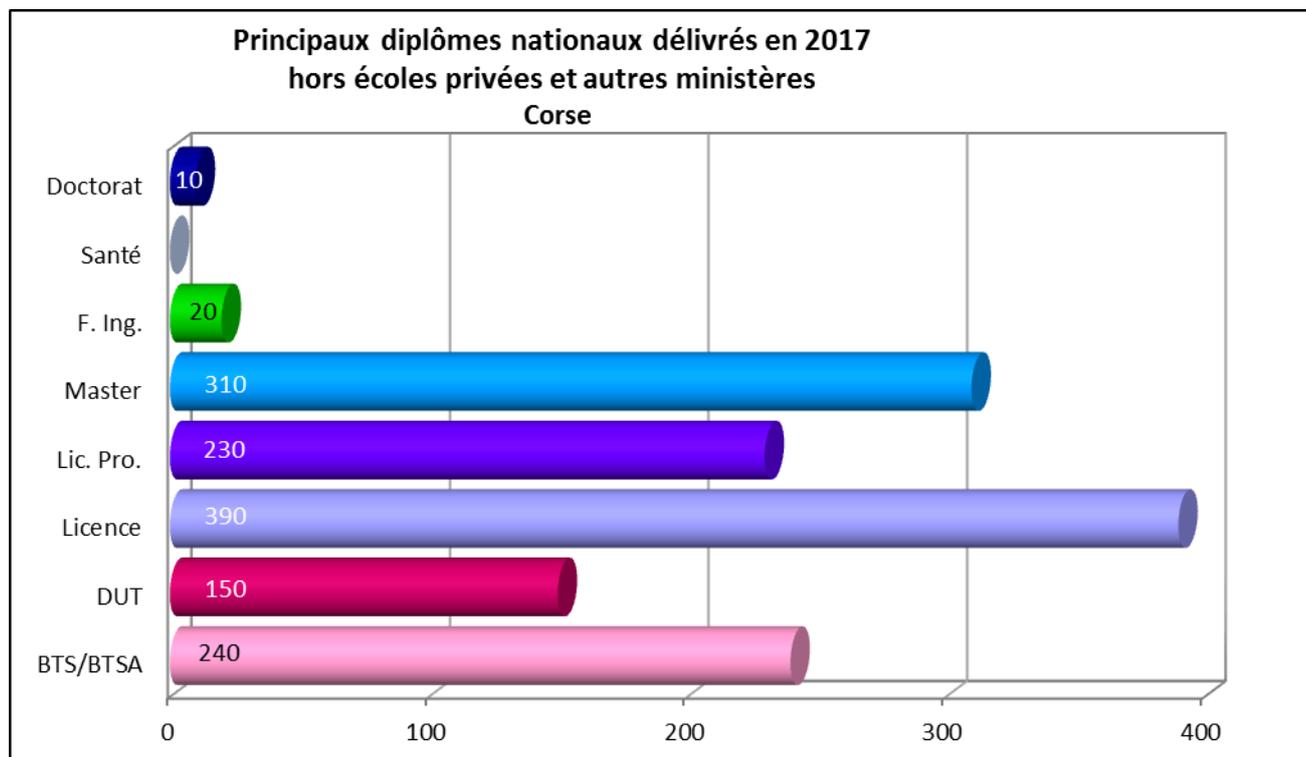


Tableau 14 - « Corse » : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Type de diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8
Diplômés en Corse	395	616	333	5
Diplômés en France métropolitaine	179 719	186 196	184 702	14 827
Poids national des diplômés de Corse	0,2%	0,3%	0,2%	0,0%

Les 5 diplômés au niveau bac + 8 sont des lauréats de l'habilitation à diriger des recherches. (Ce chiffre est arrondi à 10 dans le graphique supra ainsi que dans le tableau des « chiffres clés » page 14).

B.4.2 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau L

Tableau 15 - « Corse » : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 et l'évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	CPGE	STS et assimilés	IUT	Licence	Licence professionnelle
Effectifs en Corse	108	491	426	1 845	258
Evolution des effectifs en Corse	0,0%	-12,6%	-3,4%	18,9%	-14,9%
Effectifs en France métropolitaine	84 737	247 382	115 571	649 678	52 114
Evolution des effectifs en France métropolitaine	+3,5%	+0,4%	+0,8%	+12%	+0,5%

Au niveau bac +2, on dénombre 243 BTS/BTSA et 152 DUT délivrés à l'issue de la session 2017.

Tableau 16 - « Corse » : la répartition des effectifs d'inscrits en licence générale dans les établissements publics MESRI par grande discipline 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	STAPS	Total
Inscrits en licence générale	Effectifs de la Corse	460	984	294	187	1 925
	Proportion de la Corse	23,9%	51,1%	15,3%	9,7%	100%
	Proportion France métropolitaine	28,9%	41,4%	23,6%	6,1%	100%

389 licences ont été délivrées à la session 2017 : 111 en droit, sciences économiques et AES ; 204 en arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales ; 57 en sciences ; 17 en STAPS.

Tableau 17 - « Corse » : la répartition des étudiants inscrits en licence professionnelle dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences STAPS Santé	Total
Inscrits en licence professionnelle	Effectifs de la Corse	112	66	80	258
	Proportion de la Corse	43,4%	25,6%	31,0%	100%
	Proportion France métropolitaine	47,6%	11,6%	40,8%	100%

227 licences professionnelles sont décomptées à la session 2017 : 102 en droit, sciences économiques et AES ; 61 en arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales ; 64 en sciences.

B.4.3 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M et D et leur insertion professionnelle

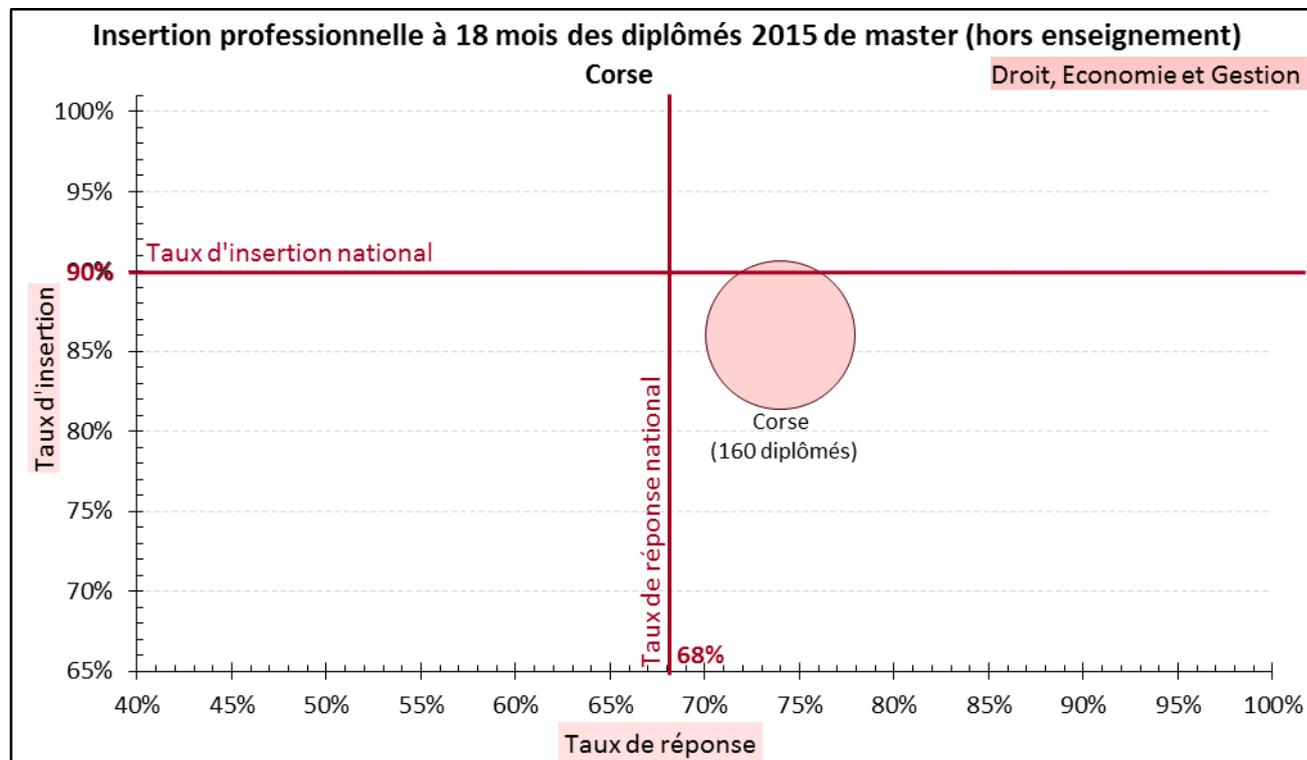
► Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M et leur insertion professionnelle

Tableau 18 - « Corse » : la répartition des inscrits en master dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

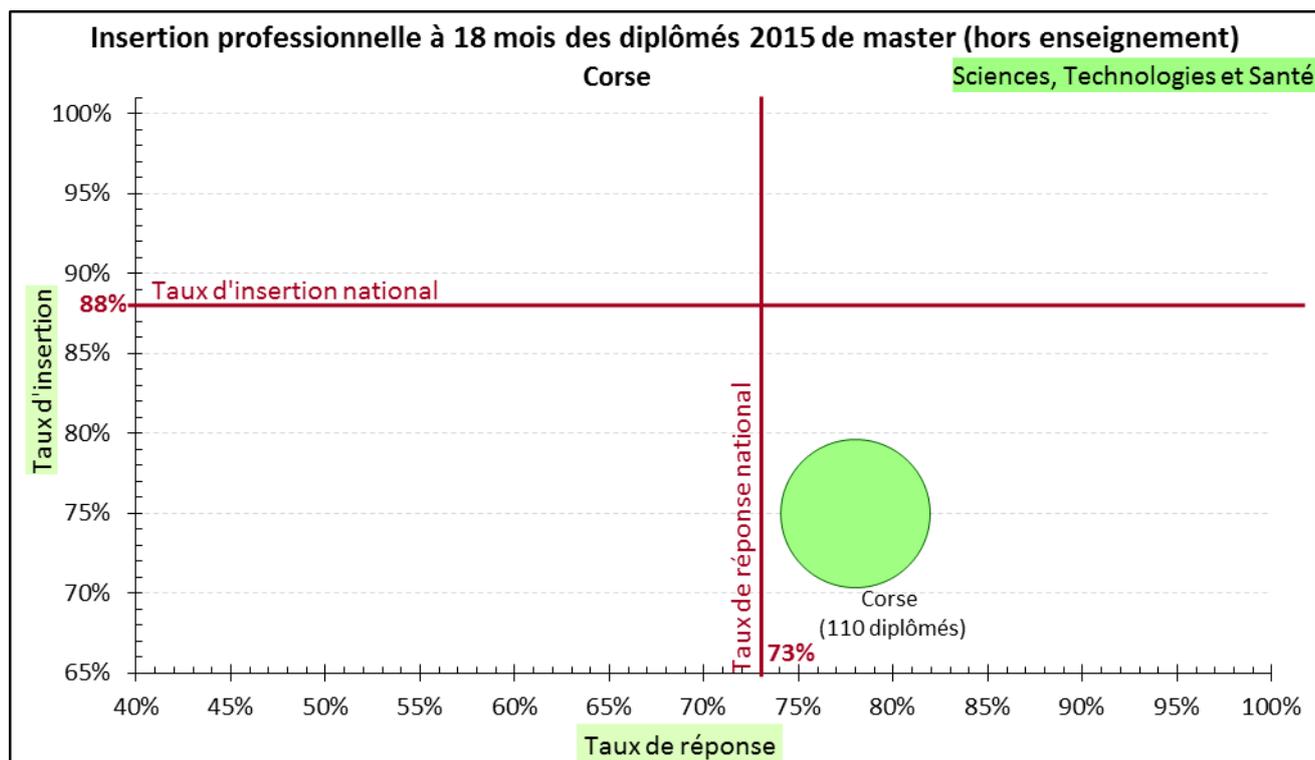
Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Santé	STAPS	Master enseignement	Total
Inscrits en master	Effectifs de la Corse	270	131	205	-	-	234	840
	Proportion de la Corse	32,1%	15,6%	24,4%	-	-	27,9%	100%
	Proportion France métropolitaine	32,6%	28,2%	20,5%	0,6%	1,4%	16,7%	100%

238 diplômes de master (et 76 master enseignement) ont été délivrés à la session 2017 : 124 en droit, sciences économiques, AES ; 40 en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales et 74 en sciences.

Graphique 13 - « Corse » : l'insertion professionnelle à 18 mois des diplômés de master 2015 en Droit, Economie, Gestion (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Graphique 14 - « Corse » : l'insertion professionnelle à 18 mois des diplômés de master 2015 en Sciences, Technologies et Santé (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



S'agissant des disciplines littéraires et de sciences humaines, les résultats apparaissent non significatifs en raison de la faiblesse des effectifs.

► Les étudiants inscrits et diplômés de niveau D

Tableau 19 - « Corse » : la répartition des effectifs de doctorants dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, sciences économiques	ALLSHS	Santé Sciences STAPS	Total
Inscrits en doctorat	Effectifs de la Corse	24	45	35	104
	Proportion de la Corse	23,0%	43,3%	33,7%	100%
	Proportion France métropolitaine	16,6%	33,5%	49,9%	100%

Aucun diplôme de doctorat n'a été délivré à la session 2017.

L'école doctorale « Environnement et société » (ED 377) de l'université de Corse rassemble l'ensemble des unités et équipes de recherche du site : l'UMR-CNRS « Sciences pour l'environnement » (SPE), l'UMR-CNRS « Lieux, identités, espaces, activités » (LISA), la fédération de recherche CNRS « Environnement et société » (FRES), deux EA (équipe d'accueil) « Bioscope Corse Méditerranée, dynamique des infections en milieu insulaire » et « Équipe méditerranéenne de recherche juridique ». Quatre organismes sont investis dans ces laboratoires : le CNRS, l'INSERM, le CEA et l'INRAE.

B.4.4 La démographie étudiante dans les autres formations

► Les effectifs d'élèves ingénieurs

L'école PAOLI TECH est une école d'ingénieurs interne à l'université de Corse. 40 étudiants sont inscrits dans cette formation à la rentrée 2018.

► Les effectifs d'étudiants en formations universitaires de santé

Tableau 20 - « Corse » : les effectifs d'inscrits en études de santé en 2017-2018 (source : SIES)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêté du 27 décembre 2017)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Effectifs de la Corse	222	30	3	6	5	44
Poids national de la Corse	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,6%	0,3%
Total France métropolitaine	56 747	7 793	1 172	3 094	904	12 963

► Les effectifs d'étudiants en formations paramédicales et sociales

Tableau 21 - « Corse » : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans d'autres formations aux professions de santé en 2016 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits	Poids national	Effectifs de diplômés	Poids national	Total inscrits France métropolitaine	Total diplômés France métropolitaine
Sages-Femmes	-	%	-	%	3 866	856
Ergothérapeutes	-	%	-	%	2 605	787
Infirmiers DE	454	0,5%	107	0,4%	90 253	25 486
Manipulateurs d'électro-radiologie médicale	-	%	-	%	1 668	533
Masseurs Kinésithérapeutes	-	%	-	%	8 321	2 555
Pédicures Podologues	-	%	-	%	1 859	589
Psychomotriciens	-	%	-	%	2 675	854
Techniciens en analyse biomédicale	-	%	-	%	307	107

Tableau 22 - « Corse » : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2017 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

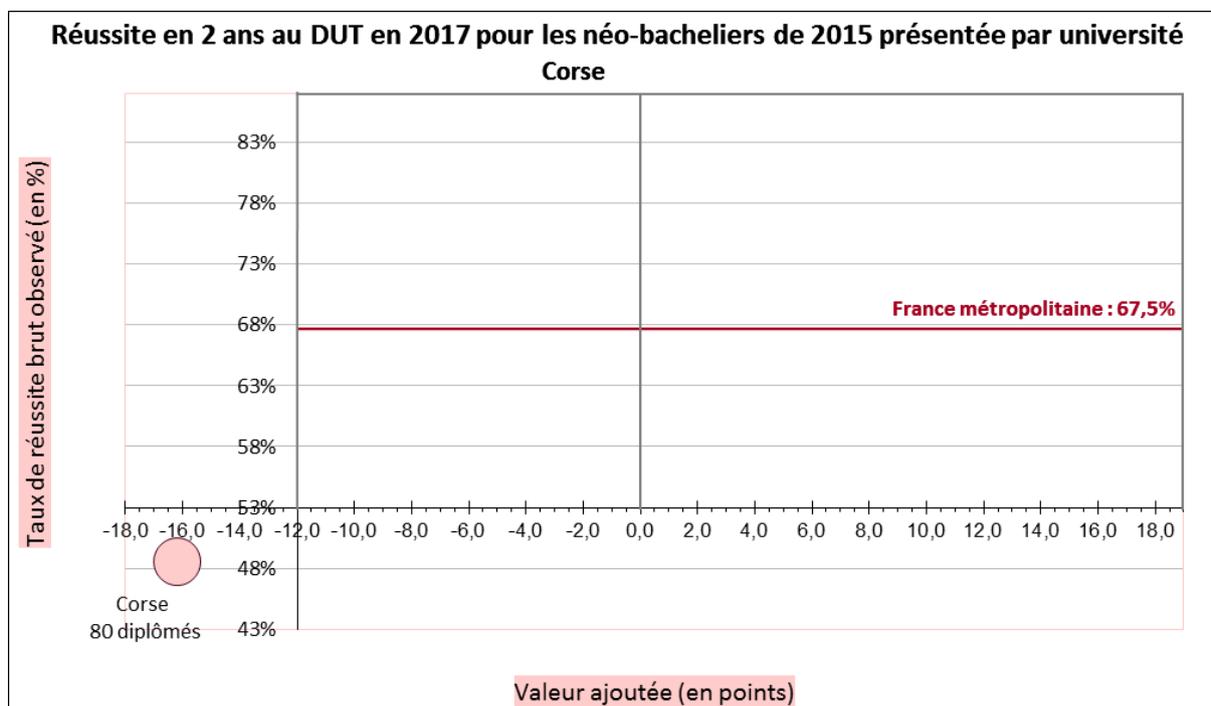
Formations	Effectifs d'inscrits	Poids national	Effectifs de diplômés	Poids national	Total inscrits France métropolitaine	Total diplômés France métropolitaine
Diplôme d'État d'assistant de service social	14	0,2%	0	%	7 304	1 996
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	14	0,1%	1	%	13 585	4 044
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	9	0,2%	3	0,2%	5 595	1 596
Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé	-	-	-	-	563	183
Diplôme d'État de médiateur familial	-	-	-	-	360	101
Diplôme d'État d'ingénierie sociale	-	-	-	-	519	154

B.5 La réussite étudiante et les conditions de vie et d'études pour réussir

B.5.1 La réussite étudiante par type de diplôme

► Le taux de réussite au diplôme universitaire de technologie

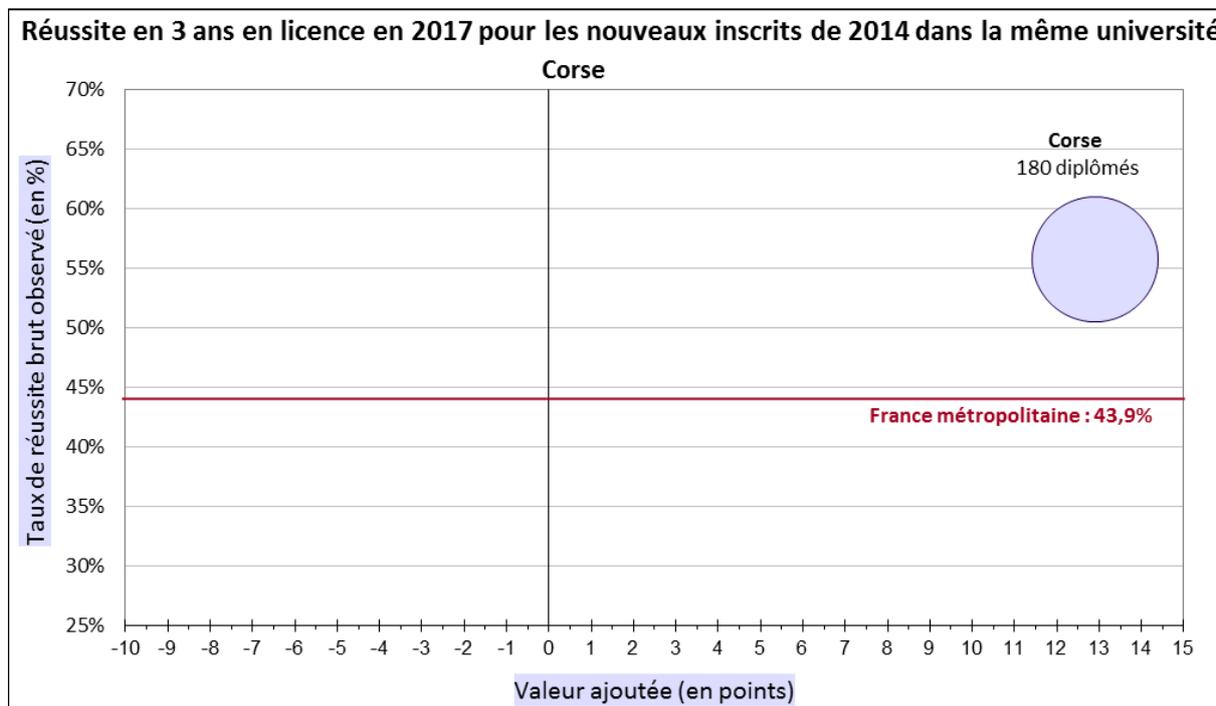
Graphique 15 - « Corse » : le taux de réussite au DUT en deux ans et la valeur ajoutée dans les universités, en 2017 pour les nouveaux inscrits de 2015 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Le graphique se lit ainsi : le taux de réussite brut observé en DUT en 2 ans se situe à un niveau (48,6%) nettement inférieur à la moyenne nationale. La valeur ajoutée - qui mesure l'écart entre le taux brut et le taux simulé calculé en prenant en compte les caractéristiques de la population étudiante - est négative (-16%).

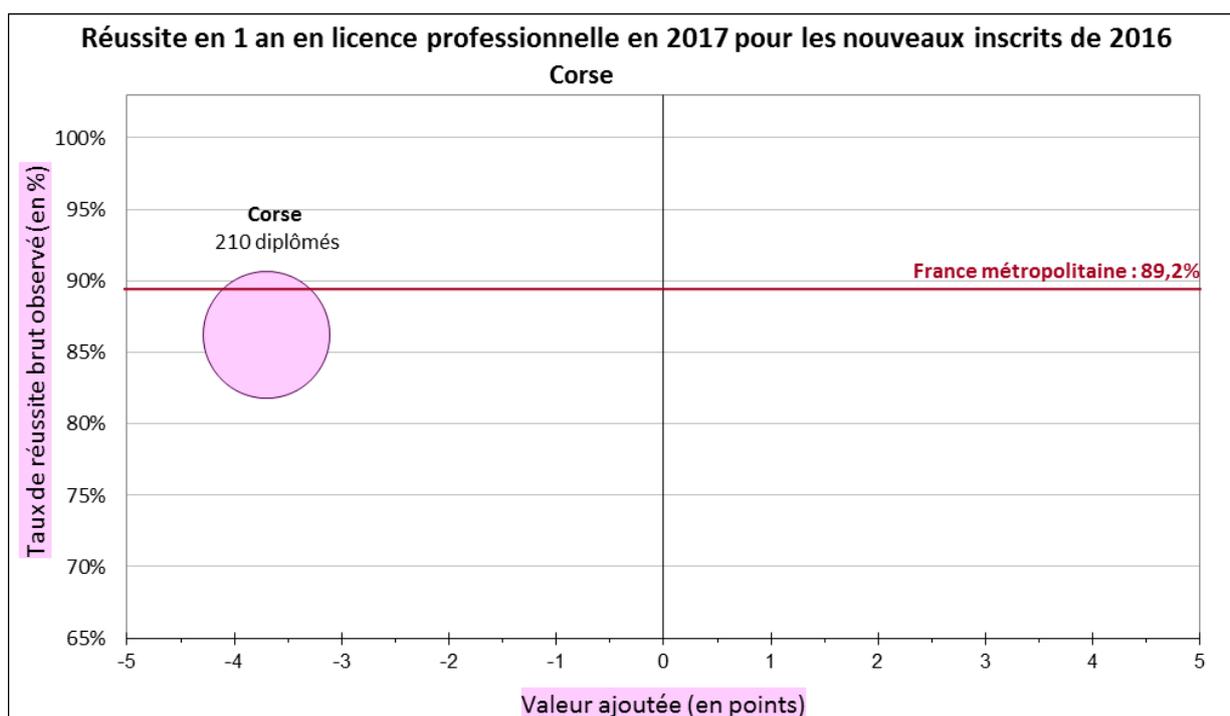
► Le taux de réussite en licence

Graphique 16 - « Corse » : le taux de réussite en licence en trois ans et la valeur ajoutée en 2017 pour les nouveaux inscrits de 2014 dans la même université (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



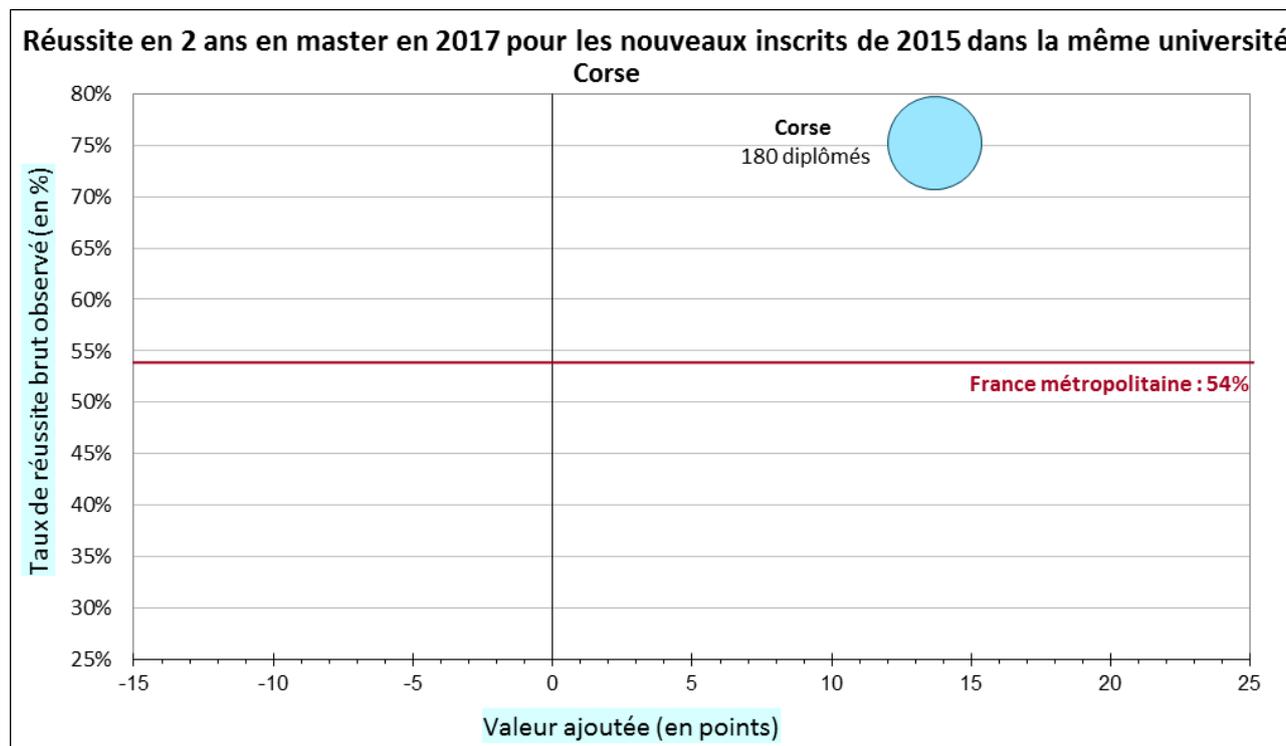
► Le taux de réussite en licence professionnelle

Graphique 17 - « Corse » : le taux de réussite en licence professionnelle en un an et la valeur ajoutée dans les universités en 2017 pour les nouveaux inscrits de 2016 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Le taux de réussite en master

Graphique 18 - « Corse » : le taux de réussite en master (hors enseignement) en deux ans et la valeur ajoutée en 2017 pour les nouveaux inscrits de 2015 dans la même université (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



B.5.2 L'accueil des étudiants en bibliothèque

Tableau 23 - « Corse » : les places en bibliothèques et les horaires d'ouverture en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3) – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU)

	Nombre de places de travail	Disponibilité annuelle d'une place assise par étudiant	Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU de plus de 200 places
Corse	380	247 h	60,5 h

champs : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche

La disponibilité d'une place assise en BU est tout à fait satisfaisante, de même que la moyenne d'ouverture hebdomadaire. La Bibliothèque universitaire de Corse, ouverte 69h30 par semaine, bénéficie du label « NoctamBU+ », attribué par le ministère aux bibliothèques les plus largement ouvertes.

B.5.3 L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne

► La stratégie vie étudiante

Le 27 septembre 2019, l'Assemblée de Corse a adopté le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 ». Son objectif premier est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Outil stratégique de pilotage d'une politique publique essentielle au développement de la Corse, ce schéma innove également à travers la mise en place d'une gouvernance de suivi et d'évaluation. Il revoit le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse à l'université de Corse, au CROUS de Corse et au monde associatif. Il offrira l'opportunité d'innovations à travers des appels à projets permettant aux différents acteurs de porter des projets novateurs et originaux.

Enfin, le schéma propose des mesures d'aides aux étudiants parmi lesquelles des aides à la mobilité :

- stage ou séjour d'études à l'international
- aide financière pour suivre un cursus post-bac (en formation initiale hors apprentissage) dans une filière n'existant pas en Corse
- aides pour les étudiants boursiers
- aides pour effectuer en métropole un stage obligatoire dans le cursus
- aide pour suivre un parcours dans les grandes écoles
- aide à la poursuite d'études post PACES sur le continent
- 4 prix de thèses
- et la gratuité du transport ferroviaire pendant 10 mois de l'année scolaire et universitaire.

► Les bourses sur critères sociaux

Tableau 24 - « Corse » : les étudiants boursiers sur critères sociaux (Source : CROUS, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Année 2017-2018	Boursiers sur critères sociaux					
	Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur	% d'étudiants boursiers échelons 0 bis à 7	% d'étudiants boursiers échelons 6 à 7	Effectifs de boursiers du MESRI	Effectifs de boursiers du Ministère de la Culture	Effectifs de boursiers du Ministère de l'Agriculture
Corse	5 551	35%	5,9%	1 929	-	33
France métropolitaine	2 633 242	26%	4,6%	670 740	11 030	13 763

Avec près de 2 000 étudiants boursiers, la Corse se caractérise par un taux de boursiers très élevé (1^{ère} région de France métropolitaine pour cet indicateur).

► L'accueil des étudiants en situation de handicap

Tableau 25 - « Corse » : les étudiants en situation de handicap par filière dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les lycées sous tutelle MESRI en 2017-2018 (Source : DGESIP-Sous-Direction de la vie étudiante)

	CPGE	STS	Niveau L	Niveau M	Ecole d'ingénieurs (en universités)	Ecole d'ingénieurs (hors universités)	Autres	Total effectif Étudiants en situation de handicap
Corse	1,1%	2,2%	80,0%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%	90
France métropolitaine	0,7%	6,2%	67,0%	18,6%	2,5%	2,8%	2,2%	22 336

0,4 % de l'ensemble des étudiants en situation de handicap recensés au niveau national suivent leur parcours de formation en Corse. Ils représentent 2,8 % de la population générale des étudiants de Corse (taux de représentation en université au niveau national : 1,7%).

B.6 Les interactions formation - emploi

B.6.1 Les étudiants inscrits et diplômés en apprentissage

Tableau 26 - « Corse » : la répartition des apprentis 2017-2018 par niveau de diplôme d'enseignement supérieur (Source : MENJ-DEPP)

Inscrits en apprentissage	Niveau I (bac+5)		Niveau II (bac+3)		Niveau III (bac+2)		Total	
	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Total des apprentis du supérieur	Part des apprentis du supérieur
Corse	134	21,1%	144	22,7%	356	56,2%	634	32,0%
France métropolitaine	54 203	33,1%	29 064	17,8%	80 306	49,1%	163 573	38,8%

Deux CFA, l'un public (CFAU Corse à Corte), l'autre consulaire (CFA Corse du Sud à Ajaccio) proposent des formations aux BTS, DUT, licences professionnelles et à certaines formations de master s'agissant du CFAU.

Les apprentis du supérieur étaient au nombre de 551 en 2014-2015.

B.6.2 L'activité de formation continue des universités et du CNAM, dont la VAE

Tableau 27 - « Corse » : les actions de formation continue réalisées par les universités, les écoles et le CNAM en 2016 (Source : MENJ-DEPP)

	Dans les universités et les écoles			Au CNAM		
	Chiffre d'affaires en €	Nombre de stagiaires	Heures stagiaires	Chiffre d'affaires en €	Nombre de stagiaires	Heures stagiaires
Corse	483 986	363	29 154	447 490	83	26 981
France métropolitaine (hors CNAM Paris)	326 373 392	349 706	50 663 144	75 803 585	51 491	7 665 199

446 stagiaires ont suivi une action de formation continue en 2016, générant un chiffre d'affaires global de 961 476 euros pour un volume de 56 135 heures-stagiaires. Le C.A. de la Corse représente 0,2% du C.A. national.

73 diplômes nationaux ont été délivrés en 2016 suite aux actions de formation continue, dont 60 de niveau IV.

6 dossiers de VAE ont été examinés en 2017 par le jury dont 5 ont donné lieu à une validation totale du diplôme.

B.6.3 Les campus des métiers et des qualifications

► Le campus des métiers et des qualifications « Transition énergétique »

La Corse est une zone non interconnectée au réseau métropolitain et européen (ZNI : pas de réseau gaz, pas de réseau électrique), ce qui induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. La répartition de sa population sur un territoire montagneux érige l'aménagement du territoire au rang de priorité. La problématique de la maîtrise de l'énergie (MDE), qui inclut l'amélioration de l'efficacité

énergétique mais aussi celle de la production et de la distribution des énergies renouvelables, découle de la convergence de ces contraintes.

La loi a confié à la collectivité territoriale de Corse (CTC) d'importantes compétences spécifiques en matière d'énergie. Plusieurs prises de décisions concourent à la mise en œuvre d'une synergie autour de ce projet de Campus des métiers et des qualifications qui associe le rectorat d'académie et la collectivité territoriale de Corse.

Le programme défini par l'État et la collectivité territoriale de Corse s'accompagne d'enjeux stratégiques dans les domaines de la formation et de l'emploi. Afin d'accompagner les projets programmés sur la période 2016-2023, le Campus aura pour objectifs :

- de renforcer les liens entre l'École et l'entreprise ;
- de promouvoir les voies professionnelles et technologiques de bac- 3 à bac+ 3.

Ces deux objectifs principaux se déclinent en objectifs opérationnels portés par l'ensemble des acteurs adhérant à ce campus dont l'établissement support est l'IUT de Corte (Université de Corse). Les plateformes de recherche mobilisées : Paglia Orba et Myrte sont présentées dans la partie « C.2 - La structuration thématique de la recherche » de ce diagnostic Strater.

B.6.4 Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Tableau 28 - « Corse » : le nombre de conventions CIFRE de 2016 à 2018 dans les entreprises et les laboratoires (Source : DGRI)

	CIFRE dans les entreprises d'accueil				CIFRE dans les laboratoires d'accueil			
	2016	2017	2018	Poids national 2018	2016	2017	2018	Poids national 2018
Corse	1	0	2	0,1%	0	0	1	0,1%

C. La production des connaissances scientifiques à l'échelle du territoire

C.1 Les dépenses consacrées à la recherche

C.1.1 Les grands chiffres de la dépense intérieure de recherche et développement

Tableau 29 - « Corse » : les effectifs et les dépenses en recherche et développement (R&D) en 2015 et 2017 (Source : SIES)

Corse	2015	2017	Poids national 2017	Evolution 2015-2017	Evolution France métropolitaine 2015-2017
Dépense intérieure en R&D (M€)	27	20	0,0%	-23,4%	3,4%
dont entreprises (M€)	(*)	(*)	(*)	(*)	4,3%
dont administrations (M€)	27	20	0,1%	-23,4%	1,6%
Effectif total de R&D (ETP)	307	301	0,1%	-1,8%	3,5%
dont entreprises	(*)	(*)	(*)	(*)	5,4%
dont administrations	307	301	0,2%	-1,8%	0,8%
Chercheurs (ETP)	184	182	0,1%	-1,5%	5,9%
dont entreprises	(*)	(*)	(*)	(*)	8,2%
dont administrations	184	182	0,2%	-1,5%	2,4%
Personnels de soutien (ETP)	122	119	0,1%	-2,2%	-1,0%
dont entreprises	(*)	(*)	(*)	(*)	-0,1%
dont administrations	122	119	0,2%	-2,2%	-2,2%

(*) Dans les entreprises, pour des raisons de secret statistique, la Corse est regroupée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C.1.2 Le crédit d'impôt recherche

25 entreprises sont bénéficiaires en 2016 du crédit impôt recherche en Corse, représentant 0,2% du total des bénéficiaires, pour un montant de créance de 2,9 M€.

C.2 La structuration thématique de la recherche

► Une recherche universitaire adossée aux organismes et organisée autour de huit projets structurants

La recherche publique en Corse repose sur l'université de Corse Pasquale Paoli et sur les organismes de recherche dont les principaux sont le CNRS, l'INRAE en lien avec le CIRAD, l'INSERM, le BRGM et le CEA-LITEN. L'université a noué des partenariats étroits avec ces organismes et les laboratoires de l'université sont labellisés par le CNRS.

L'université dispose de sept équipes de recherche : deux UMR CNRS - Sciences pour l'environnement (UMR SPE), Lieux, identités, espaces, activités (UMR LISA), une fédération de recherche avec le CNRS et l'INRAE : Environnement et société (FR ES), deux unités mixtes de services : l'UMS CNRS IESC, l'UMS CNRS STELLA MARE, et deux équipes de recherche dans le domaine de la santé publique (Bioscope méditerranée) et dans celui du droit du patrimoine des personnes physiques et des entreprises (Equipe méditerranéenne de Recherche Juridique). L'Université de Corse s'est également dotée d'une structure de recherche dans le domaine du sport (Laboratoire Performances, sports, santé et société).

• *Huit projets pluridisciplinaires*

L'interdisciplinarité est inscrite au contrat de l'université qui distingue des grands projets structurants pluridisciplinaires voire interdisciplinaires et des projets émergents.

8 projets de recherche sont ainsi identifiés et traduisent la stratégie de l'université de Corse en matière de recherche :

- Champs ondes mathématiques et applications ;
- Territoires, Ressources, Acteurs;
- Énergies renouvelables ;
- Feux de forêt ;
- Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée ;
- Identités, cultures : les processus de patrimonialisation ;
- Ressources naturelles ;
- Simulation informatique et systèmes ubiquitaires.

► Des plateformes technologiques au service de la recherche sur les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les ressources halieutiques et les sciences humaines et sociales

La politique de recherche de l'université de Corse s'appuie sur le développement de plateformes techniques et de transfert technologique. Elle bénéficie ainsi de trois grands équipements de recherche et participe à un projet d'Equipex labellisé par les investissements d'avenir.

• *Dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables*

- **La Plateforme de Recherche & Développement sur les énergies renouvelables du Centre d'études scientifiques G. Peri** : elle est portée par l'université de Corse, le CEA, le CNRS, et le pôle de compétitivité Cap Energies. Une antenne INES mixte (CEA/CNRS/et université) dénommée INSEME, y travaille sur le stockage des énergies intermittentes, la mobilité électrique et l'habitat durable.

Elle conduit deux gros projets emblématiques : MYRTE, en collaboration avec AREVA, visant à étudier le stockage de l'énergie solaire en hydrogène avec restitution par une pile à combustible et **PAGLIA ORBA** visant à étudier et expérimenter les autres formes de stockage des énergies renouvelables utiles au bouquet énergétique de la Corse.

- Le solaire valorisé par les investissements d'avenir : la Corse est partenaire, avec les organismes de Rhône-Alpes, du Centre Val-de-Loire, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Réunion, de la plateforme multisites DURASOL, labellisée comme équipement d'excellence.

Cette plateforme, unique en Europe, permettra à la France de consolider sa position dans le secteur des énergies renouvelables. Couvrant l'ensemble des technologies solaires, elle est plus particulièrement dédiée à l'étude du vieillissement accéléré des composants et systèmes solaires photovoltaïques et thermiques et des corrélations climatiques.

- **Dans le domaine de l'agro-écologie**

La plateforme de R&D Corsic'Agropole à San Giuliano sur les agro-ressources alimentaires fédère des organismes publics (l'INRAE) et privés (le CRVI, l'AREFLEC, l'Inter Bio Corse) en les dotant de moyens communs, bâtiment technique à énergie positive et parc arboré. C'est un projet pour le développement de la spécificité et de la qualité des produits issus de l'agriculture insulaire. Il vise à promouvoir les filières locales de production végétale.

- **Dans le domaine du littoral et des ressources halieutiques**

La plateforme Stella Mare, unité mixte de services (UMS) portée par l'université de Corse et le CNRS, travaille sur les ressources halieutiques, l'écologie marine, la courantologie. L'université de Corse, l'IFREMER et de nombreux autres partenaires collaborent au développement d'outils de modélisation des processus hydrologiques (maîtrise et gestion des ressources halieutiques, qualité des eaux littorales), sur la structure, le fonctionnement et l'altération des peuplements phytoplanctoniques soumis aux activités de l'homme, ainsi que sur les ressources halieutiques en vue de réaliser des transferts de technologie et de savoir-faire vers les acteurs socio-économiques de l'aquaculture et de la pêche.

- **Dans le domaine des SHS**

L'université soutient également le développement de deux nouvelles plateformes :

- **la plateforme LOCUS** qui a pour objectif d'étudier les interactions Hommes-milieus et les conditions de soutenabilité du développement au sein d'un espace contraint et vulnérable ;
- **la plateforme M3C** (Médiation culturelle de la Corse et des corses) qui est dédiée à la culture et à l'identité corses.

C.2.1 Les distinctions obtenues par les chercheurs de la région

Tableau 30 - « Corse » : les distinctions obtenues par les chercheurs (traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	Membres de l'IUF entre 1991 et 2020	Lauréats ERC entre 2007 et 2020	Médailles du CNRS entre 2000 et 2020
Distinctions des chercheurs de la Corse	1 en Lettres, Sciences humaines	-	-
Total	1	0	0

C.2.2 La culture scientifique, technique et industrielle : les stratégies régionales

(Source : Collectivité de Corse)

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation en Corse (CST2I) constitue un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017/2022, adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document-cadre prévoit, dans ses orientations stratégiques, diverses priorités, notamment celle de « construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la culture scientifique, technique, industrielle et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs ».

Parallèlement, la Collectivité de Corse a mené avec la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse un travail de réflexion débouchant sur une convention tripartite. Celle-ci a pour objectif de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de culture scientifique, technique, industrielle et d'innovation.

À cette fin, diverses actions sont envisagées.

-La mise en réseau des acteurs de la CST2I afin d'optimiser et de valoriser les actions du réseau de la CST2I sur tout le territoire.

-Le développement d'évènements en lien avec l'actualité scientifique tels que la fête de la science, les trophées scientifiques ou bien encore les trophées du développement durable.

-La consolidation, la pérennisation et l'évaluation avec l'Académie de Corse des ateliers scientifiques des écoles, collèges et lycées.

-Le lancement d'appels à projets en lien avec la diffusion des savoirs sur diverses thématiques.

-Le lancement d'appels à manifestation d'intérêt pour la création de centres de ressources scientifiques.

-Le développement d'outils pédagogiques et de médiation scientifique afin de promouvoir la culture scientifique.

-Une stratégie de communication visant à promouvoir la culture scientifique auprès du grand public et à valoriser les actions de CST2I.

D. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

D.1 Le contexte régional socio-économique

Source : Insee Conjoncture Corse n°25 – Juin 2019

L'année 2018 confirme la bonne orientation de l'activité économique de la Corse avec :

- Une croissance de l'emploi et une amélioration du chômage. En 2018, l'emploi salarié total connaît une croissance de 1,6% (soit 1800 postes supplémentaires). Le taux de chômage régional baisse pour la 4^{ème} année consécutive. Avec 9%, il se rapproche du niveau national (8,8%).
- Une bonne tenue des chiffres d'affaires et des investissements. Les entreprises enquêtées par la Banque de France indiquent une hausse de leur chiffre d'affaires de 3,2%. Les investissements des entreprises (observés à partir de la TVA déductible sur immobilisations) sont en hausse de 17,9% et la création d'entreprises est dynamique.
- Un nouveau record de fréquentation touristique. Le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports insulaires progresse de 3% sur un an et atteint encore un nouveau record.

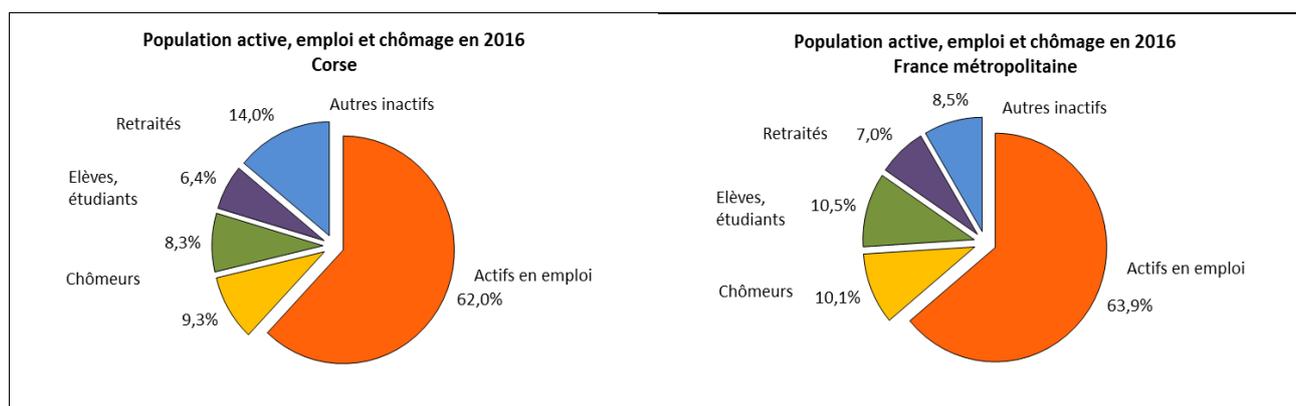
Le tertiaire marchand est toujours bien orienté et l'industrie se réoriente à la hausse.

La situation est toujours mesurée dans la construction avec une bonne orientation des autorisations de mises en chantier (+3,7%) mais la commercialisation de logements neufs enregistre des baisses significatives.

Enfin, le climat est toujours difficile pour l'agriculture : après la sécheresse de 2017, l'abondance des précipitations associée au niveau toujours élevé des températures pèse sur les rendements et la qualité des productions agricoles de 2018.

D.1.1 La population active et le marché de l'emploi

Graphique 19 - « Corse » : la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2016 en Corse et en France métropolitaine (Source : INSEE)

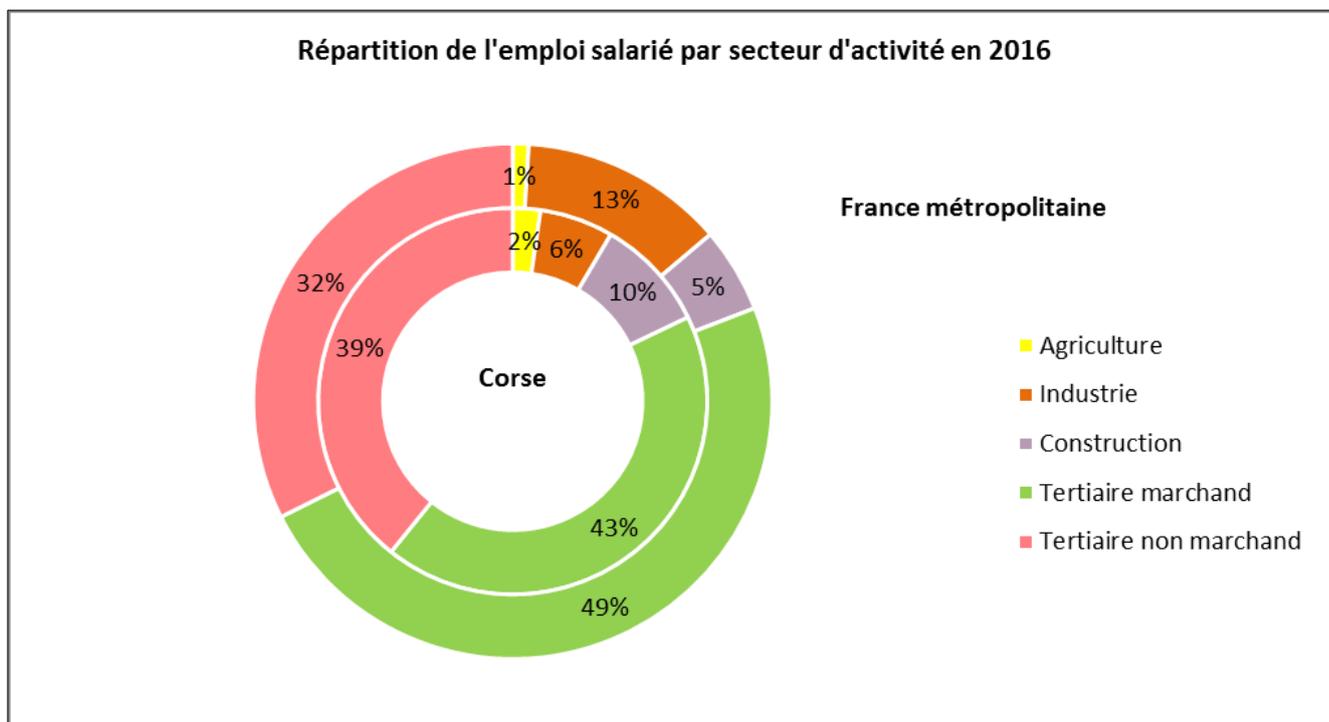


La part de la population inactives est très supérieure à la moyenne nationale (28,7% contre 26%). En son sein, la part des élèves, étudiants et stagiaires est de deux points inférieurs au pourcentage national.

En ce qui concerne la population active, la représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible à 10% seulement (France métropolitaine : 16,2%). Elle est quasiment stable depuis 2011.

► L'emploi salarié

Graphique 20 - « Corse » : la répartition des emplois salariés par secteur d'activité en % au 31 décembre 2016 (Source : INSEE)



Le secteur de la construction est davantage représenté en Corse qu'en France métropolitaine. Le secteur tertiaire non marchand apparaît surreprésenté : sa part s'élève à près de 40%.

► L'évolution du taux de chômage

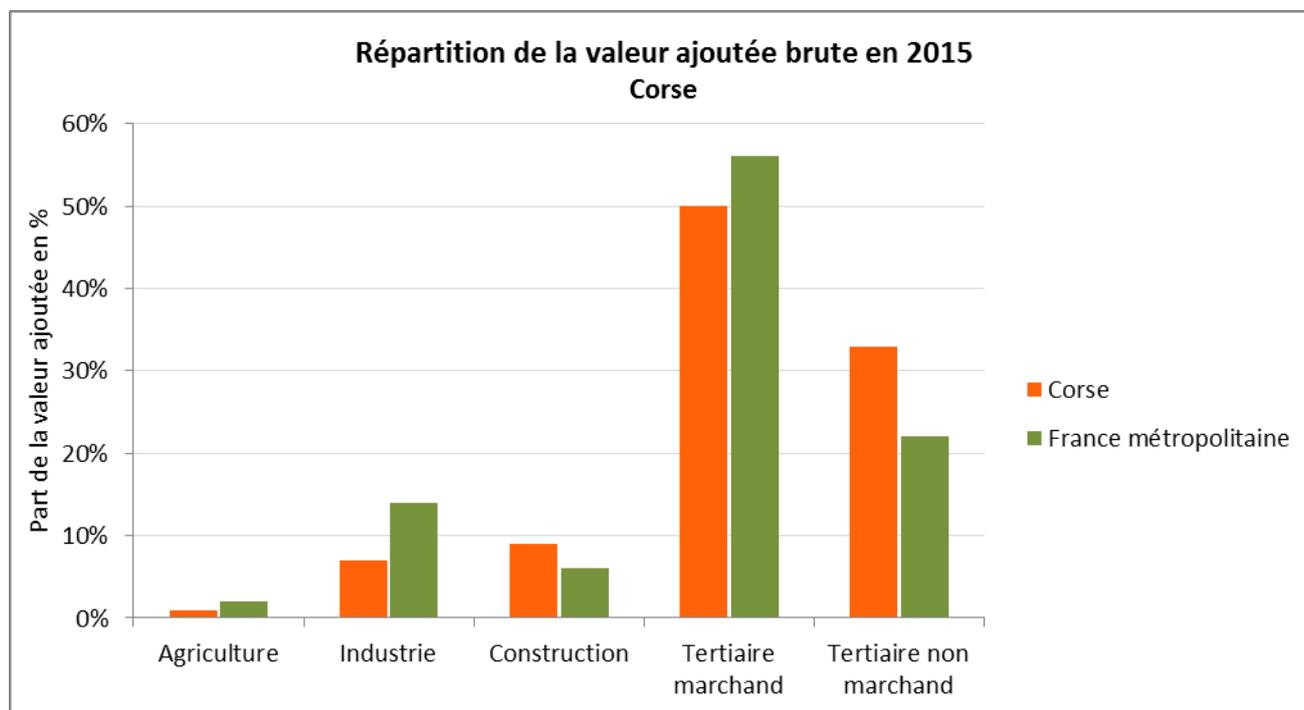
En 2019, le taux de chômage global en moyenne annuelle s'établit à 8,5% contre une moyenne de 8,2% pour la France métropolitaine.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans (20,8%) est également supérieur au taux national (19,0%) pour cette catégorie de la population active.

D.1.2 Le dynamisme des secteurs d'activité et des entreprises

► La valeur ajoutée par secteur d'activité

Graphique 21 - « Corse » : la valeur ajoutée par branche d'activité en 2015 (Source : INSEE)



D.2 La stratégie d'innovation du territoire corse

Tirant le bilan des résultats insuffisants de la précédente SRI (2007-2013) et en s'appuyant sur un diagnostic des forces et faiblesses du territoire en matière d'innovation, la 3S a retenu deux domaines de spécialisation intelligente « thématiques » :

- la valorisation des ressources naturelles et culturelles,
 - la production distribution et gestion énergétique en milieu insulaire,
- auxquels s'ajoute un domaine transversal : les TIC.

Le SESRI 2017-2022 a défini 4 grandes orientations stratégiques pour la période précitée :

- Construire une société apprenante et accompagner l'économie
- Soutenir un écosystème « recherche et diffusion » au service des humanités, de l'innovation et de la compétitivité
- Faire le choix de la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour un secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au service de l'homme et de l'excellence environnementale
- Une gouvernance renouvelée et renforcée pour répondre aux enjeux de demain.

D.3 Le dispositif de l'innovation

D.3.1 La SATT, l'incubateur et l'agence régionale de l'innovation,

► La SATT Sud-Est

Accélérateur du transfert de technologies, la SATT Sud-est constitue une interface privilégiée entre les entreprises et la recherche publique en région PACA et en Corse.

Elle oriente sa stratégie d'investissement sur des projets innovants en lien avec les compétences scientifiques de ses actionnaires autour de 5 axes d'intérêt prioritaires :

- Société de l'information connectée
- Environnement, énergies et territoires
- Santé et technologies du vivant
- Procédés industriels
- Culture, patrimoine et humanités numériques.

Sélectionnée dans le cadre des investissements d'avenir, elle regroupe les universités de Corse et de PACA ainsi que l'Ecole centrale de Marseille, le CNRS, l'INSERM et la Caisse des Dépôts.

Son cœur de métier est la maturation des inventions issues des laboratoires de recherche régionaux sur les plans juridique (propriété intellectuelle), économique (marché), et technologique (maturation technologique).

► L' incubateur INIZIA

L'incubateur d'entreprises innovantes INIZIA porte l'activité d'incubation de projets innovants en Corse et des missions telles que l'hébergement d'entreprises ou la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Créée en 2013 sous la forme d'une association loi 1901, la structure est soutenue par la Collectivité de Corse, l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), l'Union Européenne, l'Université de Corse, les communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia ainsi que par les chambres de commerce et d'industrie du territoire.

La mission principale de l'Incubateur de Corse est de mettre à disposition de porteurs de projets les compétences et les outils indispensables au démarrage et à la croissance d'une entreprise innovante : coaching, expertises, formations, études de faisabilité, conseils en P.I., accès à un large réseau de compétences, accompagnement à la levée de fonds, hébergement de porteurs de projet innovants sur deux sites : Ajaccio et Bastia.

En dehors de l'incubation de projets innovants, INIZIA porte également des missions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation, d'animation de l'écosystème territorial et de mise en réseau des compétences.

En 2017, cinq nouvelles conventions d'incubation ont été signées dans des domaines différents à savoir : matériaux, mécanique et procédés industriels, procédé industriel et environnement, biotechnologies, logiciel, et énergies renouvelables, portant à 48 le nombre de projets de création d'entreprises innovantes accompagnés par l'incubateur de Corse depuis son lancement.

► L'Agence de développement économique de la Corse (Adec)

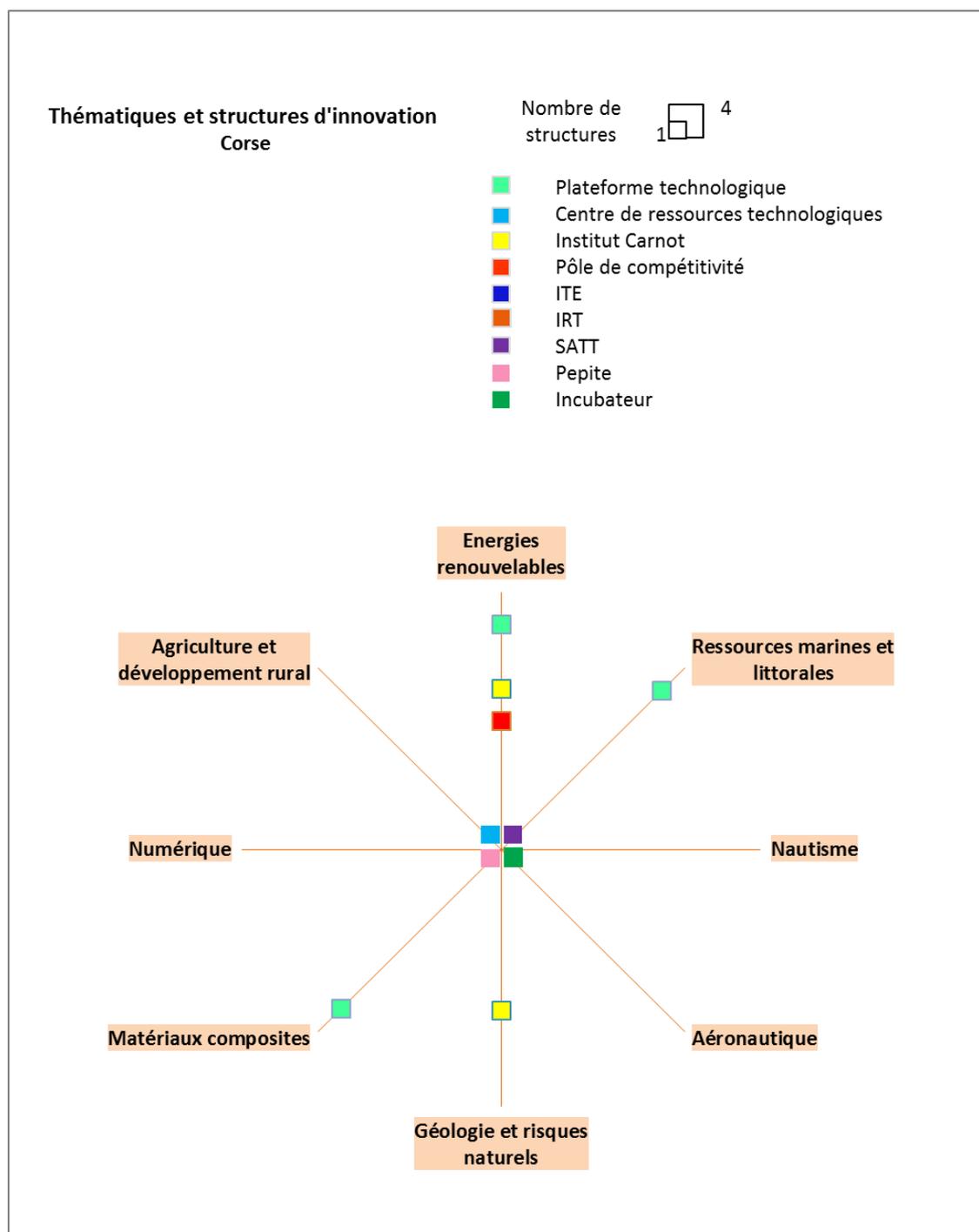
Créée en 1992, l'Adec est l'outil de la mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse. Les dispositifs opérationnels conçus et gérés par l'Adec visent à la mise en œuvre du Schéma régional de

développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui a été adopté par l'Assemblée de Corse. Sur le volet spécifique « innovation », la trajectoire suivie depuis 2015 a permis notamment :

- d'augmenter les soutiens financiers réservés à l'action économique (dont 12,5% pour l'innovation) ;
- de réduire les délais d'accès aux aides, en confiant leur gestion directe à l'Adec ;
- d'apporter un soutien pérennisé au pôle de compétitivité CapEnergies à travers un soutien opérationnel ;
- de lancer des appels à projets recherche et innovation avec le soutien des fonds européens du FEDER.

D.3.2 Les structures de l'innovation par domaine stratégique

Graphique 32 – « Corse » : les structures d'innovation par grand domaine sur le territoire (traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Energies renouvelables

Ce secteur est particulièrement stratégique en Corse avec la représentation d'un Institut Carnot, le CEA-LITEN (Carnot Energies du futur) avec l'antenne INES de Corse, la participation de la Corse au pôle de compétitivité CapEnergies, et la labellisation par celui-ci d'une plateforme de R&D à Vignola s'appuyant sur les projets MYRTE et PAGLIA ORBA.

• 1 Institut Carnot

L'antenne INES de Corse : Le CEA-INES a constitué avec l'Université de Corse et le CNRS une antenne applicative de l'INES. Cette initiative fait l'objet d'une convention cadre de partenariat scientifique CEA./CNRS./Université de Corse signée en 2010. Elle vise à rapprocher les compétences du CEA, de l'Université de Corse et du CNRS pour développer en Corse une société de la connaissance, seule capable de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques de ce territoire et d'y soutenir une activité industrielle et de service dans 3 domaines prioritaires :

- le stockage des énergies intermittentes et la gestion des réseaux électriques en milieu insulaire ;
- la mobilité électrique et le lien avec les énergies renouvelables ;
- les bâtiments à basse consommation énergétique.

• 1 Pôle de compétitivité

CapEnergies (pôle interrégional avec la région PACA et la Guadeloupe) vise à développer une filière énergétique d'excellence adaptée aux mutations industrielles. Le pôle s'est positionné dès son origine sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques reposant sur les énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Trois cent quarante partenaires sont réunis dont les principales firmes françaises : Alstom, Areva, EDF, GDF-Suez, Veolia Environnement, etc.

La Corse a noué des liens étroits avec CapEnergies. Ce pôle compte 536 membres dont 58 en Corse. À l'intérieur de ce pôle, la Corse joue un rôle moteur au sein du réseau Ilenergies (réseau qui constitue un cadre de réflexion et de coopération entre les régions insulaires sur les problématiques énergétiques insulaires), l'objectif étant de monter des projets avec ses partenaires de La Réunion et de la Guadeloupe.

• 1 plateforme de R&D

La Plateforme de Recherche & Développement sur les énergies renouvelables de Vignola, portée par l'Université de Corse, le CNRS, AREVA et le CEA, travaille sur le stockage des énergies intermittentes, la mobilité électrique et l'habitat durable. Elle conduit deux projets emblématiques :

MYRTE, visant à étudier le stockage de l'énergie solaire en hydrogène avec restitution par une pile à combustible et **PAGLIA ORBA** visant à étudier et expérimenter d'autres formes de stockage des énergies renouvelables utiles au bouquet énergétique de zone non interconnectée ou en milieu insulaire.

► Ressources halieutiques, littorales et marines

• La plateforme marine Stella mare

Par ailleurs, dans le domaine des ressources halieutiques, **la plateforme marine Stella Mare** est le 1^{er} projet à avoir été labellisé par le pôle Mer Méditerranée, pôle à vocation mondiale situé à Toulon, qui agit dans les thématiques Énergie, TIC, Transports. La plateforme Stella mare a été créée sur le cordon lagunaire de Biguglia pour assurer une maîtrise et une gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales de Corse.

Le projet est porté par l'université de Corse et le CNRS et est soutenu par les acteurs scientifiques, professionnels (pêcheurs, aquaculteurs), politiques et financiers de l'île.

La plateforme marine Stella Mare bénéficie d'une double labellisation du regroupement Euro-Méditerranéen et du Pôle Mer Méditerranée. Ce centre a vocation à s'inscrire dans de nombreux programmes de recherche fondamentale et appliquée européens et internationaux.

Le projet Stella Mare global a été chiffré à 11 M€ par l'université. À l'avenir, il est prévu de réhabiliter les bâtiments actuels et d'implanter des équipements lourds pour permettre l'élevage d'alevins et des transferts de technologies vers les aquaculteurs.

► Agriculture et développement rural

L'association Corsic'agropôle de San Giuliano née en mai 2009 est porteuse du pôle régional d'excellence de production végétale en Corse. Entre autres, les objectifs consistent à développer les filières végétales insulaires par l'innovation et le transfert de technologies et à renforcer la compétitivité des exploitations. Les membres fondateurs sont : l'Association de recherche et d'expérimentation en fruits et légumes en Corse (AREFLEC), le Civam Bio de Corse, le Centre de recherche en viticulture (CRVI) et l'INRAE.

Le Pôle de compétence d'élevage d'Altiani, destiné aux filières animales, regroupe l'INRAE, l'Université de Corse, les filières ovine, caprine, porcine, bovine et apicole, l'Office du développement agricole et rural de la Corse. (ODARC).

► Géologie et risques naturels

L'antenne du BRGM : implanté en Corse depuis 1979, le BRGM collabore avec les collectivités territoriales, les services de l'État et les agences d'objectifs. Son activité, principalement centrée sur l'appui aux politiques publiques, porte aussi sur la recherche scientifique et la sécurité minière. Les thématiques principalement traitées sont la géomorphologie du littoral, les eaux souterraines, les risques naturels (amiante environnemental, mouvements gravitaires, retrait-gonflement des argiles, etc.), la géologie de bassin ainsi que le patrimoine bâti et la caractérisation pedomorpho-climatique des terroirs viticoles AOC. Le BRGM collabore en Corse avec l'IFREMER, le CETE Méditerranée, l'INERIS, l'Université de Corse et GEODERIS (GIP constitué entre le BRGM et l'INERIS).

► Matériaux composites

La plateforme technologique (PFT) CorseProto. La PFT Conception et prototypage située à Ajaccio est la seule PFT homologuée par le MESRI en Corse. Cette plate-forme technologique doit permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises de Corse en matière de conception et de prototypage des matériaux composites Elle dispose d'une antenne à Bastia et à Corte. Les établissements scolaires impliqués dans la PFT sont le lycée L. Bonaparte à Ajaccio (établissement support), le lycée P. Vincensini à Bastia et l'IUT à Corte. Les autres partenaires institutionnels sont l'Académie de Corse, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la Collectivité Territoriale de Corse. En plus de ceux-ci, le Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC), partenaire industriel, a donné son appui à sa création. Ces entreprises utilisent comme matériau principal les matériaux composites.

► Nautisme et aéronautique

• Les pôles d'excellence CapNautic et des industries aéronautiques de Corse

CapNautic : profitant d'une situation géographique exceptionnelle en plein cœur de la Méditerranée, la Corse vise à devenir un pôle d'excellence nautique. Très hétérogène, la filière nautique est composée de trois secteurs aux caractéristiques propres : les activités de maintenance et de services portuaires, les services de loisirs et le commerce d'articles de sport. La gamme de métiers proposés est vaste et le profil des salariés dépend fortement du secteur d'activité de leur entreprise.

Pôle des industries aéronautiques et services associés (PIAC) : dans les domaines de productions aéronautiques et spatiales, il vise à assurer l'étude et le développement des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres, nouer des relations bilatérales avec des organismes dans les domaines d'activité du PIAC, promouvoir le PIAC et assurer si besoin la prestation de conseil ou de service auprès de ses membres.

► Patrimoine, culture et identité

• Plateforme LOCUS :

Elle a pour objectif d'étudier les interactions Hommes-Milieus et les conditions de soutenabilité du développement au sein d'un espace contraint et vulnérable. Elle apporte les outils, les méthodes et les données idoines à l'étude interdisciplinaire des recompositions territoriales suite à des chocs exogènes.

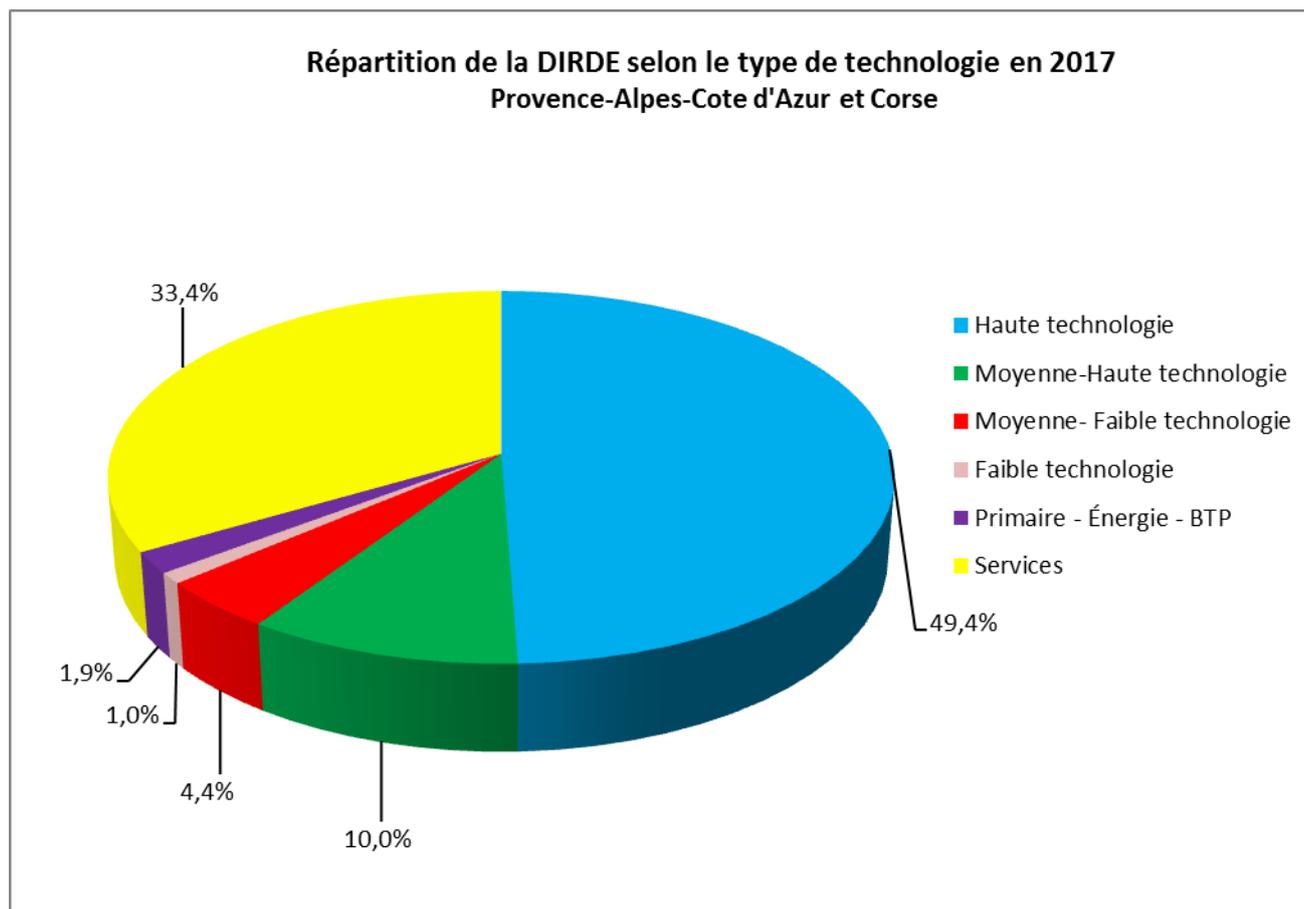
• La M3C

La médiathèque culturelle de la Corse et des Corses (M3C) représente un outil multimédia de visualisation et d'aide à l'analyse des phénomènes culturels anthropologiques, archéologiques, historiques, littéraires et linguistiques de la Corse.

D.4 L'intensité de l'innovation

D.4.1 La répartition de la DIRD par domaine technologique

Graphique 22 - Régions « Paca » et « Corse » : la part des dépenses selon le type de technologie en 2017 (Source : SIES)



D.4.2 Les lauréats du concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

En 2019, un innovateur corse figure parmi les 75 lauréats du concours I-Lab 2019, avec le projet « Autonomous Clean Water Appliance » (ACWA) : robots autonomes capables d'analyser les réseaux d'eau.

La problématique de l'eau potable est un enjeu mondial. 20 à 40 % de l'eau transportée est perdue : ces fuites sont principalement dues à des réseaux d'eau vieillissants, mal connus et mal entretenus.

Le projet ACWA vise à développer des robots autonomes révolutionnaires qui parcourent et analysent les réseaux d'eau en opération à contre-courant. Il s'agit d'offrir aux exploitants une cartographie détaillée ainsi qu'une analyse de l'état du réseau afin d'optimiser la gestion de l'eau potable et réduire les fuites.

D.4.3 Les étudiants entrepreneurs et le pôle étudiant pour l'innovation (PEPITE)

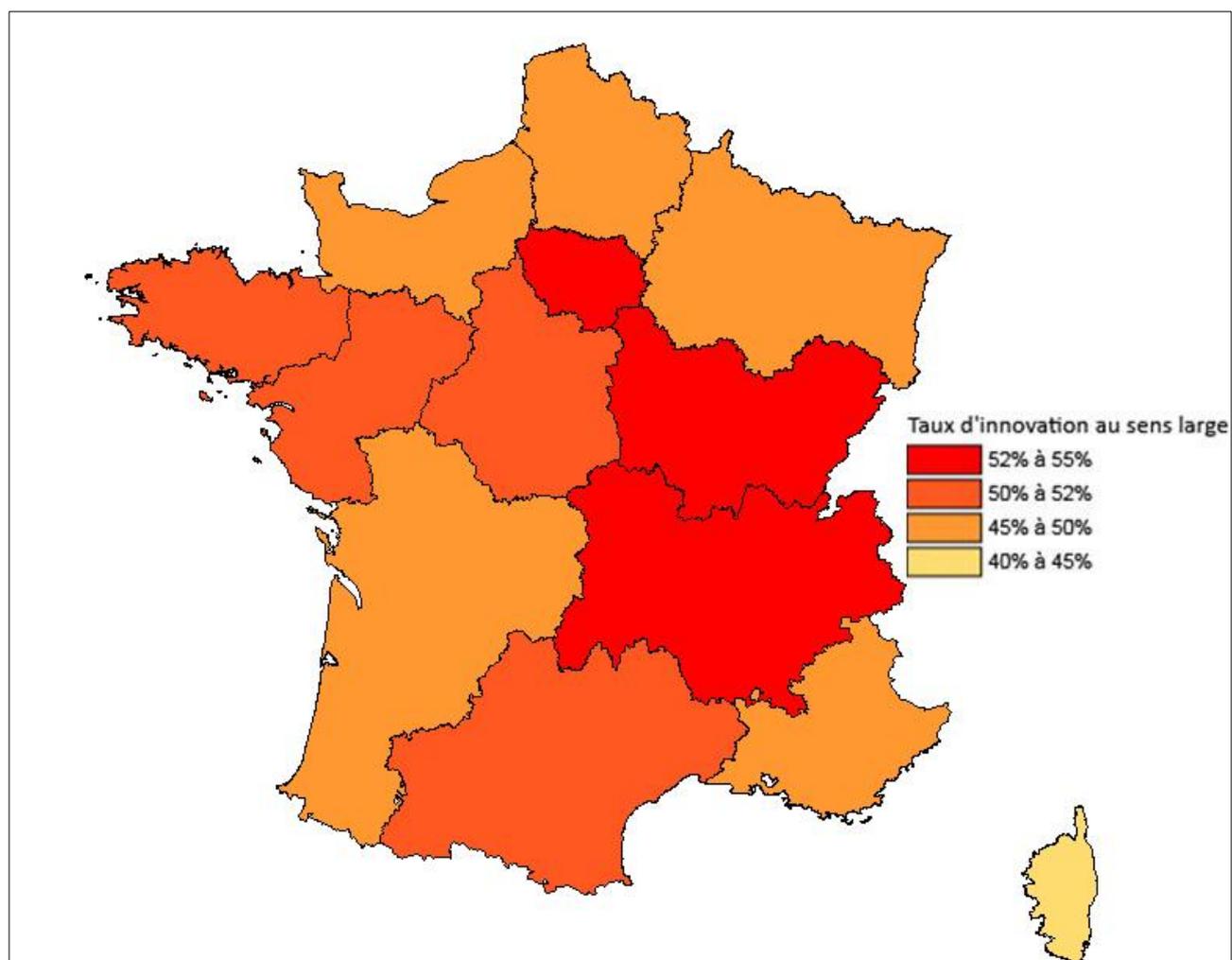
Tableau 31 - « Corse » : Le nombre d'étudiants-entrepreneurs en 2017-2018 et l'évolution de 2016 à 2018 (Source : DGESIP)

Collectivité de Corse	Nombre d'étudiants entrepreneurs en 2017-2018	% de femmes	Poids national	Évolution 2016-2018
PEPITE Corse	56	45,0%	1,53%	36,6%
France métropolitaine	3 660	30,2%	100%	51,6%

La Corse compte 2 étudiants lauréats régionaux du prix PEPITE entre 2014 et 2018. En 2019, 1 projet porté par le PEPITE Corse a été désigné lauréat de la 6^{ème} édition du prix PEPITE -Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant : le projet Studiapp qui est une application pédagogique à mi-chemin entre un code parental et un assistant pédagogique.

D.4.4 Le taux d'innovation des entreprises

Carte 15 - Le taux d'innovation des entreprises par région en 2016 (Sources : INSEE, enquête Innovation CIS)



Le taux d'innovation (au sens large) des entreprises en Corse est de 42,3% (contre une moyenne nationale de 50,8%). Le taux d'innovation technologique s'élève à 20,2% (taux moyen 33,3%).

E. Les ressources financières et humaines

E.1 Les financements de l'Etat et de l'Union européenne

E.1.1 Les financements attribués aux projets labellisés par le PIA

► Les aides consommées

L'Université de Corse, partenaire du projet d'EQUIPEX DURASOL coordonné par la Comue Université Grenoble Alpes a consommé en 2018 une aide d'un montant de 331 540 €. Ce projet bénéficie d'une dotation globale de 6M€ (dotation consommable + intérêts de la dotation non consommable).

E.2 Le soutien financier des collectivités territoriales

Carte 16 - La part des dépenses en Enseignement supérieur et vie étudiante, Recherche et innovation dans les budgets des conseils régionaux en 2017 (Source : SIES, enquête COLLTERR 2018)

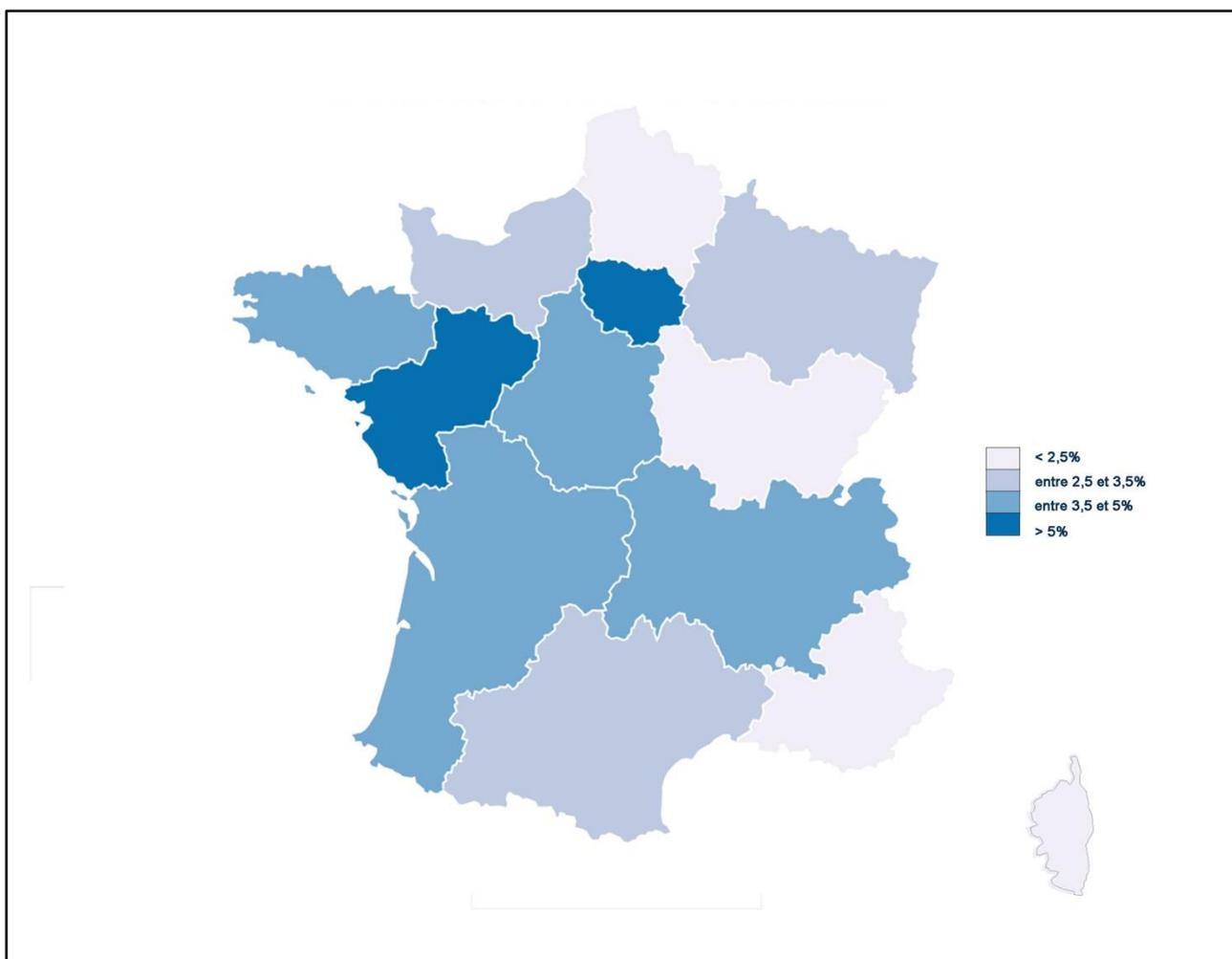


Tableau 32 - « Corse » : les financements en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante (ES & VE), de recherche et technologie (R & T) en millions d'euros, par niveau de collectivité en 2017 (Source : SIES, enquête COLLTERR 2018)

2017	Conseils régionaux ou Collectivité territoriale		Conseils départementaux		Communes et EPCI		Total Collectivités territoriales		
	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	Total
Corse	4,4	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	2,5	6,9
Poids national	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,5%	0,5%
Rang national	13	13	13	13	13	13	13	13	13

Données semi définitives

E.3 Les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche

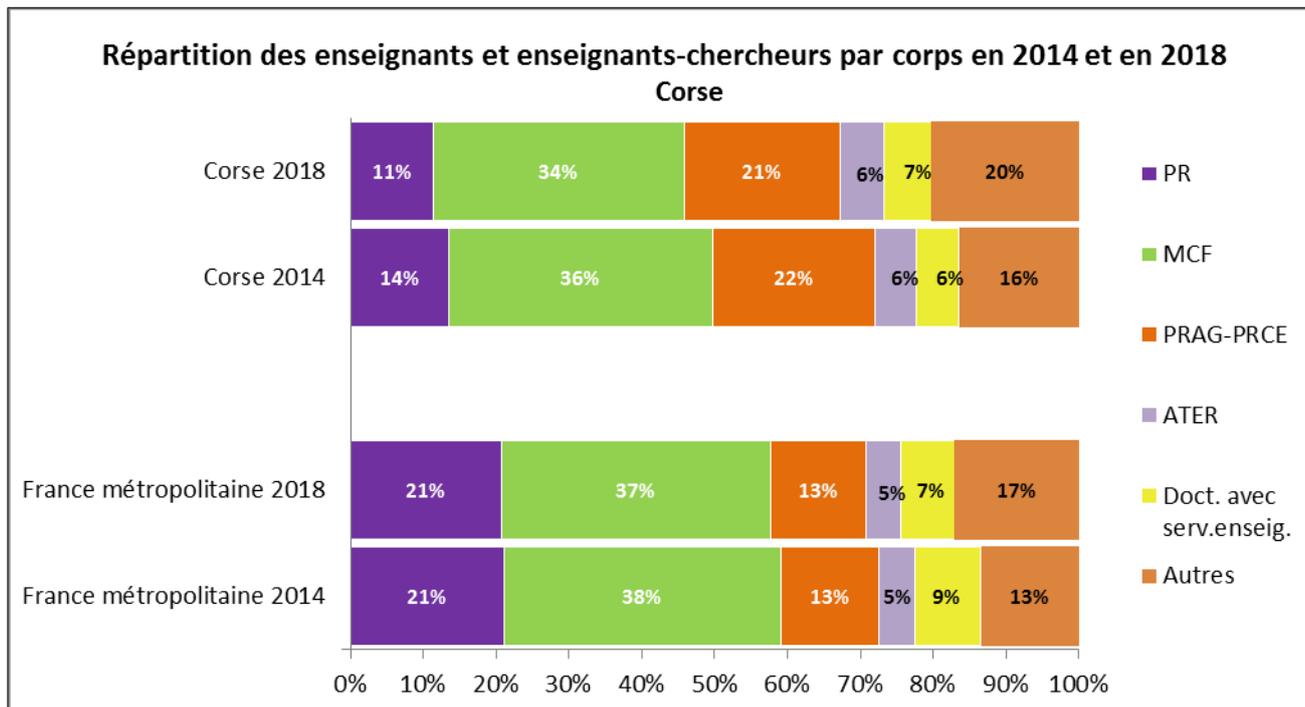
E.3.1 Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

► Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

Tableau 33 - « Corse » : les effectifs de personnels enseignants par corps en 2018 (Source : DGRH A1-1)

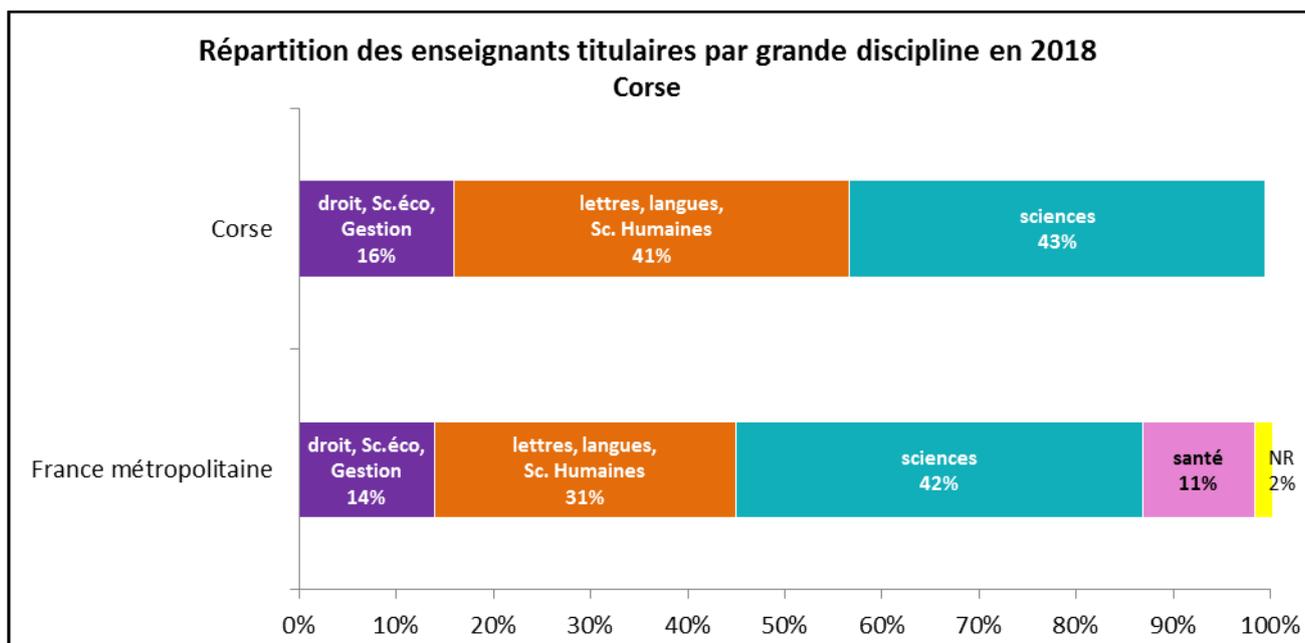
Effectifs	PR	MCF	2nd degré	ATER	Doctorants contractuels avec service enseignent	Autres	Total
Corse	40	121	75	21	23	71	351
France métropolitaine	19 812	35 057	12 584	4 428	7 075	16 272	95 228

Graphique 23 - « Corse » : l'évolution entre 2014 et 2018 des effectifs de personnels enseignants par corps (Source : DGRH A1-1)



La part des enseignants-chercheurs en Corse a diminué entre 2014 et 2018 (de 50% à 45%) au profit d'autres catégories de personnels enseignants. Elle est inférieure de plus de 10 points à la moyenne nationale des enseignants-chercheurs.

Graphique 24 - « Corse » : la répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires par grande discipline en 2018 (Source : DGRH-A1-1)



La répartition par grand domaine disciplinaire des enseignants titulaires est atypique en Corse. Le groupe des disciplines « humanistes » est surreprésenté par rapport à la moyenne nationale. Les disciplines de santé ne sont pas ou peu représentées.

Graphique 25 - « Corse » : la population des personnels enseignants-chercheurs selon l'âge et le genre en 2018 (Source : DGRH A1-1)

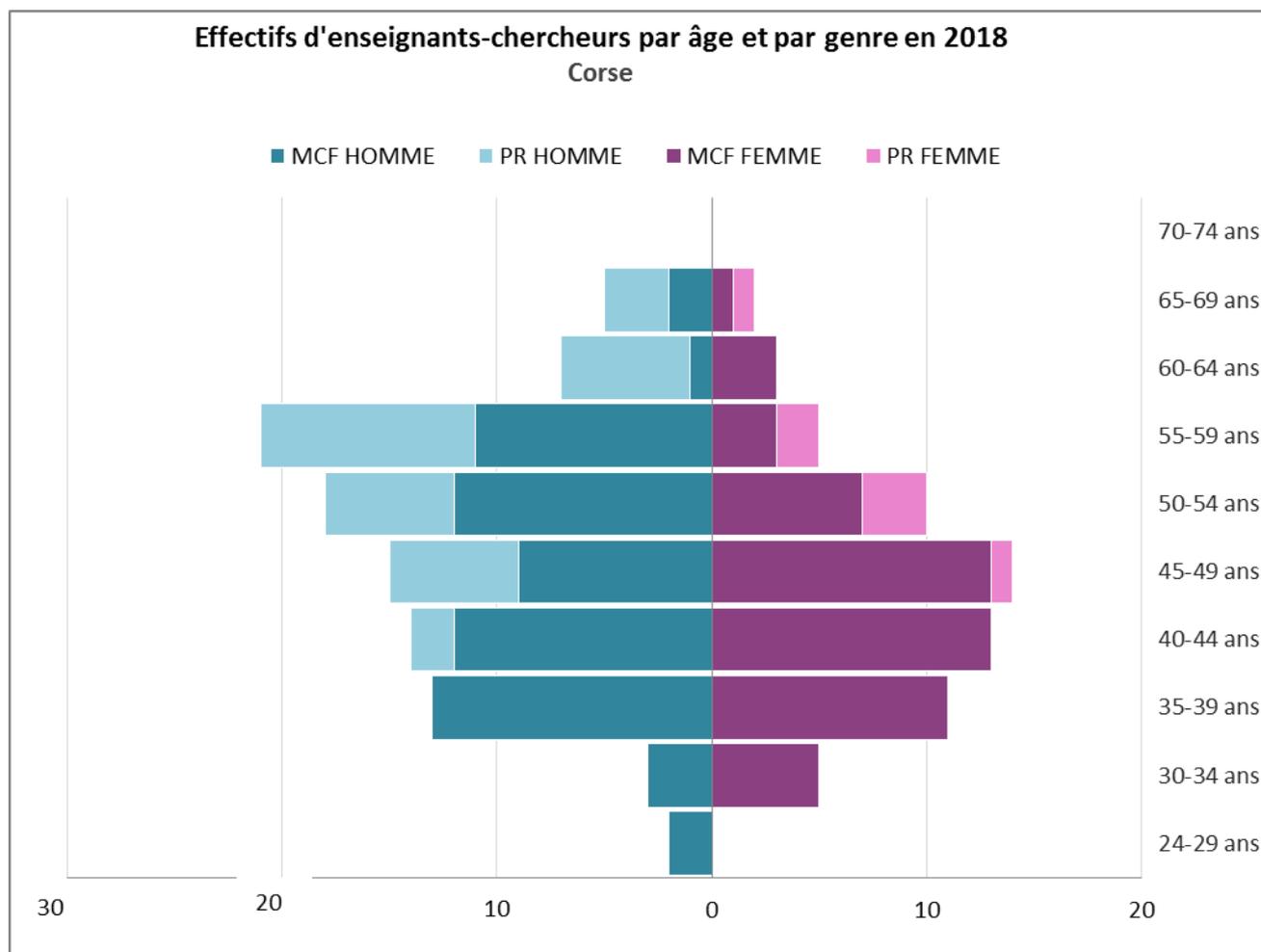
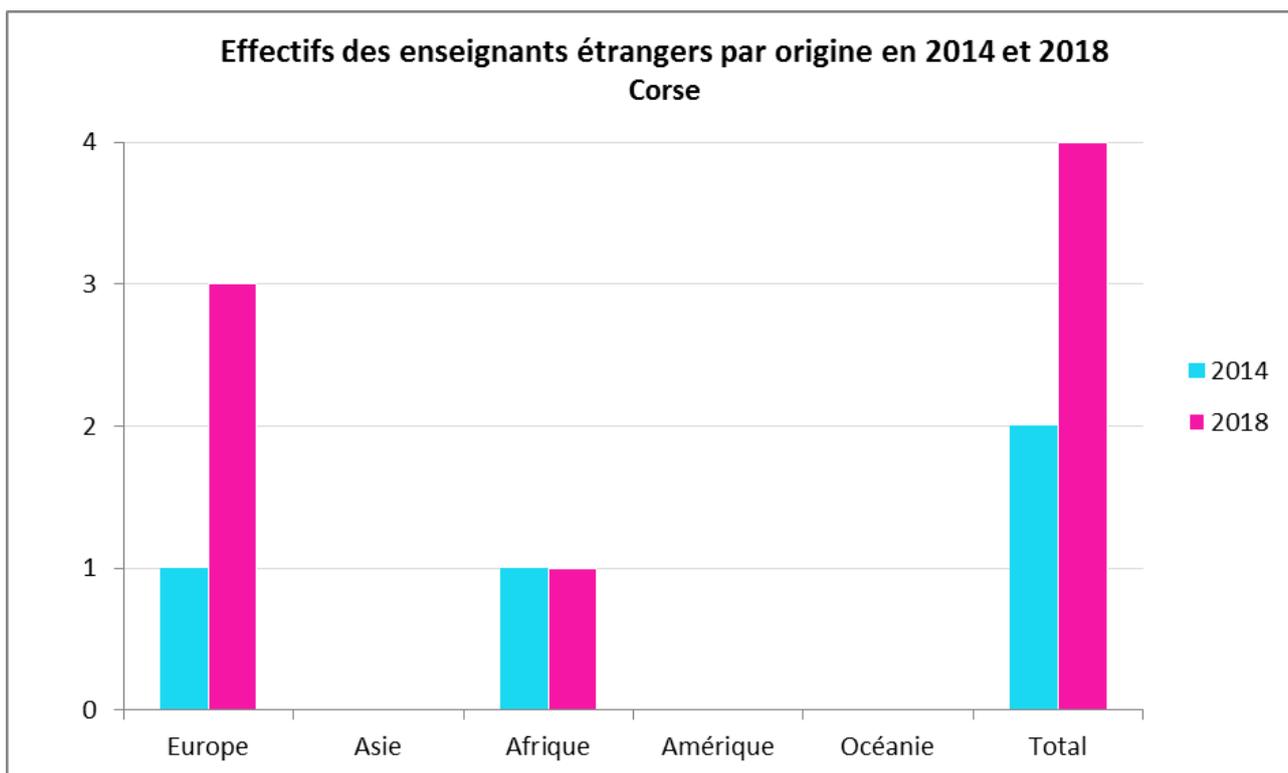


Tableau 34 - « Corse » : l'endo-recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)

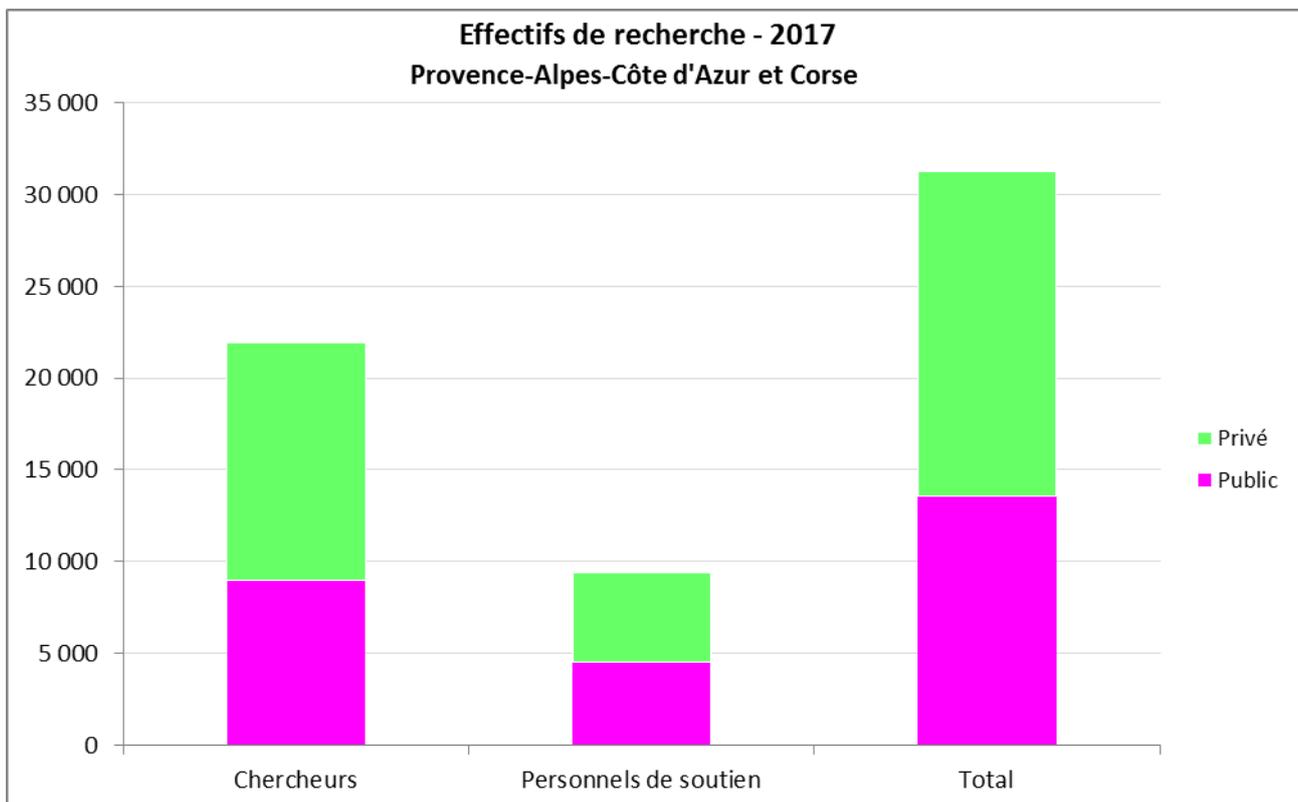
Établissements	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement
Université de Corse	6	50%	19	52,6%
France métropolitaine	3 223	46,1%	6 074	20,7%

Graphique 26 - « Corse » : les effectifs des personnels enseignants étrangers par continent d'origine et leur évolution entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)



► **Les personnels des établissements et des organismes de recherche**

Graphique 27 - Région « PACA » et « Corse » : les effectifs de chercheurs et personnels de soutien en ETP en 2017 (Source : SIES)



Graphique 28 - « Corse » : la répartition des ETP chercheurs par catégorie d'employeurs en 2017 (Source : SIES)

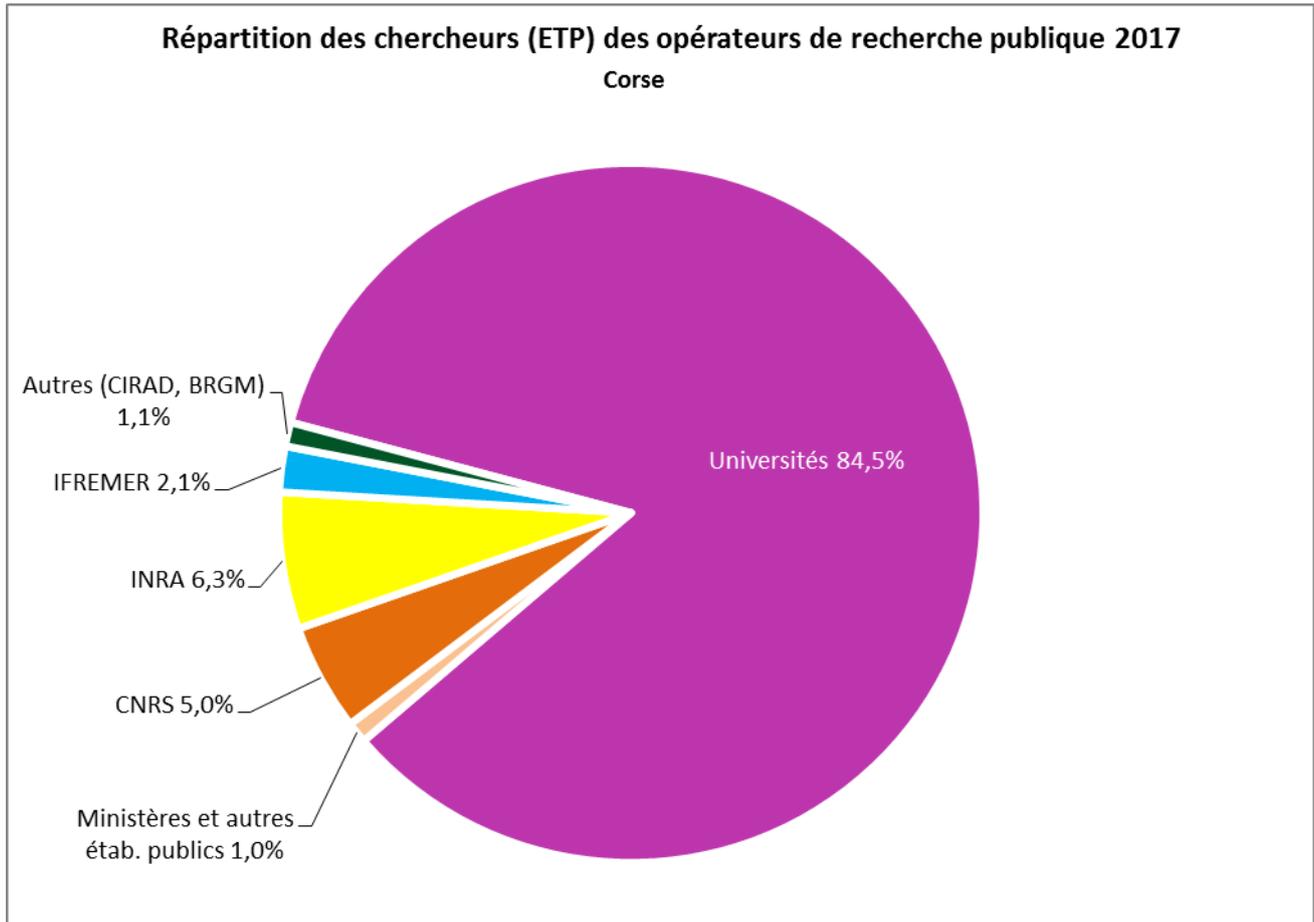


Tableau 35 - « Corse » : les ETP chercheurs des principaux opérateurs de la recherche publique en 2017 (Source : SIES)

Principaux opérateurs publics	Effectifs	Poids national des effectifs de la Corse	Répartition des effectifs
Universités	153	0,3%	84,4%
INRA	11	0,3%	6,3%
CNRS	9	0,0%	4,9%
IFREMER	4	0,6%	2,1%
Ministères et autres étab. publics	2	-	1,0%
BRGM	1	0,6%	0,7%
CIRAD	1	0,1%	0,6%
TOTAL	182	0,2%	100,0%

E.3.2 Les personnels BIATSS

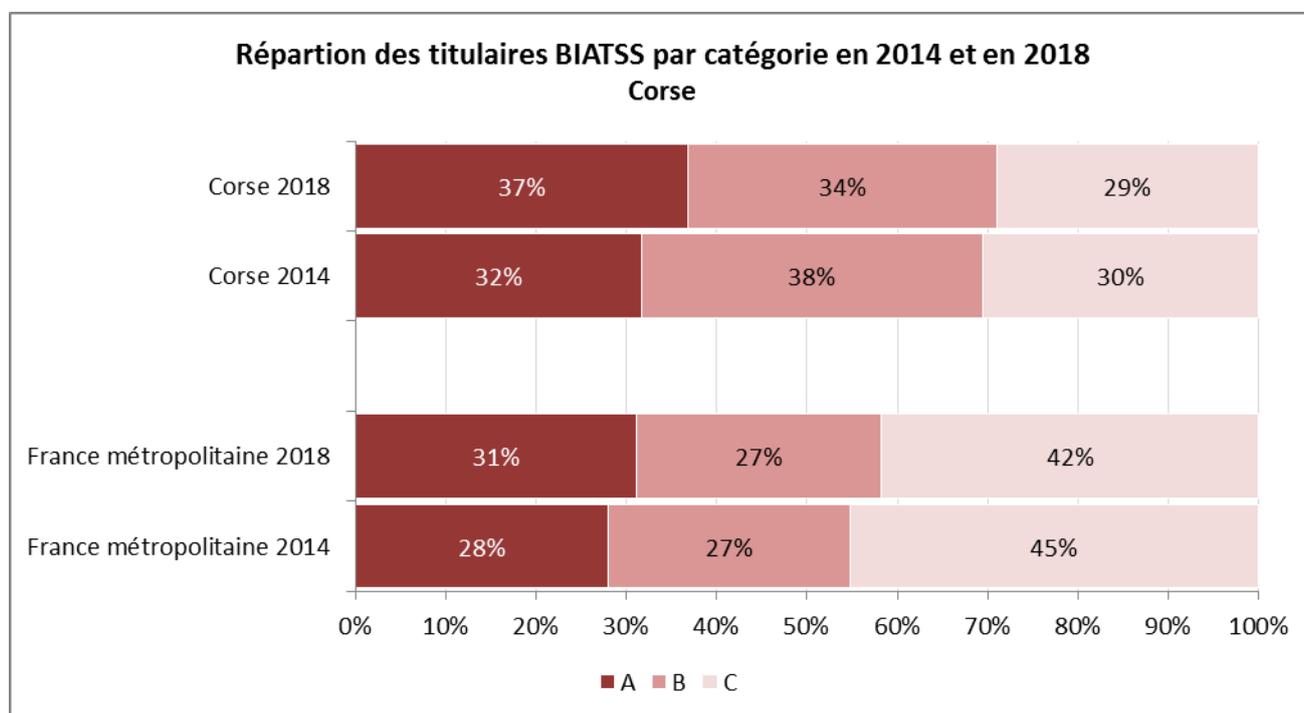
Tableau 36 - « Corse » : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Filières	administrative	sociale et santé	ouvrière	ITRF	bibliothèque	Total
Corse	8	3	0	253	16	280
France métropolitaine	12 292	897	82	73 851	5 165	92 287

Tableau 37 - « Corse » : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2014 et en 2018 (Source : DGRH A1-1)

	En 2014				En 2018			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Corse	52	62	50	164	70	66	55	191
France métropolitaine	15 155	14 531	24 788	54 474	17 510	15 299	23 123	55 932

Graphique 29 - « Corse » : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)



Partie 3

ANNEXES

A. Glossaire

Aides à la mobilité internationale

L'aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'adresse à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Elle peut être accordée aux boursiers sur critères sociaux ou aux bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle qui préparent un diplôme national relevant du MESRI. La durée du séjour à l'étranger aidé doit être d'au moins 2 mois (consécutifs). Il ne peut pas dépasser 9 mois consécutifs.

Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - partie 6 - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 30 ans (depuis le 1^{er} janvier 2019, sous certaines conditions) une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Remarque : conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le système de gestion et de financement de l'apprentissage évoluera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Bourses Erasmus+

Les bourses Erasmus+ sont ouvertes aux étudiants qui ont achevé une première année d'études dans un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme national et qui choisissent d'étudier pendant trois mois et jusqu'à un an dans un établissement partenaire à l'étranger. Durant sa mobilité, l'étudiant reste inscrit dans son établissement d'origine en France. Les mobilités étudiantes peuvent aussi s'effectuer sous la forme d'un stage dans une entreprise dans un autre pays européen. Les bourses Erasmus ne sont pas les seules aides à la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement français mais constituent un indicateur de la mobilité sortante permettant des comparaisons entre territoires.

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) dont les montants font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française.

Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014, attribué à des réseaux d'acteurs (établissements d'enseignement supérieur, lycées, centres de formation d'apprentis, entreprises, structures de recherche, ...) construits autour de filières spécifiques sur un secteur d'activité, en réponse à un enjeu économique national ou régional. Il s'agit d'adapter, en partenariat, l'offre de formation aux besoins des territoires en développant une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles destinées à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Soutenus par la région et les opérateurs économiques, ils valorisent l'enseignement professionnel et facilitent l'insertion dans une filière d'emplois. Entre 2014 et 2018, 95 campus des métiers et des

qualifications présents dans 12 filières professionnelles ont été labellisés. Depuis 2019, les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, dans 2 catégories : « campus des métiers et des qualifications » et « Excellence ».

Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent une formation générale, technologique et pratique en alternance dans le cadre de l'apprentissage. En contact étroit avec le monde professionnel, ils permettent aux apprentis d'avoir une base d'enseignement général et de la combiner avec une pratique en entreprise.

CIFRE

Le dispositif CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008. Il s'agit d'une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental).

CRT, CDT, PFT

Les centres de ressources technologiques (C.R.T.), les cellules de diffusion technologique (C.D.T.) et les plates-formes technologiques (P.F.T.), sont des structures de transfert et de diffusion de technologies à destination des PME et sont labellisées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les CRT peuvent réaliser pour les PME des prestations technologiques de routine (analyses, essais, caractérisations...) ou sur mesure (recherche, études de faisabilité, aide à la conception, études de modélisation, mise en place d'une technologie, étude de préindustrialisation, prototypage, développement expérimental) ;

Les CDT peuvent apporter une aide à la définition de besoins, proposer des diagnostics et des conseils ;

Les PFT regroupent des établissements d'enseignement (lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur) et des structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique commune afin de proposer des prestations techniques et/ou technologiques.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits dans les établissements publics du MESRI par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs, les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Demandes de brevets européens (OST)

Les indicateurs sur les brevets sont considérés comme une bonne approche pour mesurer la capacité et la position technologiques des régions.

Le brevet permet de mesurer, soit l'activité d'invention, soit la propriété de l'invention. La distinction se fait en s'intéressant, soit à l'inventeur, soit au déposant qui revendique la propriété. Les indicateurs construits à partir des informations relatives à l'inventeur sont utilisés comme un signal de la capacité inventive d'un acteur (pays, région, entreprise, institution de recherche...). Les indicateurs construits à partir des informations relatives au déposant sont utilisés comme un signal de la propriété, ou du contrôle, de l'invention par l'acteur. Pour STRATER a été retenue la méthode qui consiste à recenser les demandes déposées par les inventeurs au niveau européen.

Les données brevets mobilisent les informations de la base brevets de l'OST, construite à partir de PATSTAT et enrichie par l'OST. La base PATSTAT a été créée par l'Office européen des brevets (OEB) avec l'aide de l'OCDE notamment. L'OEB met à jour et diffuse l'intégralité de la base deux fois par an (avril et octobre). Les informations extraites pour l'IRT Nanoelec s'appuient sur la version d'avril 2018, et prennent en compte toutes les demandes publiées jusqu'en février 2018. Ce sont les données de la base PATSTAT qui sont utilisées pour l'analyse sur les délivrances de brevets et sur les extensions.

PATSTAT contient les enregistrements des dépôts de brevets après publication de la demande, soit dix-huit mois après la date du premier dépôt. Elle couvre 80 offices de brevets nationaux et régionaux à travers le monde. Actuellement, l'OST construit ses indicateurs sur un périmètre restreint à l'Office européen des brevets (OEB), l'Institut national de la propriété intellectuelle français (Inpi), l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour les demandes PCT

Dans la base de données Patstat, les informations sur les déposants et les inventeurs ne sont pas toujours correctement ou complètement renseignées. L'OST procède à des enrichissements et applique la nomenclature d'unités territoriales statistiques (NUTS) d'Eurostat sur les adresses contenues dans les notices (adresses des inventeurs et des déposants du brevet). Cette nomenclature définit des subdivisions territoriales pour chaque pays de l'Union européenne, à partir des tables de correspondance entre codes postaux et/ou ville et codes NUTS, qui permettent à l'OST de « Nutsifier » les adresses contenues dans les demandes de brevets, qu'il s'agisse des adresses des inventeurs ou de celles des déposants. Les indicateurs sont calculés à partir de l'adresse des inventeurs.

Dans l'étude STRATER les indicateurs sont fournis pour 2013 et 2017 ainsi que leur évolution entre ces deux années.

Le nombre de demandes de brevets à l'OEB : Le nombre de demandes de brevets à l'OEB de la région repérées dans la base Patstat est donné en compte fractionnaire, tous domaines confondus et par domaine technologique.

La part nationale de demandes de brevets : La part nationale de demandes de brevet exprime le poids de la production technologique de la région dans celle de la France.

L'indice de spécialisation technologique : L'indice de spécialisation technologique en référence mondiale exprime l'importance relative d'un domaine technologique dans le « portefeuille technologique » de la région en comparaison de celui du monde.

Il est défini par la part mondiale de demandes de brevets à l'OEB de la région dans un domaine normalisé par le même ratio pour le monde.

La valeur neutre de l'indice de spécialisation est 1 (normalisation). Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, la région est spécialisée dans le domaine par rapport au monde. Elle est non spécialisée pour les domaines dans lesquels cette même valeur est significativement inférieure à 1.

Le compte fractionnaire est utilisé pour les deux dimensions : géographique et technologique.

Nomenclature "OST-Inpi-FhG-ISI" des domaines technologiques

L'OST utilise une nomenclature technologique constituée de 5 domaines et 35 sous-domaines proposée par le Fraunhofer *Institute for Systems and Innovation Research* allemand (Fhg-ISI) à la demande de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Domaines technologiques	Sous-domaines technologiques	
1. Électronique-électricité	1. Énergie – machines électriques 3. Télécommunications 5. Circuits électroniques fondamentaux 7. Méthodes de traitement de données pour le management	2. Audiovisuel 4. Transmission d'informations numériques 6. Informatique 8. Semi-conducteurs
2. Instrumentation	9. Optique 11. Analyse biologique	10. Mesure 12. Contrôle

	13. Technologies médicales	
3. Chimie-matériaux	14. Chimie organique fine 16. Pharmacie 18. Produits agricoles et alimentaires 20. Matériaux, métallurgie 22. Nanotechnologies et microstructures 24. Technologies de l'environnement	15. Biotechnologies 17. Chimie macromoléculaire 19. Chimie de base 21. Traitement de surface 23. Ingénierie chimique
4. Machines-mécanique- transports	25. Outillage 27. Moteurs-pompes-turbines 29. Autres machines spécialisées 31. Composants mécaniques	26. Machines-Outils 28. Machines pour textile et papeterie 30. Procédés thermiques 32. Transports
5. Autres	33. Ameublement, jeux 35. BTP	34. Autres biens de consommation

DGESIP/DGRI A1-1 : Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

Diplômés

Il s'agit des diplômes délivrés dans les établissements publics du MESRI (issus des enquêtes « résultats » du système SISE) en formation initiale, apprentissage ou formation continue. La délivrance d'un diplôme au titre de la session 2017 se rapporte à une inscription prise par un étudiant (nommé dans ce document « diplômé ») pour préparer le diplôme au cours de l'année universitaire 2016-2017.

Afin de compléter ce périmètre, pour certains tableaux ou graphiques, les diplômés de BTS et BTSA ont été ajoutés. Il s'agit des BTS (et BTSA) délivrés dans les établissements publics ou privés relevant de tous les ministères et sous tous statuts (scolaire, apprentissage, formation continue, individuels et enseignement à distance).

Ce champ est nommé « diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) » dans ce document.

Les BTS sont issus du système d'information OCEAN, les BTSA, du système d'information de l'Agriculture (à partir de la session 2014 ce qui empêche de calculer une évolution sur 5 ans).

DIRD, DIRDA, DIRDE

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Les résultats sont issus des enquêtes réalisées annuellement auprès des entreprises et des administrations par le SIES.

Les données présentées dans le document correspondent aux chiffres semi-définitifs 2017. Celles des années antérieures prises en compte dans les évolutions sont régulièrement consolidées et peuvent laisser apparaître des différences peu significatives avec des documents précédents.

La régionalisation des données R&D présentée dans ce fichier est effectuée suivant la région d'exécution des travaux de R&D (déclaration d'enquête).

Développement d'universités numériques expérimentales (DUNE)

Lancé en octobre 2016 et doté de 8 M€, l'appel à projets « développement d'universités numériques expérimentales (DUNE) » répond au double objectif d'inciter les établissements à se saisir du numérique

comme levier stratégique de changement et à accélérer la fédération d'un réseau d'initiatives et d'innovateurs.

Cinq projets lauréats ont été retenus par un jury indépendant pour une durée deux à trois ans.

Conformément à l'esprit visé par l'appel, ces projets ont vocation à mobiliser le numérique au service d'une transformation des cursus et de la pédagogie, mais comportent aussi un potentiel d'impact sur les autres dimensions identifiées par le Conseil National du Numérique : gouvernance, lieux d'apprentissage, recherche sur l'éducation, services numériques et modèles économiques.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

Effectifs de R&D (source SIES)

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D

Les chercheurs sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux ainsi qu'à l'encadrement ou la gestion des projets concernés

Dans les administrations, sont identifiés comme chercheurs :

les personnels titulaires de la fonction publique du corps de directeurs de recherche, les professeurs des Universités, les chargés de recherche et maîtres de conférences, les personnels non titulaires recrutés à un niveau équivalent aux corps ci-dessus, les personnels sous statut privé (par exemple dans les EPIC) dont les fonctions sont équivalentes à celles des personnels fonctionnaires ci-dessus, les ingénieurs de recherche et les corps équivalents, les doctorants financés pour leur thèse, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Les personnels de soutien

Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D, les techniciens (et personnels assimilés) qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs, les ouvriers qualifiés ou non qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés

Équivalent temps plein recherche

Les effectifs sont ici présentés en équivalent temps plein consacré à la recherche, c'est à dire au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année.

Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

E-FRAN

L'appel à projets e-FRAN a été lancé dans le cadre du PIA afin de mobiliser les acteurs de terrain dans le développement d'une culture partagée autour des enjeux de l'éducation à la société numérique. Il s'agit non seulement de qualifier et de valider des pratiques d'enseignement et d'apprentissage avec le numérique, mais aussi de poser les problèmes que pose la transition numérique de l'École, dans des termes tels qu'ils puissent être scientifiquement traités. L'action e-FRAN vise, dans ce contexte, à identifier et définir les conditions d'une utilisation efficace du numérique dans « l'enseigner » et « l'apprendre », au service de la

réussite scolaire de tous les élèves. La démarche suivie permet de valoriser des initiatives de terrain, en encourageant, sur une zone déterminée, des innovations significatives introduites par les enseignants avec leurs élèves, les inspecteurs, et les chefs d'établissement, en partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises du numérique et tous ceux qui s'engagent dans des évolutions et innovations pédagogiques adossées au numérique.

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2014-2018. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le STRATER 2018 (recrutements 2011-2016) et pour le STRATER 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du STRATER 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) est une enquête européenne, menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2016 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien.

Enseignants étrangers

Les enseignants étrangers présentés dans ce document sous forme de carte et de graphique correspondent à des enseignants recrutés sur des postes de titulaires : professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF) et enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (AM2D).

ERC

L'ERC (conseil européen de la recherche) octroie des bourses de recherche pour une durée de 5 ans à des chercheurs. Les critères de sélection sont l'excellence scientifique du projet et du chercheur qui le porte. Le programme ERC propose quatre types de bourses individuelles : les bourses « **Starting grants** » s'adressent à de jeunes chercheurs (2 à 7 ans après la thèse), les « **Advanced grants** » ouvertes à des scientifiques reconnus dans leur domaine pour financer des projets de recherche exploratoire, les « **Consolidator grants** » s'adressent à des chercheurs ayant un parcours scientifique prometteur et qui souhaitent consolider leur équipe de recherche et les « **Proof of Concept grants** » sont destinées aux chercheurs lauréats d'une bourse ERC pour financer l'innovation issue de leur recherche. Sont comptabilisées les bourses obtenues au titre des appels à projets lancés entre 2007 et 2019.

Une même bourse a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents appartenant ou pas à une même région.

Espé (devenues Inspé en 2019)

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur. Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement. En 2019, ces Espé sont devenues des Inspé : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Étudiants étrangers en mobilité

Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité :

Étudiants étrangers en mobilité de diplôme :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français.

Étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, **qui restreignent le champ** : être présents dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif **mesuré par SISE**, à savoir 19 000 étudiants recensés en mobilité d'échange à l'université française en 2017-18, sous-estime le nombre **total** d'étudiants inscrits en échange cette année-là. |

Étudiants en situation de handicap

Dans les établissements d'enseignement supérieur, sont recensés les étudiants qui se sont déclarés en situation de handicap et dans les lycées (STS, CPGE), les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation. Le choix a été fait de ne pas représenter et commenter les effectifs des étudiants en doctorat puisque les modalités de recensement ne peuvent assurer que tous les doctorants en situation de handicap sous contrat doctoral soient recensés dans l'enquête renseignée par les structures handicap. Ils peuvent en effet être comptabilisés par les établissements en qualité de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et, à ce titre, suivis par les services des ressources humaines.

Étudiants inscrits dans l'ES/ dans les établissements publics MESRI/ en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon plusieurs périmètres.

Le 1er, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

Le 2^{ème}, dit « dans les établissements publics du MESRI », plus restreint mais plus détaillé, découle des enquêtes "inscriptions" du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il correspond aux inscriptions principales dans les universités, les COMUE ou regroupements (avec des inscriptions directes), les Espé, les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes, les grands établissements, les ENS et certains autres établissements à l'exception du CNAM, de l'ENSATT, de l'ENSL et de l'INSHEA.

Le 3^{ème} dit « dans les universités », est un sous-ensemble du 2^{ème} pour les inscriptions principales dans les 62 universités métropolitaines (+ 4 dans les DOM), les 26 Espé (+ 3 en DOM), l'Université de Lorraine, l'INUC Albi (+ CUFR Mayotte) et dans les 7 COMUE ayant des inscrits.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce dernier périmètre.

Doubles inscriptions CPGE/licence: Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves inscrits en CPGE dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés. L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec le lycée.

Pour apprécier l'évolution des inscrits en licence générale sur 5 ans (depuis 2013-14) sans hausse artificielle, les inscriptions obligatoires en licence (pour les inscrits en CPGE) ont été exclues.

École universitaire de recherche (EUR)

Cette action vise à offrir aux sites universitaires la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur recherche et de leur formation dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s) en rassemblant des formations de master et de doctorat adossées à un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Il s'agit de promouvoir en France le modèle reconnu internationalement des *Graduate Schools*, associant pleinement les organismes de recherche, comportant une forte dimension internationale et entretenant dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques.

Formation tout au long de la vie

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle... »

« Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'**apprentissage**, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire **valider les acquis de son**

expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (extrait de la partie 6 du code du travail)

Formation continue

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale. Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance. » (extrait de la partie 6 - livre III du code du travail)

Les données présentées concernent la formation continue dans les établissements publics du MESRI : les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes (ENSI, UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM etc) et les autres établissements (INUC Albi et CUFR Mayotte, les grands établissements parisiens et les ENS, ENSLL, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam et ses centres associés sont comptabilisées séparément.

French Tech

La « French Tech » désigne un écosystème qui réunit tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger : les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-up d'une part et leur rayonnement international d'autre part.

Le Gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013 en vue de favoriser en France l'émergence de start-up à succès pour générer de la valeur économique et des emplois. C'est une ambition partagée, impulsée par l'État mais portée et construite avec tous les acteurs.

Les financements de l'Initiative French Tech dédiés aux accélérateurs (200 M€) et à l'attractivité internationale (15 M€) s'inscrivent dans le programme d'investissements d'avenir. Dans ce cadre, l'opérateur est la Caisse des dépôts qui s'appuie sur Bpifrance pour l'investissement dans les accélérateurs et sur Business France pour les investissements internationaux pour la promotion internationale.

En avril 2019, à la suite d'un appel à candidature, 13 capitales French Tech, 38 communautés French Tech en France et 48 autres à l'international ont été labellisées pour une période de 3 ans renouvelable.

Grappes d'entreprises (ou clusters)

Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche consiste à favoriser l'accueil prioritaire des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique. Ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt et un incubateurs de la recherche publique sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation : Pulsalys à Lyon et Linksiem à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté à Lille accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai à Marseille quant à lui, est spécialisé dans le multimédia.

Indicateurs de production scientifique

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. Elle privilégie les publications académiques et recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle est ainsi représentative

pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est généralement moins bonne dans les disciplines appliquées, de «terrain», à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales. Néanmoins, la couverture de la base évolue et de nombreuses nouvelles revues y sont intégrées chaque année suivant le processus de sélection mis en place par Clarivate Analytics.

Le repérage des publications est effectué sur l'ensemble de la base WoS (SCIE-Science Citation Index Expanded, SSCI-Social Sciences Citation Index, A&HCI-Arts & Humanities Citation Index, CPCI-Conference Proceedings Citation Index (S et SS)) en retenant les types de documents suivants : articles originaux (y compris ceux issus des comptes rendus de conférences), lettres, articles de synthèse (Reviews)). Les documents pour lesquels manque une partie des informations (spécialités, code pays, clé de lien de citations...) ne sont pas pris en compte.

La classification en grandes disciplines a été établie par agrégation des domaines de recherche (environ 255) qui sont définies par Clarivate Analytics au niveau des revues. Les onze grandes disciplines et les domaines de recherche qui les composent sont détaillés à la rubrique **Nomenclature OST des disciplines pour les publications**.

Les revues peuvent être rattachées à plusieurs grandes disciplines. Les publications des revues ainsi multi-rattachées sont fractionnées entre grandes disciplines.

Les publications des trois revues multidisciplinaires « Nature », « PNAS US » ou « Science », sont distribuées dans les différentes grandes disciplines.

L'année de publication la plus récente disponible est 2017 pour laquelle les données sont complètes à 95 % (actualisation fin mars 2018). De ce fait, le nombre de publications pris en compte pour la dernière année peut être sensiblement inférieur à celui des années précédentes et les indicateurs sont provisoires pour 2017 et les impacts ne sont calculés que pour l'année 2016.

Deux logiques sont utilisées pour attribuer à un acteur (laboratoire, institution, territoire...) le décompte d'une publication dans laquelle on trouve son adresse : le compte de présence et le compte fractionnaire.

Le compte de présence est utilisé lorsque l'on s'intéresse à la participation d'un acteur à la production scientifique. On compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de cet acteur apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de laboratoires signataires.

Le compte fractionnaire est utilisé lorsque l'on s'intéresse à la contribution d'un acteur à la production scientifique, afin d'appréhender son poids scientifique. En ce cas, on prend en compte, pour chaque adresse de l'acteur, la fraction de compte que représente cette adresse dans le total des adresses de la publication.

Dans STRATER 2019, en dehors des indicateurs de co-publication qui sont en compte de présence, les indicateurs par discipline et pour des domaines de recherche du WoS sont calculés en compte fractionnaire : pour rendre compte de la contribution de la région à la production scientifique.

La part nationale de production exprime le poids de la production du site dans celle de la France.

Les domaines de recherche "notables" ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- une production régulière sur 4 ans (2013-2016) avec une moyenne annuelle au moins égale à n=30 publications
- un indice de spécialisation supérieur à 1 sur la période 2013-2016
- un indice d'impact supérieur à 1 sur la période 2013-2016
- un indice d'activité dans le Top 10% supérieur à celui de toutes disciplines pour la région

Indice d'activité (OST)

Au niveau mondial, les publications sont rangées dans des classes selon le nombre de citations que ces dernières reçoivent. On peut s'intéresser à divers percentiles comme les 1 %, 5 % ou 10 % de publications les plus citées au niveau mondial, ou au contraire, à la catégorie des publications qui ne sont pas citées. Dans cette étude les indicateurs portaient sur les 10 % de publications les plus citées et l'indicateur présenté est l'indice d'activité dans la classe des 10 % les plus citées (ou top 10 %).

L'indice d'activité de chaque classe de citations est égal au ratio entre la part des publications de la région dans la classe et la part des publications mondiales dans cette classe. Un indice d'activité supérieur à 1 signifie que la région a une proportion plus importante de publications que celle du monde dans la classe concernée. A contrario, un indice inférieur à 1 implique que la région a une proportion de publications plus faible que le monde dans la classe concernée.

Indice d'impact observé (OST)

L'indice d'impact observé à 2 ans en référence mondiale est défini par la part mondiale de citations reçues par les publications d'une région, dans une discipline, rapportée à la part mondiale de ses publications dans cette discipline.

L'indice est normalisé par les domaines de recherche composant les grandes disciplines afin de tenir compte de la structure par domaine de recherche de la région dans chaque discipline. La valeur de l'indicateur pour une discipline est obtenue comme une moyenne pondérée des valeurs pour chacun des domaines de recherche qui compose la discipline.

Un indice d'impact observé à 2 ans de 1 indique que l'impact moyen des publications de la région dans une discipline est égal à celui obtenu en moyenne par toutes les publications du monde dans cette discipline. Lorsque l'indice est supérieur à 1, les publications de la région ont en moyenne un impact supérieur au monde. A contrario, un indice d'impact observé inférieur à 1 implique que les publications de la région ont en moyenne un impact plus faible que la moyenne de celles de l'ensemble du monde.

Indice de spécialisation scientifique (OST)

L'indice de spécialisation scientifique en référence mondiale exprime l'importance relative d'une grande discipline dans le « portefeuille disciplinaire » de la région en comparaison de celui du monde.

Il est défini par la part mondiale de publications de la région dans une discipline, normalisé par le même ratio dans le monde.

La valeur neutre de l'indice de spécialisation est 1 (normalisation). Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, la région est spécialisée dans la discipline par rapport au monde. Elle est non spécialisée pour les disciplines dans lesquelles cette même valeur est significativement inférieure à 1.

Infrastructures de recherche

Les infrastructures de recherche présentées dans ce diagnostic sont celles qui ont été retenues dans le cadre de la feuille de route nationale des Infrastructures de recherche. La feuille de route est un outil de pilotage stratégique du gouvernement qui est remis à jour tous les quatre ans selon un processus impliquant les alliances, organismes ou établissements tutelles, à l'issue duquel l'inscription peut être recommandée comme infrastructure ou comme projet.

La feuille de route nationale 2018-2020 a retenu 99 infrastructures, dont les formes et les contenus sont extrêmement variés. Elles ne se limitent pas aux seuls grands appareils implantés sur un seul site, mais prennent également des formes distribuées. Elles sont également, à des degrés divers, influencées par les nouvelles capacités issues des technologies de l'information et de la communication. Elles traduisent enfin des modes d'organisation fortement dépendantes des communautés thématiques et des techniques qu'elles partagent. Plusieurs formes peuvent être identifiées :

- sur un seul site : les infrastructures localisées, le plus souvent du fait d'une instrumentation de grande taille nécessitant un programme immobilier spécifique ;
- distribuée : les réseaux de plateformes, les observatoires, les collections, archives et bibliothèques scientifiques ;
- dématérialisée : les infrastructures de recherche virtuelles, les bases de données, les infrastructures numériques ou e-infrastructures nécessaires à l'ensemble de dispositif ;
- les infrastructures à la base de réseaux humains (cohortes, experts, etc.).

La feuille de route française a été construite autour de quatre catégories d'infrastructures de recherche, selon leur caractère national ou multinational, leur mode de gouvernance et leur soutien budgétaire : les Organisations Internationales (O.I.), les Très Grandes Infrastructures de Recherche (T.G.I.R.), les Infrastructures de Recherche (I.R.) et les projets.

Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N a prolongé en 2015, l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) en ayant pour vocation d'accélérer la création de MOOC et de dispositifs de formation numérique de qualité, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations. L'innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou

autres caractéristiques fonctionnelles. L'innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. L'innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme. L'innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

Innovation non technologique : l'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation (nouvelles méthodes d'organisation du travail) ou en marketing (nouvelles méthodes de commercialisation).

Insertion professionnelle des diplômés de master

Les graphiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de master ont été réalisés, par grande discipline, d'après les données de l'Open Data en lien avec la note flash du SIES (NF 18.25).

Ces données sont issues d'une enquête annuelle menée par les universités, et coordonnée par le MESRI, auprès des diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Il s'agit ici de l'insertion professionnelle à 18 mois recueillie en décembre 2016 auprès des diplômés de master (hors enseignement) en 2015. Certaines universités ne sont pas représentées dans le graphique pour cause de résultats non significatifs (nombre de répondants inférieur à 30).

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Instituts Carnot et Tremplin Carnot

Créé en 2006 le label Carnot a vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (de la PME aux grands groupes), en réponse à leurs besoins.

Le label Carnot est attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'issue d'un appel à candidatures.

Ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation contractuelle des entreprises qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans.

Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Le réseau comprend, en 2019, 38 instituts Carnot labellisés.

Instituts Convergences

L'ambition de l'action « Instituts Convergences » est d'initier une nouvelle démarche visant à structurer quelques centres rassemblant des forces scientifiques pluridisciplinaires de grande ampleur et de forte visibilité pour mieux répondre à des enjeux majeurs, à la croisée des défis sociétaux et économiques et des questionnements de la communauté scientifique. Dix « Instituts Convergences » ont été labellisés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

IUF

L'institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Chaque année des enseignants-chercheurs, juniors ou seniors, sont nommés à l'IUF, pour une période de 5 ans, par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur proposition de deux jurys internationaux distincts. Les membres de l'IUF, ainsi nommés, continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques.

Les données prises en compte correspondent aux membres nommés à l'IUF entre 1991 et 2019.

Médailles CNRS

Une même médaille CNRS a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents appartenant ou pas à une même région. Seules les médailles d'or et d'argent ont été recensées sur la période comprise entre l'année 2000 et 2020.

Nomenclatures

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

Nomenclature OST des disciplines pour les publications

Les 11 grandes disciplines scientifiques et les spécialités qui les composent sont détaillées dans le tableau qui suit.

BIOLOGIE FONDAMENTALE	Anatomie – morphologie, Biochimie, biologie moléculaire, Biologie computationnelle, Biologie du développement, Biologie moléculaire et cellulaire, Biomatériaux, Biométhodes, Biophysique, Biotechnologie et microbiologie appliquée, Embryologie, Génétique – hérédité, Génie biomédical, Génie cellulaire, Microbiologie, Microscopie, Neuro-imagerie, Neurosciences, Nutrition, diététique, Parasitologie, Physiologie, Psychologie, Sciences comportementales, Systèmes reproducteurs, Techniques du laboratoire, Virologie
RECHERCHE MEDICALE	Allergologie, Andrologie, Anesthésiologie, Audiologie et pathologie de la parole, Cancérologie, Chimie clinique et médecine, Chirurgie, Dermatologie, vénérologie, Endocrinologie, Ethique médicale, Gastroentérologie, Gériatrie et gérontologie, Gynécologie, obstétrique, Hématologie, Immunologie, Maladies infectieuses, Médecine cardiovasculaire, Médecine de famille, Médecine de la dépendance, Médecine du sport, Médecine d'urgence, Médecine expérimentale, Médecine intégrative et complément, Médecine interne générale, Médecine légale, Médecine tropicale, Médecine vétérinaire, Neurologie clinique, Odontologie, Ophtalmologie, Orthopédie, Otorhinolaryngologie, Pathologie, Pédiatrie, Pharmacologie – pharmacie, Pneumologie, Psychiatrie, Radiologie, médecine nucléaire, Réhabilitation, Rhumatologie, Santé publique et environnement, Services et politiques de la santé publique, Soins infirmiers, Soins intensifs, Toxicologie, Transplantations, Urologie - néphrologie
BIOLOGIE APPLIQUÉE- ÉCOLOGIE	Agriculture, Agriculture multidisciplinaire, Agronomie générale, Biodiversité, conservation, Biologie générale, Biologie autres, Bois et textiles, Botanique, biologie végétale, Ecologie, Economie rurale, Entomologie, Génie agricole, Horticulture, Mycologie, Ornithologie, Sciences des productions animales, Sciences et techniques agro-alimentaires, Sciences et techniques des pêches, Sylviculture, Zoologie générale
CHIMIE	Chimie analytique, Chimie appliquée, Chimie générale, Chimie minérale et nucléaire, Chimie organique, Chimie physique, Cristallographie, Electrochimie, Matériaux composites, Matériaux/analyse, Nanosciences et nanotechnologie, Science des matériaux, Science des matériaux - bois, papier, Science des matériaux – céramiques, Science des polymères, Traitements de surface
PHYSIQUE	Acoustique, Instrumentation, Optique, Physico-chimie, Physique appliquée, Physique des fluides et plasmas, Physique des particules, Physique du solide, Physique générale, Physique mathématique, Physique nucléaire, Spectroscopie
SCIENCE L'UNIVERS	DE Astronomie et astrophysique, Biologie marine – hydrobiologie, Div, géophysique-géochimie, Géographie physique, Géologie, Géosciences, Géotechnique, Limnologie, Météorologie, Minéralogie, Océanographie, Paléontologie, Ressources en eau, Sciences de l'environnement, Technologies de l'environnement
SCIENCES L'INGÉNIEUR	POUR Automatique et systèmes de contrôle, Composants, Energie et carburants, Génie aérospatial, Génie chimique, Génie chimique et thermodynamique, Génie civil, Génie de la construction, Génie électrique et électronique, Génie industriel, Génie

	maritime, Génie mécanique, Génie minier, Génie pétrolier, Ingénierie/systèmes, Mécanique, Métallurgie, Science et technologie verte et durable, Photographie, imagerie, Recherche opérationnelle, Science - technologie nucléaires, Sciences et techniques des transports, Systémique, Technologies marines, Télédétection et télécontrôle
INFORMATIQUE	Intelligence artificielle, Biocybernétique, Informatique/applications, Informatique/imagerie, Informatique/matériels et infrastructures, Informatique/théorie et systèmes, Bioingénierie, Logique, Robotique, Sciences de l'information, Télécommunications
MATHÉMATIQUES	Mathématiques, Mathématiques appliquées, Mathématiques autres, Statistique et probabilités
SCIENCES HUMAINES	Anthropologie, Archéologie, Architecture, Art et traditions populaires, Biopsychologie, Cinéma et audiovisuel, Communication, Danse et chorégraphie, Démographie, Ethique, Etudes asiatiques, Etudes ethniques, Etudes géopolitiques, Expression artistique-Histoire de l'Art, Muséographie, Géographie, Histoire, Histoire des sciences sociales, Histoire du Moyen-Age et de la Renaissance, Histoire et philosophie des sciences, Histoire et sociologie des religions, Langage et linguistique, Linguistique, Littérature, Littérature africaine-australienne-canadienne, Littérature américaine, Littérature anglaise, Littérature antique, Littérature germanique-néerlandaise-scandinave, Littérature romane, Littérature slave, Méthodes mathématiques en psychologie, Musique et musicologie, Œuvres littéraires, Philosophie, Poésie, Psychanalyse, Psychiatrie, Psychologie appliquée, Psychologie clinique, Psychologie de l'éducation, Psychologie du développement, Psychologie expérimentale, Psychologie multidisciplinaire, Psychologie sociale et psychosociologie, Sciences humaines multidisciplinaires, Théâtre, Théorie et critique littéraire
SCIENCES SOCIALES	Administration publique, Assistance sociale, Commerce-Organisation-Management, Criminologie et sociologie du droit pénal, Cultural Studies, Développement : stratégie et conduite de projets, Droit, Economie, Education spécialisée, Ergonomie, Etudes environnementales, Etudes sur la femme, Finance, Gérontologie, Loisirs-Sports et tourisme, Management, Médecine de la dépendance, Méthodes mathématiques en sciences sociales, Problèmes sociétaux et études de genre, Réhabilitation, Relations internationales, Sciences de l'éducation, Sciences documentaires-Infométrie et scientométrie, Sciences politiques, Sciences sociales appliquées à la biomédecine, Sciences sociales appliquées à la famille, Sciences sociales interdisciplinaires, Services et politiques de la santé publique, Sociologie, Sociologie de la ville et urbanisme, Sociologie industrielle et sociologie du travail, Soins et santé, Soins infirmiers, Transport
CATÉGORIE MULTIDISCIPLINAIRE	Éducation, discipline scientifique multidisciplinaire

Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1^{ère} vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

La deuxième vague est venue en appui de la réforme du 1^{er} cycle universitaire et sont mis en œuvre dans le cadre de son déploiement.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans le Strater 2019 ont été élaborés à partir des données 2017 de l'Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités et les bibliothèques interuniversitaires, les bibliothèques de quinze grands établissements, de quatre écoles d'ingénieurs et de six EPA. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et nous ne disposons pas du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées dans nos statistiques et analyses. Par ailleurs, il est à souligner que quelques établissements n'ont pas renseigné leurs données pour l'année 2017 : pour cette raison, les chiffres indiqués peuvent être partiels pour certaines régions.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte.

Seules les bibliothèques dites « intégrées » aux services de documentation sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les bibliothèques dites « associées » sont exclues faute de complétude. Il s'agit généralement de bibliothèques de petite taille gérées par des unités ou laboratoires de recherche, ou des bibliothèques d'écoles rattachées aux universités ou plus rarement de bibliothèque d'UFR.

Le chiffre concernant l'offre de documents comprend tous les documents sur support physique : livres imprimés, périodiques, thèses, manuscrits, cartes, plans, images, photos, vidéos, documents sonores, microformes... Cette donnée est fournie en mètres linéaires.

Les données relatives aux dépenses d'acquisition de documentation prennent en compte à la fois la documentation sur support physique et la documentation électronique (achats définitifs et abonnements).

Le nombre de prêts ne concerne que les documents physiques. Les prêts d'e-books ne sont pas comptabilisés ici.

L'indicateur de disponibilité des places de travail prend en compte le nombre de places assises de bibliothèques disponibles, multiplié par le nombre total d'heures d'ouverture de l'année, puis rapporté au nombre d'étudiants concernés.

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU prend en compte les BU de plus de 200 places.

PACES

Depuis la rentrée 2010, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (première année commune aux études de santé). À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature deux fois. Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS) ou un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS)).

Le numerus clausus était fixé nationalement par arrêtés publiés au Journal officiel sous la forme de quotas alloués à chaque université par filière (médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique) Des places supplémentaires (presque 700) étaient offertes dans le cadre d'expérimentation d'accès direct en 2^e et 3^e année pour les titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

À la rentrée 2020, ce système de numerus clausus, fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les Agences Régionale de Santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières.

Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

Ne sont pas concernés, les étudiants qui redoublent leur 1^{ère} année (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement) et les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable.

Les données présentées dans ce document sont issues de l'Open Data Parcoursup 2018 arrêté au 21 septembre 2018 (fin du processus d'affectation de Parcoursup) pour les préinscriptions 2018-2019 (hors

apprentissage) des élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat, des étudiants en réorientation et des anciens bacheliers en reprise d'étude.

Les tableaux en détaillent certaines caractéristiques par filière :

La capacité d'accueil correspond aux nombres de places dans la formation et dans l'établissement cumulées par région.

Les candidatures confirmées regroupent le nombre de candidats ayant confirmé au moins 1 vœu pour une formation ;

Les admis recouvrent le nombre de candidats ayant accepté la proposition de l'établissement à s'inscrire dans la formation demandée.

Les admis sont ventilés en 4 catégories dont 3 pour le type de bac obtenu par le néo-bachelier et une pour les autres admis (ré-orientation, reprise d'étude, étudiants étrangers, etc).

Le graphique présente le taux de néo-bacheliers admis à s'inscrire dans un établissement de l'académie où ils ont préparé leur bac.

Part de copublications en collaboration européenne et internationale

Les indicateurs de copublication d'une région sont calculés en compte de présence qui reflète la participation de l'acteur à la publication qu'il copublie avec d'autres acteurs.

Les parts des publications de la région produites en copublication internationale permettent d'apprécier les collaborations de la région avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentés les parts de copublication européenne (uniquement UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage, est défini par le nombre de publications de la région copubliées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays (copublications internationales) ou d'un autre pays européen (copublications européennes) rapporté au nombre total des publications de la région. Ces définitions impliquent qu'une copublication avec une institution américaine et une institution allemande par exemple sera comptabilisée d'une part comme copublication internationale. Les copublications européennes ne comptabilisent que les publications avec des institutions européennes. Ainsi cette part est inférieure à celle des rapports précédents.

Les premiers pays partenaires scientifiques sont définis par la valeur décroissante de la part des copublications de la région avec ces pays.

La part des publications d'une région produites en copublication avec un pays permet de mesurer les collaborations de la région avec au moins une structure de recherche d'un autre pays. L'indicateur, exprimé en pourcentage, est défini par le nombre de publications de la région copubliées avec au moins un laboratoire d'un autre pays, rapporté au nombre total des copublications internationales de la région.

La part des publications d'une région produites en copublication avec une région européenne permet de mesurer les collaborations de la région avec au moins une structure de recherche d'une autre région européenne hors France. L'indicateur, exprimé en pourcentage, est défini par le nombre de publications de la région copubliées avec au moins un laboratoire d'une région européenne hors France, rapporté au nombre total des copublications européennes de la région.

PCRD

Les programmes cadres de recherche & développement (PCRD) sont utilisés par la Commission européenne pour développer la recherche européenne. Ils se déclinent en un certain nombre de programmes, sous-programmes, actions qui se traduisent par des appels d'offres spécifiques publiés au Journal officiel de la Commission européenne (CE).

Pour être soumis, un projet nécessite la constitution d'un consortium de partenaires provenant de plusieurs États membres ou associés et la désignation d'un coordinateur. Après la clôture de l'appel à propositions, débute la phase d'évaluation puis de sélection des propositions déposées. Chaque proposition est évaluée et notée par un panel d'experts indépendants. Le panel d'experts attribue une note à chaque proposition par rapport à une liste de critères. C'est sur cette base que les meilleures propositions sont sélectionnées en vue d'un financement.

Succédant au 7ème PCRD (2007-2013), le 8ème programme-cadre ou Horizon 2020 (H2020) a été mis en place en 2014 pour sept ans et est le programme phare du financement des activités de R&D en Europe. Doté de 79 milliards d'euros et fortement axé sur l'innovation, H2020 regroupe désormais tous les instruments de financement de la R&D mis en œuvre par la Commission européenne, ses agences et ses partenariats publics-privés. La participation à Horizon 2020 est ouverte aux chercheurs du monde entier.

H2020 est basé sur un programme, divisé en 3 piliers ou priorités, qui dépendent des objectifs, de la portée et de la maturité de la recherche susceptible d'être financée. Ils sont définis de la façon suivante :

- l'"Excellence scientifique" : ce pilier concerne les activités destinées à soutenir la recherche fondamentale, fournir un meilleur accès aux infrastructures européennes et ouvrir de nouveaux champs d'innovation via les technologies futures et émergentes
- la "Primauté industrielle" : ce pilier est conçu pour soutenir l'innovation dans les secteurs des technologies TIC, biotechnologie, nanotechnologie..., les partenariats public-privé, ainsi que les PME innovantes et l'accès au financement à risque
- les "Défis sociétaux" : ce pilier favorise les projets interdisciplinaires auxquels l'Europe est confrontée via des programmes de travail de 2 ans avec des thèmes définis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies, etc.)

A ces trois priorités, s'ajoutent quatre programmes transverses :

- Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation ;
- Science pour et avec la société ;
- Institut européen d'innovation et de technologie ;
- Centre commun de recherche.

Les données relatives à H2020 ont été fournies par le MESRI, jusqu'à l'actualisation de mars 2019.

La base e-Corda est régionalisée par la Commission européenne à partir des ville/codes postaux indiqués par les participants.

La base de données fournie par la Commission européenne présentait pendant plusieurs années une limite assez importante, dans une double mesure :

- Seuls les participants bénéficiaires, c.à.d. les signataires de la convention de subvention, étaient mentionnés dans la base de données (BDD)
- la liste des organisations participant à un projet était fournie avec la seule adresse du siège.

Ainsi, l'Île-De-France en particulier était très surreprésentée par rapport aux autres régions, au-delà de l'implication de ses laboratoires, dans la mesure où elle concentre notamment les sièges du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA,...

D'une part, depuis mi-2018, la Commission européenne a rajouté dans la base de données les participants autres que les bénéficiaires et notamment, les « third party » (typiquement, d'autres tutelles d'un laboratoire commun), ce qui permet de voir apparaître d'autres régions concernant un projet.

D'autre part, toujours depuis 2018, la Commission européenne, fournit, lorsque l'information est disponible, des détails sur le lieu d'exécution de la recherche (ex : le ou les laboratoires impliqués pour un participant).

A l'occasion du présent rapport, afin de contourner l'effet de siège, l'OST a pris en compte tous les participants indiqués pour un projet (bénéficiaires mais aussi parties tierces notamment) et a affecté pour chacun d'eux, lorsque l'information est disponible, les projets et les participations aux régions du lieu d'exécution de la recherche et non à celles du siège. Chaque institution mentionnée est à présent comptée comme une participation pour la région (même si plusieurs laboratoires sont indiqués par le participant dans la même région).

S'agissant des coordinations, néanmoins, pour respecter l'unité de coordination pour chaque projet, si l'organisation coordinatrice ou les tiers liés au coordinateur mentionnent plus d'un laboratoire et que ceux-ci se trouvent dans différentes régions, la coordination est comptée pour la région du siège de l'institution coordinatrice.

Les domaines thématiques sont les suivants : Biomédecine, santé, biotechnologies pour la santé ; Agronomie, biotechnologies agro-alimentaires et ressources vivantes ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Procédés de production, matériaux, nanotechnologies, capteurs ; Aéronautique et espace ; Énergie ; Environnement et urbanisme ; Transports terrestres et intermodalités ; Sciences économiques, humaines et sociales ; Coopération internationale, accès aux infrastructures et coordination ; Nucléaire ; Innovation et transfert technologique ; ERC ; Marie Curie.

La part nationale de participation exprimée en pourcentage (%), est définie par le nombre de participations (coordinations comprises) de l'acteur (une institution, une région...) rapporté au nombre total des participations (y compris coordinations) françaises.

La part nationale de projets exprimée en pourcentage (%), est définie par le nombre de projets de l'acteur (une institution, une région...), rapporté au nombre total des projets de la France.

La part de coordination exprimée en pourcentage (%), est définie par le nombre de projets coordonnés par l'acteur (une institution, une région...), rapporté au nombre total des projets coordonnés par la France.

PEPITE

Les PEPITE sont des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat destinés à tout étudiant (toutes filières, tous cursus, de la licence au doctorat) ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres et permettre aux bonnes idées de se diffuser. Il en existe 29 en France en 2019.

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur après instruction de son dossier par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au D2E qui lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

PFPE

Partenariats pour la Formation Professionnelle et l'Emploi » (PFPE) vise à encourager des solutions locales s'appuyant sur un engagement entre des acteurs économiques et des acteurs de la formation.

Elle favorise ainsi la création de synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines par le biais de partenariats durables entre entreprises et organismes de formation (universités, écoles, lycées, CFA ou organismes privés). Peuvent également s'y associer les organisations professionnelles et les collectivités territoriales.

Ce programme a permis de soutenir 33 projets représentant 116 M€ de subventions de l'Etat.

Personnels des établissements publics MESRI (source DGRH)

Il s'agit, d'une part, des personnels enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur issus des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au 1^{er} février 2019 représentative de l'année 2018.

Ils se répartissent en 3 grandes catégories : les enseignants chercheurs titulaires (ou stagiaires) avec les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur avec les professeurs agrégés (PRAG) et les professeurs certifiés (PRCE) et les enseignants non permanents avec, entre autres, les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

D'autre part, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) dont les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB en date du 1^{er} février 2019 mais considérées pour l'année 2018.

Celles des agents contractuels proviennent de l'enquête ANT menée en 2019 auprès des établissements qui relèvent du MESRI.

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Cette catégorie d'entreprises inclut les microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants du territoire.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est un regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les

régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Elle est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

Production technologique (OST)

Elle est mesurée en % par le nombre de demandes de brevet européen à l'office européen de brevets (OEB) de l'acteur (le territoire concerné) au cours de l'année, rapporté à l'ensemble des demandes faites la même année par la référence nationale auprès du même Office de brevets.

PSPC (projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité)

La finalité de l'action est de mettre en œuvre des projets collaboratif d'innovation stratégique présentant des ruptures technologiques et des objectifs industriels prometteurs dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Les projets PSPC sont destinés à structurer les filières industrielles existantes en relation avec la recherche publique et à en faire émerger de nouvelles.

Réseau de développement technologique (RDT)

L'État et les conseils régionaux soutiennent des réseaux de développement technologique (RDT) et d'autres centres de compétences qui proposent aux PME un ensemble d'interlocuteurs pour faire émerger leurs besoins technologiques.

Réussite (en DUT, en licence et en master)

Les graphiques sur la **réussite en DUT** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.25).

Il s'agit ici de la réussite en 2 ans, à la session 2017, des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2015-2016. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement.

Les graphiques sur la **réussite en licence et licence professionnelle** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 18.21).

Pour la **licence générale**, il s'agit de la réussite en licence en 3 ans, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence (L1) en 2014-2015 et n'ayant pas changé d'établissement.

Pour la **licence professionnelle**, il s'agit de la réussite en 1 an, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en licence professionnelle en 2016-2017.

Les graphiques sur la réussite en **master** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.06).

Il s'agit de la réussite en master (hors master enseignement) en 2 ans à l'université, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de master (M1) en 2015-2016 et n'ayant pas changé d'établissement.

Valeur ajoutée

Le taux simulé mesure les effets de structure liés au profil des étudiants accueillis (sexe, retard au bac, ancienneté d'obtention du bac, type de baccalauréat, mention obtenue au baccalauréat, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents) et à l'offre de formation de l'établissement (domaine de spécialité et régime d'inscription pour la licence professionnelle). Pour le master, ces caractéristiques sont liées à l'âge, à la formation précédente, au domaine disciplinaire et à la voie en M1.

La valeur ajoutée, égale à l'écart entre le taux observé et le taux simulé, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte ces effets de structure.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

STS et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCESF et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le % de chômeurs dans la population active (laquelle regroupe les actifs occupés + les chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur en excluant des licences et du taux global, les doubles comptes pour les inscrits en CPGE qui ont l'obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence.

Tremplin ERC

Cet instrument lancé par l'ANR depuis 2016 est spécialement dédié à améliorer le taux de réussite de la France aux appels de l'ERC. Il est ouvert à toutes les disciplines.

Unité urbaine

« Ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Zonage établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010 » (source SIES : Atlas régional).

Comme dans l'Atlas régional, l'unité urbaine est utilisée dans ce document comme unité géographique à l'exception de l'Île-de-France et des Collectivités d'outre-mer pour lesquels la commune est plus indiquée.

VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme (tout ou partie), un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (source Ministère du travail : portail VAE).

La validation des acquis de l'expérience est inscrite au code du travail (partie 6 - livre IV) et au code de l'éducation.

Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur qui ont répondu à l'enquête n°67 de la DEPP (77 universités et le Cnam en 2017).

Valeur ajoutée (Insee)

Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

B. Sigles et abréviations

A

AES	Administration économique et sociale
AMI	Aide à la mobilité internationale
ANR	Agence nationale pour la recherche

B

BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS/BTSA	Brevet de technicien supérieur / Brevet de technicien supérieur agricole
BU	Bibliothèque universitaire

C

CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CDT	Centre de développement technologique
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLCC	Centre de lutte contre le cancer
CMQ	Campus des métiers et des qualifications
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté d'université et d'établissement
CPER	Contrat de projets État-région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRT	Centre de ressources technologiques

D

DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
DMA	Diplôme des Métiers d'Art
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des solidarités et de la santé

DRRT Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DUT Diplôme universitaire de technologie

E

ENGREF École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (depuis 2007, école interne)
ENSIA École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires (intégré depuis 2007)
EPA Établissement public à caractère administratif
EPCS Établissement public de coopération scientifique
EPIC Établissement public à caractère industriel et commercial
EPSCP Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX Équipement d'excellence
ERC European research council
ESPÉ INSPÉ depuis 2019
EESPIG Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
ETP Équivalent temps plein

F

FCS Fondation de coopération scientifique

G

GIP Groupement d'intérêt public
GIS Groupement d'Intérêts Scientifiques
GUR Grande université de recherche

H

HCERES Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

I

IDEES Intégration et développement des IdEx et des ISITE
IDEFI Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX Initiative d'excellence
IHU Institut hospitalier universitaire
INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSA Institut national des sciences appliquées
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IRD Institut de recherche pour le développement
ITE Instituts pour la transition énergétique

IUF Institut universitaire de France
IUT Institut universitaire de technologie

L

LABEX	Laboratoire d'excellence
LMD	Licence, master, doctorat

M

MAE	Ministère des affaires étrangères et européennes
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSH	Maison des sciences de l'homme

N

NES	Nomenclature économique de synthèse
-----	-------------------------------------

O

OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OEB	Office européen des brevets

P

PACES	Première année commune aux études de santé
PEPITE	Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PFT	Plate-forme technologique
PIA	Programme Investissement d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

R&D	Recherche et développement
R&T	Recherche et technologie

S

SATT	Société d'accélération du transfert de technologie
SFRI	Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence
SHS	Sciences humaines et sociales
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi des étudiants
SRESRI	Schéma régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIC	Sciences et technologies de l'information et de la communication
STS	Section de technicien supérieur

T

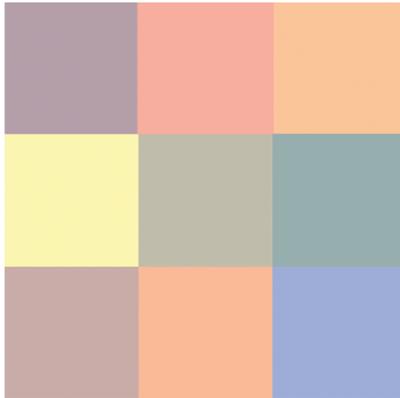
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIP	Territoire d'innovation pédagogique

U

UE	Union européenne
UFR	Unité de formation et de recherche.
UMR	Unité mixte de recherche
USR	Université de service et de recherche

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05